Points saillants
BUDGET DE L'ONTARIO 1990

ROBERT NIXON • TRÉSORIER DE L'ONTARIO

POINTS SAILLANTS

Budget de l'Ontario de 1990

Robert Nixon
Trésorier et
ministre de l'Économie de l'Ontario

Sommaire du budget de 1990

Situation budgétaire
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991	Écart en pourcentage
Recettes	41 690	44 536	6,8
Dépenses	41 655	44 506	6,8
Excédent	35	30	

Situation économique
(pourcentage)

	1989	1990
Produit intérieur brut		
- Croissance nominale	8,7	6,7
- Croissance réelle	2,8	1,7
Inflation (indice des prix à la consommation)	5,8	4,9
Création d'emplois (en milliers)	87	64
Taux de chômage	5,1	5,6
Mises en chantier (en milliers)	93	81
Croissance réelle des investissements des entreprises	7,9	6,1

Points saillants du budget de l'Ontario de 1990

Le présent budget propose un plan d'action qui répond aux réalités des années 1990 : une population vieillissante, des parents qui travaillent, une main-d'oeuvre qui fait la navette entre son domicile et son lieu de travail, les besoins en eau propre et les exigences de la concurrence sur le marché global.

- Budget équilibré pour la deuxième année consécutive avec un excédent de 30 millions de dollars.
- Excédent de fonctionnement de 3,2 milliards de dollars.
- Huitième année consécutive de croissance économique qui se situe au taux réel de 1,7 %.
- Réduction de l'impôt pour 115 000 familles à faible revenu.
- Allocation de 48 millions de dollars pour aider les agriculteurs à payer les intérêts sur les prêts obtenus pour leur exploitation.
- Mesures fiscales pour stimuler les investissements dans le secteur manufacturier.
- Allocation de 52 millions de dollars pour amorcer la réforme du système des soins prolongés.
- 1,3 milliard de dollars échelonnés sur une période de quatre ans pour le programme d'immobilisations dans le domaine de la santé.
- Affectation de 48 millions de dollars aux fins du Programme de gestion des terres.
- Extension du réseau GO.
- Attribution de 300 millions de dollars supplémentaires pour les subventions d'immobilisations versées aux écoles.
- Création d'une société d'évaluation pour répondre aux priorités sur le plan municipal.
- Hausse de la taxe sur le tabac de un cent par cigarette.

Introduction

Les recettes atteindront 44,5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,8 %. De nombreux Ontariens verront leur impôt diminuer et il n'y aura pas de hausse générale des taxes.

Les dépenses devraient également se chiffrer à 44,5 milliards de dollars, soit une hausse de 6,8 %.

Nous avons réussi à éliminer le déficit de l'Ontario pour l'exercice qui vient de se terminer et, afin de maintenir la stabilité actuelle et une marge de manoeuvre financière, le présent budget est équilibré.

Déficit/Excédent de 1985-1986 à 1990-1991

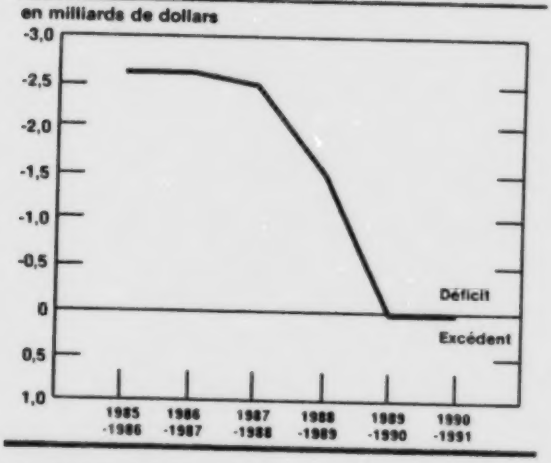

Croissance économique soutenue

L'Ontario connaît, pour la huitième année consécutive, une période de croissance économique. On s'attend à ce que la production réelle progresse de 1,7 %, après avoir atteint 2,8 % en 1989.

Les fondements d'une croissance soutenue

Nos industries doivent pouvoir prendre de l'expansion et être compétitives sur le marché international. Pour maintenir la stratégie actuelle de l'Ontario en matière de compétitivité, il faudra disposer d'une main-d'oeuvre en santé, instruite et souple, et poursuivre l'expansion de l'infrastructure de la province. En outre, il doit exister un barème d'imposition compétitif et un climat financier stable pour favoriser l'exploitation, à des coûts raisonnables, des entreprises dans la province.

Investissements dans le secteur manufacturier

Dans le budget de 1988, le gouvernement avait adopté une mesure de redressement en fonction du coût de remplacement actuel dans le but de stimuler les investissements en matériel et outillage dans le secteur manufacturier en Ontario. Le taux de ce redressement en fonction du coût de remplacement actuel avait été établi à 10 % pour 1989, à 15 % pour 1990 et le présent budget le porte à 30 %, soit le double, à partir du 1er janvier 1991.

À échéance, cette mesure rehaussée rapportera 140 millions de dollars supplémentaires qui serviront à encourager les entreprises du secteur manufacturier à investir.

Transports

En incluant la somme de 310 millions de dollars qui sera consacrée au Programme d'immobilisations dans les transports, les dépenses du gouvernement dans le domaine des transports atteindront près de 2,5 milliards de dollars pour 1990-1991.

Le gouvernement a récemment annoncé un programme d'expansion du réseau de transports en commun municipal dans la région du Grand Toronto ainsi que des améliorations aux services du réseau GO. Ces initiatives coûteront à la province,

Dépenses en immobilisations dans les transports de 1984-1985 à 1990-1991

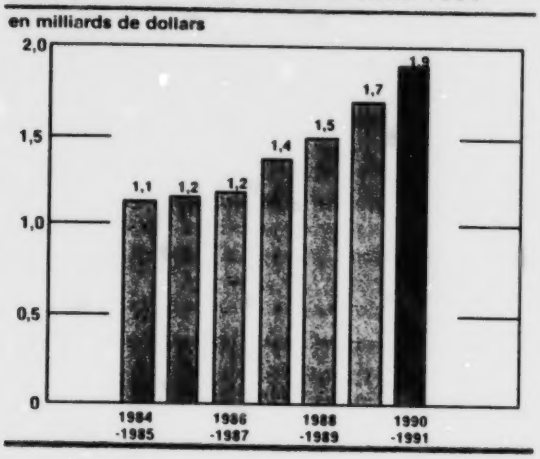

aux municipalités et au secteur privé jusqu'à concurrence de 5 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

Afin de continuer à offrir aux navetteurs de nouvelles possibilités de liaison par transports en commun, le gouvernement a décidé d'étendre le réseau GO en entamant immédiatement l'extension du service vers Barrie, Bowmanville et Guelph. L'expansion future du réseau vers Brantford et Peterborough fera l'objet d'une étude.

La province donnera à la Commission de transport Ontario Northland le mandat d'entamer des pourparlers avec le gouvernement fédéral sur la possibilité pour cette dernière de rétablir un service de train de nuit entre le Nord-Est et le Sud de l'Ontario.

L'Ontario a demandé au gouvernement fédéral d'accélérer la renégociation des accords concernant l'industrie du camionnage dans le cadre de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, afin que les transporteurs canadiens et américains puissent évoluer sur un marché plus uniforme. Entre-temps, la province exigera des entreprises de camionnage établies aux États-Unis un impôt provincial sur le revenu provenant des transactions conclues en Ontario.

Formation

Dans le cadre des initiatives prises pour améliorer les compétences de sa main-d'oeuvre et faire face aux pénuries, la province octroiera 11 millions de dollars supplémentaires pour la formation offerte aux apprentis dans les écoles en 1990-1991. Cette mesure portera la part des dépenses de l'Ontario consacrées aux programmes d'apprentissage et aux programmes connexes à 46 millions de dollars cette année.

Universités

Dans le but de fournir du matériel moderne, de rajeunir les collections des bibliothèques et de rehausser la qualité de l'éducation, un montant de 18 millions de dollars est alloué aux universités. Cette somme vient s'ajouter aux 1,8 milliard de dollars qui avaient été annoncés en novembre dernier aux fins des subventions de fonctionnement.

Immobilisations dans le domaine de l'éducation

L'engagement provincial en ce qui concerne les immobilisations scolaires est prolongé pour une cinquième année et se chiffrera au minimum à 300 millions de dollars en 1993-1994. Cette somme, combinée aux contributions versées sur le plan local, permettra d'ajouter 500 millions de dollars pour les travaux de construction relatifs aux écoles. Dans le cadre de cet engagement échelonné sur plusieurs années, la contribution du gouvernement s'élèvera à 1,5 milliard de dollars au total.

Un environnement plus sain

Les fonds affectés au ministère de l'Environnement totaliseront 649 millions de dollars en 1990-1991, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses du ministère de l'Environnement de 1984-1985 à 1990-1991

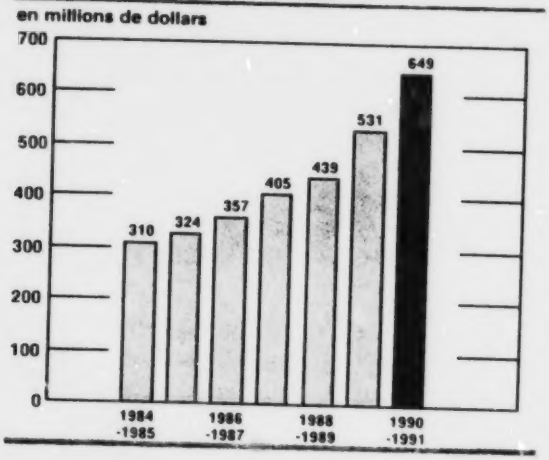

Le gouvernement a récemment annoncé plusieurs initiatives importantes visant à améliorer la qualité de la vie et à répondre aux besoins croissants des centres urbains dans la région du Grand Toronto, ce qui comprend la création d'un parc urbain dans la vallée de la rivière Rouge et l'aménagement éventuel d'une collectivité de 90 000 personnes à Seaton.

Réseau d'aqueducs et d'égouts

L'approvisionnement en eau potable propre est un élément vital pour l'avenir de la province. Dans le cadre des programmes d'immobilisations relatifs aux services d'alimentation en eau et d'enlèvement des eaux d'égouts actuellement en place, le gouvernement octroiera 175 millions de dollars sous forme de subventions et 71 millions de dollars sous forme de prêts en 1990-1991. On prévoit toutefois que les besoins dans ce domaine augmenteront considérablement en raison de la nécessité de construire des installations et d'en remettre certaines en état.

Afin de répondre à ces besoins, des fonds seront transférés à la nouvelle société de la Couronne qui sera créée au début de 1991 et qui aura pour mission de construire et de faire fonctionner, en collaboration avec les municipalités et le secteur privé, des installations pour l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux d'égouts. La société pourra assurer une partie du financement pour le développement du réseau d'aqueducs et d'égouts en empruntant des fonds puisque la province garantira sa dette.

Réacheminement des déchets

Des fonds de 70 millions de dollars seront versés pour soutenir la gestion des déchets au niveau des municipalités, des établissements publics et des industries, ce qui représente une hausse de 61 % par rapport à l'année dernière.

Pour atteindre son objectif de réacheminement des déchets, l'Ontario demandera aux producteurs de déchets d'assumer une plus grande partie des coûts reliés à l'aménagement de décharges et d'installations d'incinération sécuritaires.

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

La Commission de l'escarpement du Niagara doit veiller à l'utilisation équilibrée des ressources tout en maintenant l'intégrité de l'escarpement. Le financement et la responsabilité de la Commission et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, qui relevaient jusqu'à présent du ministre des Affaires municipales, sont désormais confiés au

ministre de l'Environnement, en raison de la portée environnementale unique de la région de l'escarpement.

Développement équilibré de l'Ontario

Dans le présent budget, le gouvernement donne suite à son engagement de répartir plus équitablement les bénéfices de la croissance économique dans toutes les régions de la province.

Décentralisation du gouvernement

Le Programme de déménagement dans le Nord de l'Ontario, doté d'un budget de 275 millions de dollars, offre à cette région des avantages économiques considérables grâce au transfert de 1 600 postes gouvernementaux et à la construction de six nouveaux édifices. Le gouvernement entend poursuivre cette politique de décentralisation au cours des années qui suivent en installant des bureaux en dehors de la communauté urbaine de Toronto.

Agriculture

Les agriculteurs doivent faire face à une situation unique : prix imprévisibles des denrées, octroi de subventions aux agriculteurs sur le marché international, créant ainsi une concurrence déloyale, conditions de culture incertaines et nécessité d'effectuer des investissements de plus en plus importants. Afin d'aider les agriculteurs à relever les défis que présente cette situation, des fonds de 48 millions de dollars leur sont alloués pour les aider à payer les intérêts sur les prêts obtenus aux fins de leur exploitation.

Dans le but de soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, le gouvernement consacrera 48 millions de dollars sur quatre ans aux fins de la préservation du sol dans le cadre du Programme de gestion des terres.

Industrie forestière

L'Entente Canada-Ontario concernant la mise en valeur des ressources forestières a expiré il y a un peu plus d'un an. L'Ontario avancera une fois de plus sa part de 15 millions de dollars ainsi que 18 millions de dollars supplémentaires, ce qui portera les dépenses provinciales totales consacrées à la gestion forestière à 232 millions de dollars pour le présent exercice.

Industrie minière

Il doit exister un climat propice aux investissements dans le domaine minier pour assurer une industrie minière dynamique et compétitive. La cessation du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada annoncée dans le budget fédéral a pour effet de retirer tout soutien à l'exploration minière. Afin d'encourager l'exploration minière, une somme de 25 millions de dollars supplémentaires sera allouée sur trois ans aux fins de l'expansion du Programme d'aide aux prospecteurs de l'Ontario et du Programme ontarien d'encouragement à l'exploitation minière.

On libérera également une somme de 5 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour promouvoir l'exploration dans les alentours de certaines collectivités choisies du Nord de l'Ontario.

Amélioration des services sociaux

Le bien-être de la population ontarienne dépend de la prestation de services sociaux efficaces et de grande qualité ainsi que de la répartition équitable des bienfaits tirés de notre richesse.

Réforme du système des soins prolongés

Au cours de la prochaine décennie, le nombre des personnes âgées et des personnes handicapées augmentera de façon considérable. Pour faire face à cette situation, nous devons effectuer une réforme

en profondeur du système des soins prolongés dans la province. Le gouvernement a donc prévu dans le présent budget l'octroi de fonds aux fins de la réforme globale du système des soins prolongés.

Dans le cadre de cette réforme, on créera des organismes de services communautaires accessibles à tous, ce qui permettra aux citoyens d'obtenir l'aide dont ils ont besoin sous un même toit et de recevoir les soins appropriés à domicile ou, si cela est nécessaire, dans un établissement de soins prolongés.

Ce nouveau système de services communautaires et d'aide à domicile recevra des fonds supplémentaires, jusqu'à concurrence de 410 millions de dollars, d'ici le milieu des années 1990. De cette somme, 11 millions de dollars sont versés dès maintenant afin de redresser la rémunération des aides familiales. En outre, on allouera 30 millions de dollars afin d'élargir les services d'aide à domicile fournis par les organismes communautaires. La contribution demandée au patient pour les services qui n'entrent pas dans la catégorie des soins infirmiers, tels que les services d'aide familiale et de préparation des repas, servira à payer une partie des coûts relatifs à ces derniers. Aucuns frais ne seront exigés pour les soins personnels et les Ontariens à faible revenu seront exemptés.

On mettra en oeuvre, dans les foyers pour personnes âgées et les maisons de soins infirmiers, un système de financement équitable selon le degré des soins exigés. Cela signifie que les résidents qui ont des besoins plus grands auront accès à des ressources plus importantes. La majoration des contributions du gouvernement et des résidents permettra de mettre à la disposition de ces établissements des fonds supplémentaires de plus de 200 millions de dollars d'ici 1992.

Un montant supplémentaire de 52 millions de dollars est accordé dans le présent budget afin d'amorcer cette réforme.

Financement des hôpitaux

Le gouvernement libérera 1,3 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années pour les immobilisations dans le domaine de la santé. En 1990-1991, on versera 250 millions de dollars à cet effet. De ce programme de financement échelonné sur plusieurs années, environ 300 millions de dollars seront destinés à augmenter la capacité de traitement du cancer dans la province.

Les subventions versées pour le fonctionnement des hôpitaux progresseront de 9,7 % pour atteindre 6,6 milliards de dollars.

Dépenses du ministère de la Santé de 1984-1985 à 1990-1991

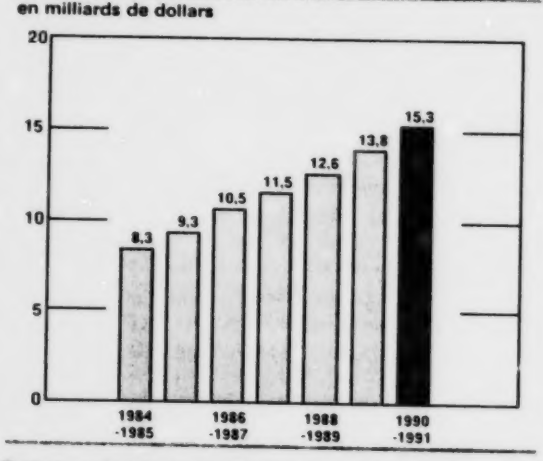

Remarque : Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.

En 1990-1991, les dépenses du ministère de la Santé augmenteront de 10,9 % pour passer à

15,3 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de dollars de plus que pour l'exercice précédent.

Services de garde d'enfants

En 1990-1991, la somme des contributions fédérales et provinciales consacrée aux services de garde d'enfants s'élèvera à 396 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. En raison des limites imposées par Ottawa pour le partage des coûts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, les contributions fédérales demeureront au même niveau que l'année dernière, soit 139 millions de dollars. La part de l'Ontario se chiffrera à 257 millions de dollars, une augmentation de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Cette somme comprend 10 millions de dollars pour de nouvelles places autorisées dans les écoles et les centres à but non lucratif.

Dépenses de l'Ontario pour les services de garde d'enfants de 1984-1985 à 1990-1991

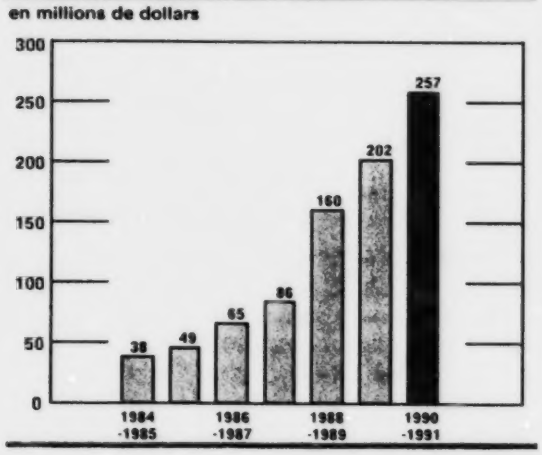

Rémunération des travailleurs dans les organismes communautaires

Dans son dernier budget, le gouvernement avait annoncé une augmentation de la rémunération pour les personnes à faible revenu travaillant dans les organismes d'aide sociale. Cette année, on alloue une somme de 58 millions de dollars supplémentaires sur une base annuelle afin de redresser la rémunération des travailleurs dans les organismes communautaires.

Aide aux familles à faible revenu

L'impôt ontarien sur le revenu sera réduit pour les familles à faible revenu ayant des enfants à charge. Le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu prévoira désormais un crédit supplémentaire de 200 $ pour chaque enfant à charge de 18 ans ou moins. On accordera également un crédit supplémentaire de 200 $ pour les personnes à charge ayant un handicap, sans égard à leur âge. Si un enfant handicapé reçoit ses soins à la maison, le parent qui s'en occupe peut demander les deux crédits supplémentaires pour un total de 400 $.

Grâce à cette amélioration du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, 115 000 familles bénéficieront des 250 000 crédits supplémentaires qui seront accordés pour les enfants et les personnes handicapées à charge.

Cette initiative coûtera environ 44 millions de dollars en 1990-1991, portant le coût total de la réduction de l'impôt ontarien sur le revenu à 88 millions de dollars.

Aide sociale

Dans son budget précédent, le gouvernement avait annoncé une réforme importante de l'aide sociale dont le coût devait être partagé avec le gouvernement fédéral. Cependant, dans son récent

budget, Ottawa a annoncé qu'il gelait à un niveau de 5 % supérieur à celui de 1989-1990 les paiements accordés à l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique. L'Ontario ne suivra pas la voie empruntée par le gouvernement fédéral à cet égard. Le présent budget prévoit des fonds pour la poursuite de la réforme de l'aide sociale.

À l'automne 1989, on a haussé les prestations pour enfants et mis en oeuvre le programme d'intégration sociale et de transition à l'emploi. Depuis janvier 1990, les prestataires d'aide sociale reçoivent des montants plus élevés et de meilleures allocations de logement. Les prestations de base et les allocations de logement seront augmentées de 5 % à compter du 1er janvier 1991. Au total, les dépenses relatives à l'aide sociale progresseront de 406 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'année dernière.

Dépenses du ministère des Services sociaux et communautaires de 1984-1985 à 1990-1991

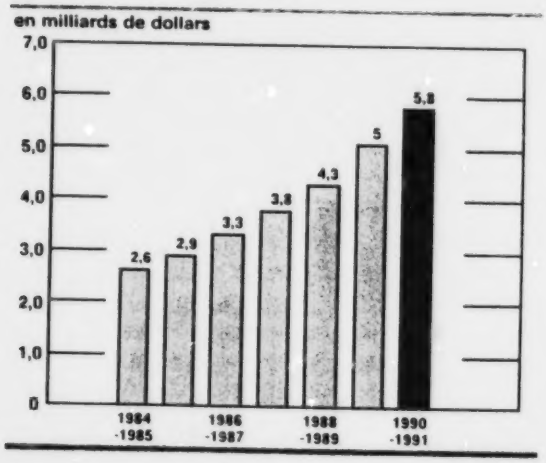

Services sociaux aux autochtones

Le gouvernement poursuit son engagement envers les autochtones de la province en allouant 14 millions de dollars supplémentaires aux fins des initiatives en matière de services sociaux administrés par les autochtones. Les fonds alloués apporteront un soutien et un resserrement des liens dans les communautés autochtones de la province.

Évaluation foncière

L'évaluation des biens-fonds aux fins de l'impôt foncier est actuellement la responsabilité du ministère du Revenu. Un des principaux objectifs du programme d'évaluation foncière est de veiller à ce que l'assiette de calcul de l'impôt foncier soit uniforme dans toute la province. La province créera la Société d'évaluation foncière qui sera mieux en mesure de répondre aux priorités municipales en matière d'évaluation. La somme de 108 millions de dollars consacrée par la province aux services d'évaluation sera transférée à la nouvelle société.

Taxe fédérale sur les produits et services

L'entrée en vigueur prévue de la taxe sur les produits et services (TPS) le 1er janvier 1991 aura des effets perturbateurs sur les entreprises et les consommateurs. L'Ontario considère que la TPS du gouvernement fédéral est inacceptable. Le présent budget ne prévoit toutefois aucun changement fondamental à la *Loi sur la taxe de vente au détail* de l'Ontario.

Le présent budget prévoit une augmentation du taux d'indemnité accordé au vendeur pour la perception de la taxe; ce taux passera de 4 % à 5 %. L'indemnité maximale annuelle sera également majorée pour passer de 1 000 $ à 1 500 $. On

apportera d'autres modifications mineures aux définitions et aux modalités administratives.

Recettes

Le présent budget prévoit une hausse de la taxe sur le tabac. La taxe sur chaque cigarette sera augmentée de un cent et le tabac coupé sera également assujetti à une taxe proportionnelle à celle sur les cigarettes. Ces mesures rapporteront 158 millions de dollars en 1990-1991.

Renouvellement des relations fédérales-provinciales sur le plan fiscal

L'Ontario partage les préoccupations récemment soulevées par de nombreuses provinces quant aux dispositions fiscales prises par Ottawa. Il faut donc trouver une solution constructive pour corriger cette situation. Nous avons donc l'intention de chercher des moyens de travailler en collaboration avec Ottawa, les provinces et les territoires afin de renouveler les dispositions fiscales et, par la même occasion, contribuer au renforcement du fédéralisme canadien.

Conclusion

Le gouvernement reste fidèle à son principe de saine gestion financière et de progrès social et économique. Le budget de l'Ontario est équilibré et prévoit des réductions d'impôt pour de nombreuses familles et entreprises ontariennes. Voilà qui constitue des bases solides pour le bien-être et la prospérité des Ontariens.

L'année dernière, pour la première fois en 20 ans, le budget était équilibré. Il en est de même pour le budget du présent exercice financier. La dette totale sera réduite de 430 millions de dollars, ce qui représente la première réduction de la dette de l'Ontario en 43 ans.

Le premier ministre, David Peterson, a fait preuve d'une direction ferme et efficace dans la mise en oeuvre des initiatives proposées. Au moment où nous achevons nos cinq premières années à la tête du gouvernement, nous pouvons être fiers de nos réalisations : les priorités établies ont été respectées, les objectifs fixés ont été atteints et notre budget a été équilibré.

Dépenses
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Agriculture et Alimentation	515	558
Procureur général	493	539
Direction générale des affaires autochtones	6	6
Affaires civiques	48	56
Collèges et Universités	2 745	2 971
Services sociaux et communautaires	5 036	5 846
Office des affaires francophones	4	4
Consommation et Commerce	157	163
Services correctionnels	470	521
Culture et Communications	314	317
Éducation	5 329	5 788
Énergie	38	51
Environnement	497	578
Bureaux du corps exécutif	8	9
Institutions financières	42	59
Services gouvernementaux	669	684
Santé	13 807	15 313
Logement	530	666
Industrie, Commerce et Technologie	148	188
Fonds de technologie	72	85
Affaires intergouvernementales	9	10
Travail	139	154
Conseil de gestion	52	61
Imprévus	-	153
Affaires municipales	980	1 028
Richesses naturelles	588	606
Développement du Nord et Mines	318	345
Office des personnes handicapées	9	8
Office des personnes âgées	9	8
Direction générale de la condition féminine	18	19
Revenu	832	879
Formation professionnelle	239	248
Solliciteur général	496	556
Tourisme et Loisirs	187	200
Transports	2 312	2 498
Trésor et Économie	31	32
Projets de développement économique	51	60
Intérêt sur la dette publique	4 283	4 310
Commission de régie interne	103	113
Paiements anticipés :		
Collèges et Universités		(110)
Éducation	140	(440)
Santé	334	(334)
Affaires municipales	(413)	-
Réductions et contraintes budgétaires	-	(300)
Total	41 655	44 506

Le dollar budgétaire : 1990-1991

Recettes :

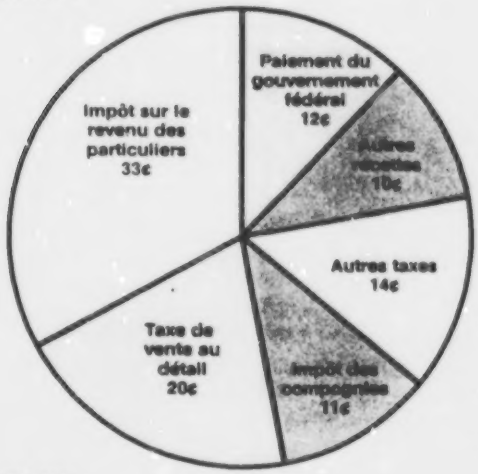

Dépenses :

BUDGET DE L'ONTARIO 1990

ROBERT NIXON · TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Le budget de l'Ontario de 1990

Présenté aux membres
de l'Assemblée législative de l'Ontario
par Robert Nixon
Trésorier et ministre de l'Économie de l'Ontario
le 24 avril 1990

Pour de plus amples renseignements au sujet
du *budget de l'Ontario de 1990*, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

(416) 965-7171

Pour de plus amples renseignements sur des mesures
particulières du *budget de l'Ontario de 1990*, écrire
aux adresses données dans le document budgétaire A
ou composer le 1-800-668-5821. Appareil de télécommunications
pour malentendants : 1-800-263-7776.

On peut se procurer des exemplaires gratuits
du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
Publications Ontario
880, rue Bay , Toronto, ou au
Ministère du Revenu
Centre de renseignements
50, rue Grosvenor, Toronto
ou en écrivant à :
Publications Ontario
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
ou en composant le :
(416) 326-5320
Interurbain sans frais : 1-800-668-9938

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0704-3503

This publication is available in English.

Le budget de l'Ontario de 1990
Table des matières

Le budget de l'Ontario de 1990 1
Croissance économique soutenue 1
Les fondements d'une croissance soutenue 2
- Investissements dans le secteur manufacturier 2
- Transports 2
- Formation 3
- Universités 4
- Immobilisations dans le domaine de l'éducation 4

Un environnement plus sain 4
- Réseau d'aqueducs et d'égouts 5
- Réacheminement des déchets 5
- Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara 6

Développement équilibré de l'Ontario 6
- Décentralisation du gouvernement 6
- Agriculture 6
- Industrie forestière 7
- Industrie minière 7

Amélioration des services sociaux 8
- Réforme du système des soins prolongés 8
- Financement des hôpitaux 9
- Services de garde d'enfants 9
- Rémunération des travailleurs dans les organismes communautaires 10
- Aide aux familles à faible revenu 10
- Aide sociale 11
- Services sociaux aux autochtones 12

Évaluation foncière 12
Taxe fédérale sur les produits et services 12
Recettes 13
Renouvellement des relations fédérales-provinciales sur le plan fiscal 13
Conclusion 13

Document budgétaire A
Détail des modifications relatives aux recettes 15

Document budgétaire B
Perspectives économiques 21

Document budgétaire C
Revue et perspectives budgétaires 33

Document budgétaire D
Exposé des dépenses du ministère des Collèges et Universités 63

Document budgétaire E
Les coûts des services publics 73

Index 77

Sommaire du budget de 1990

Situation budgétaire
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991	Écart en pourcentage
Recettes	**41 690**	**44 536**	**6,8**
Dépenses	**41 655**	**44 506**	**6,8**
Excédent	**35**	**30**	

Points saillants

- Budget équilibré pour la deuxième année consécutive avec un excédent de 30 millions de dollars.
- Excédent de fonctionnement de 3,2 milliards de dollars.
- Huitième année consécutive de croissance économique qui se situe au taux réel de 1,7 %.
- Réduction de l'impôt pour 115 000 familles à faible revenu.
- Allocation de 48 millions de dollars pour aider les agriculteurs à payer les intérêts sur les prêts obtenus pour leur exploitation.
- Mesures fiscales pour stimuler les investissements dans le secteur manufacturier.
- Allocation de 52 millions de dollars pour amorcer la réforme du système des soins prolongés.
- 1,3 milliard de dollars échelonnés sur une période de quatre ans pour le programme d'immobilisations dans le domaine de la santé.
- Affectation de 48 millions de dollars aux fins du Programme de gestion des terres.
- Extension du réseau GO.
- Attribution de 300 millions de dollars supplémentaires pour les subventions d'immobilisations versées aux écoles.
- Création d'une société d'évaluation pour répondre aux priorités sur le plan municipal.
- Hausse de la taxe sur le tabac de un cent par cigarette.

Le budget de l'Ontario de 1990

La présentation du budget de l'Ontario de 1990 devant l'Assemblée législative me donne l'occasion de brosser un tableau de la situation économique de la province, d'annoncer les dépenses consacrées aux programmes et d'expliquer la façon dont nous réglerons les factures.

J'aimerais tout d'abord vous donner un aperçu de notre situation financière.

Nous prévoyons que les recettes atteindront 44,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 6,8 %. De nombreux Ontariens verront leur impôt diminuer et il n'y aura pas de hausse générale des taxes.

Les dépenses devraient également se chiffrer à 44,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 6,8 %.

Nous avons réussi à éliminer le déficit de l'Ontario pour l'exercice qui vient de se terminer et, afin de maintenir la stabilité actuelle et une marge de manoeuvre financière, j'annonce aujourd'hui que le présent budget est équilibré.

Déficit/Excédent de 1985-1986 à 1990-1991

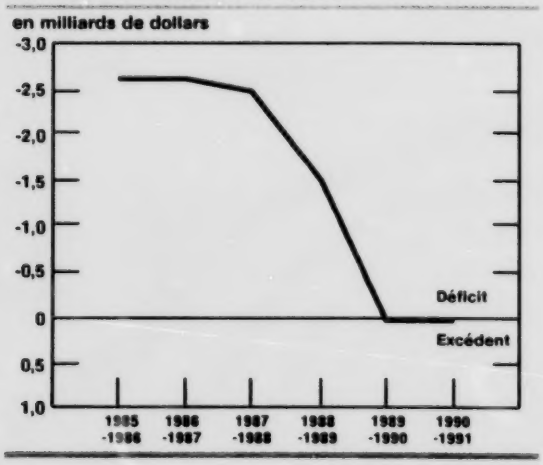

La saine situation financière de l'Ontario permet à notre gouvernement de poursuivre sa politique de renouvellement et de modernisation des programmes et services provinciaux.

Le présent budget propose un plan d'action qui répond aux réalités des années 1990 : une population vieillissante, des parents qui travaillent, une main-d'oeuvre qui fait la navette entre son domicile et son lieu de travail, les besoins en eau propre et les exigences de la concurrence sur le marché global.

Croissance économique soutenue

L'Ontario connaît, pour la huitième année consécutive, une période de croissance économique. On s'attend à ce que la production réelle progresse de 1,7 %, après avoir atteint 2,8 % en 1989. La vigueur des investissements des entreprises et la progression des dépenses de consommation seront les principaux facteurs de croissance pour l'année en cours. Le ralentissement du rythme de croissance est le résultat des taux d'intérêt élevés et du fort taux de change du dollar canadien. On trouvera d'autres indicateurs de la situation financière au tableau ci-après.

Résultats et perspectives économiques de l'Ontario
(pourcentage)

	1989	1990
Produit intérieur brut		
- Croissance nominale	8,7	6,7
- Croissance réelle	2,8	1,7
Inflation (indice des prix à la consommation)	5,8	4,9
Création d'emplois (en milliers)	87	64
Taux de chômage	5,1	5,6
Mises en chantier (en milliers)	93	81
Croissance réelle des investissements des entreprises	7,9	6,1

Les fondements d'une croissance soutenue

Nos industries doivent pouvoir prendre de l'expansion et être compétitives sur le marché international. L'avantage de l'Ontario repose sur le développement de son économie, qui est basée sur une technologie de pointe, en mettant à profit deux éléments clés : l'innovation et une main-d'oeuvre hautement qualifiée. L'Ontario n'est pas disposé à sacrifier les salaires, les normes environnementales ou la protection des intérêts publics pour être concurrentiel. Au contraire, le gouvernement croit que les intervenants qui prennent des décisions d'investissements dans le cadre d'un marché international ne cherchent pas à exploiter indûment leurs ressources.

Pour maintenir la stratégie actuelle de l'Ontario en matière de compétitivité, il faudra disposer d'une main-d'oeuvre en santé, instruite et souple et poursuivre l'expansion de l'infrastructure de la province. En outre, il doit exister un barème d'imposition compétitif et un climat financier stable pour favoriser l'exploitation, à des coûts raisonnables, des entreprises dans la province. Ces éléments sont indispensables pour consolider l'économie et créer des emplois pour l'avenir.

Investissements dans le secteur manufacturier

L'Ontario a besoin de nouveaux investissements en matériel et outillage dans le secteur manufacturier au moment où les entreprises doivent faire face aux réalités de l'Accord de libre-échange, à une concurrence croissante sur le marché international, à des taux d'intérêt élevés et à un fort dollar canadien.

Dans le budget de 1988, le gouvernement avait adopté une mesure de redressement en fonction du coût de remplacement actuel dans le but de stimuler les investissements en matériel et outillage dans le secteur manufacturier en Ontario. Le taux de ce redressement en fonction du coût de remplacement actuel avait été établi à 10 % pour 1989, à 15 % pour 1990 et le présent budget le porte à 30 %, soit le double, à partir du 1er janvier 1991.

À échéance, cette mesure rehaussée rapportera 140 millions de dollars supplémentaires qui serviront à encourager les entreprises du secteur manufacturier à investir.

Cette modification est expliquée plus longuement dans le document budgétaire A.

Transports

Un système de transport efficace est essentiel pour soutenir l'économie croissante de l'Ontario. Pour répondre aux besoins de la province dans ce domaine, on avait annoncé la création du Programme d'immobilisations dans les transports, doté de 2 milliards de dollars, lors du budget de l'exercice précédent. Dans le cadre de ce programme, échelonné sur une période de cinq ans, le gouvernement alloue 1,2 milliard de dollars pour différents projets de construction de routes provinciales, 400 millions de dollars pour l'amélioration des services du réseau GO et 400 millions de dollars pour les routes et les services de transport en commun des municipalités. En incluant la somme de 310 millions de dollars qui sera consacrée au Programme d'immobilisations dans les transports, les dépenses du gouvernement dans le domaine des

transports atteindront près de 2,5 milliards de dollars pour 1990-1991.

Le gouvernement a récemment annoncé un programme d'expansion globale du réseau de transports en commun municipal dans la région du Grand Toronto, qui portera le réseau de transport rapide à plus de 140 kilomètres. En outre, le ministre des Transports a annoncé des améliorations importantes au réseau GO. La province, les municipalités et le secteur privé devront investir jusqu'à concurrence de 5 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour effectuer les travaux dans le cadre de ce programme.

Afin de continuer à offrir aux navetteurs de nouvelles possibilités de liaison par transports en commun, le gouvernement a décidé d'étendre le réseau GO en entamant immédiatement l'extension du service vers Barrie, Bowmanville et Guelph. L'expansion future du réseau vers Brantford et Peterborough fera l'objet d'une étude.

Le ministre des Transports annoncera les détails de ces initiatives.

En janvier, le gouvernement fédéral a interrompu le service de train de nuit de VIA qui constituait une liaison importante entre le Nord-Est et le Sud de l'Ontario. Par l'intermédiaire de la Commission de transport Ontario Northland, le gouvernement de l'Ontario continue à offrir le service de train de jour. La Commission recevra le mandat d'entamer des pourparlers avec le gouvernement fédéral sur la possibilité pour cette dernière de rétablir un service de train de nuit.

Le ministre du Développement du Nord fournira de plus amples détails à ce sujet.

Dépenses en immobilisations dans les transports de 1984-1985 à 1990-1991

Une saine industrie du camionnage est importante pour la compétitivité de l'Ontario. Les lois fiscales fédérales et provinciales ne permettent pas à l'industrie ontarienne du camionnage de concurrencer, sur un même pied d'égalité, les entreprises de camionnage dont le siège social est situé aux États-Unis. J'ai donc demandé au ministre des Finances fédéral d'accélérer la renégociation des accords concernant cette industrie dans le cadre de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, afin que les transporteurs canadiens et américains puissent évoluer sur un marché plus uniforme. Entretemps, la province mettra en oeuvre ses propres mesures à cet égard et exigera des entreprises de camionnage établies aux États-Unis un impôt provincial sur le revenu provenant des transactions conclues en Ontario.

Formation

Les changements démographiques, technologiques et économiques qui s'opèrent dans la société posent des défis et offrent des possibilités à l'Ontario sur le plan de la concurrence. Le gouvernement appuie le Conseil du

premier ministre sur la technologie qui est d'avis que les entreprises et les syndicats ont ensemble un rôle primordial à jouer dans l'établissement de programmes de formation et de recyclage sur le marché de l'emploi.

Le gouvernement croit que la responsabilité en matière de formation doit être partagée tant avec le gouvernement fédéral qu'avec les entreprises et les syndicats. Pour que le Canada dispose d'une main-d'oeuvre productive, il faut que les gouvernements provinciaux et fédéral travaillent de concert pour offrir des programmes de formation de grande qualité dans tout le pays.

L'Ontario assumera sa part de responsabilité. Dans le cadre des initiatives prises pour améliorer les compétences de sa main-d'oeuvre et faire face aux pénuries, la province octroiera 11 millions de dollars supplémentaires pour la formation offerte aux apprentis dans les écoles en 1990-1991. Cette mesure portera la part des dépenses de l'Ontario consacrées aux programmes d'apprentissage et aux programmes connexes à 46 millions de dollars cette année.

Universités

Dans le but de fournir du matériel moderne, de rajeunir les collections des bibliothèques et de rehausser la qualité de l'éducation, un montant de 18 millions de dollars est alloué aux universités. Cette somme vient s'ajouter aux 1,8 milliard de dollars qui avaient été annoncés en novembre dernier aux fins des subventions de fonctionnement.

Le document budgétaire D renferme un exposé des dépenses du ministère des Collèges et Universités.

Immobilisations dans le domaine de l'éducation

Dans son budget de 1988, le gouvernement avait répondu aux besoins des établissements scolaires dans les collectivités en allouant 900 millions de dollars, répartis sur trois ans, pour des travaux de construction et de rénovation dans les écoles. Dans le budget de 1989, cet engagement a été accru à 1,2 milliard de dollars répartis sur quatre ans.

L'engagement provincial en ce qui concerne les immobilisations scolaires est prolongé d'une autre année et se chiffrera au minimum à 300 millions de dollars en 1993-1994. Cette somme, combinée aux contributions versées sur le plan local, permettra d'ajouter 500 millions de dollars pour les travaux de construction relatifs aux écoles. Dans le cadre de cet engagement échelonné sur plusieurs années, la contribution du gouvernement s'élèvera à 1,5 milliard de dollars au total.

Un environnement plus sain

La protection et l'assainissement de l'environnement est une question prioritaire pour le gouvernement. Les fonds affectés au ministère de l'Environnement totaliseront 649 millions de dollars en 1990-1991, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses en immobilisations du ministère progresseront de 34 % au cours de l'exercice qui commence, pour se chiffrer à 279 millions de dollars.

En outre, le gouvernement a récemment annoncé plusieurs initiatives importantes visant à améliorer la qualité de la vie et à répondre aux besoins croissants des centres urbains dans la région du Grand Toronto, ce qui comprend la création

Dépenses du ministère de l'Environnement de 1984-1985 à 1990-1991

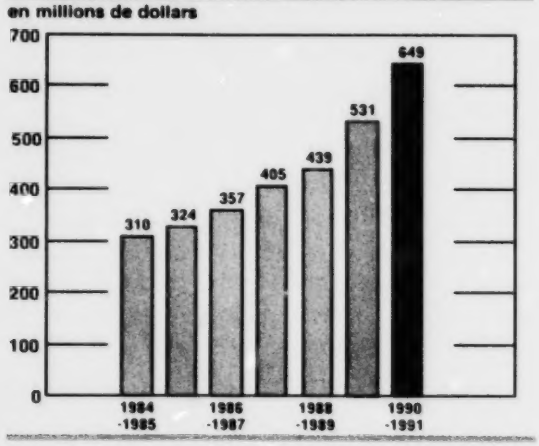

d'un parc urbain dans la vallée de la rivière Rouge et l'aménagement éventuel d'une collectivité de 90 000 personnes à Seaton.

Réseau d'aqueducs et d'égouts

L'approvisionnement en eau potable propre est un élément vital pour l'avenir de la province. Dans le cadre des programmes d'immobilisations relatifs aux services d'alimentation en eau et d'enlèvement des eaux d'égouts actuellement en place, le gouvernement octroiera 175 millions de dollars sous forme de subventions et 71 millions de dollars sous forme de prêts en 1990-1991. On prévoit toutefois que les besoins dans ce domaine augmenteront considérablement en raison de la nécessité de construire des installations et d'en remettre certaines en état. Il est clair qu'il faut s'engager plus avant dans l'amélioration de l'infrastructure du réseau d'aqueducs et d'égouts.

Afin de répondre à ces besoins, des fonds seront transférés à la nouvelle société de la Couronne qui sera créée au début de 1991 et qui aura pour mission de construire et de faire fonctionner, en collaboration avec les municipalités et le secteur privé, des installations pour l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux d'égouts. La société pourra assurer une partie du financement pour le développement du réseau d'aqueducs et d'égouts en empruntant des fonds puisque la province garantira sa dette. On pourra ainsi satisfaire plus rapidement à la demande d'installations nouvelles, plus grandes ou plus modernes qui seront conformes aux objectifs établis en matière d'environnement, de santé et de logement abordable. Cette société fournira de l'eau propre et veillera à ce que les eaux d'égouts soient traitées de façon à ne pas nuire à l'environnement.

La nouvelle société rendra des comptes au ministre des Affaires municipales qui est responsable des administrations locales et de l'aménagement des collectivités en Ontario. Le ministère de l'Environnement devra établir des normes appropriées et continuer à vérifier de près l'efficacité, sur le plan environnemental, des systèmes mis en place.

Réacheminement des déchets

L'une des conséquences de notre prospérité économique est le problème grandissant que pose l'élimination des déchets. Le ministre de l'Environnement a annoncé l'intention du gouvernement de réduire de façon importante les déchets qui doivent être éliminés. Des fonds de 70 millions de dollars seront versés pour soutenir la gestion des déchets au niveau des municipalités, des établissements publics et des industries, ce qui représente une hausse de 61 % par rapport à l'année dernière.

Pour atteindre son objectif de réacheminement des déchets, l'Ontario demandera aux producteurs de déchets d'assumer une plus grande partie des coûts reliés à l'aménagement de décharges et d'installations d'incinération sécuritaires. Cela permettra de répartir plus équitablement les coûts associés à la gestion des déchets et favorisera, sur le plan économique, l'établissement de pratiques de réacheminement des déchets plus respectueuses de l'environnement.

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Parmi les responsabilités importantes du gouvernement, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la préservation de notre patrimoine naturel ne sont pas les moindres. La Commission de l'escarpement du Niagara doit veiller à l'utilisation équilibrée des ressources tout en maintenant l'intégrité de l'escarpement.

Le financement et la responsabilité du Plan d'aménagement et de la Commission de l'escarpement du Niagara, qui relevaient jusqu'à présent du ministre des Affaires municipales, sont désormais confiés au ministre de l'Environnement, en raison de la portée environnementale unique de la région de l'escarpement.

Développement équilibré de l'Ontario

Les programmes actuellement en place, comme le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et le Programme communautaire de développement économique de l'Est de l'Ontario, favorisent une croissance économique équilibrée dans la province. Dans le présent budget, le gouvernement donne suite à son engagement de répartir plus équitablement les bénéfices de la croissance économique dans toutes les régions de la province.

Décentralisation du gouvernement

Le Programme de déménagement dans le Nord de l'Ontario, doté d'un budget de 275 millions de dollars, offre à cette région des avantages économiques considérables grâce au transfert de 1 600 postes gouvernementaux et à la construction de six nouveaux édifices. Le déménagement à Timmins est achevé et les travaux de construction vont bon train à North Bay, Sudbury et Thunder Bay. Un nouveau complexe de bureaux devrait être érigé à Sault Ste. Marie à l'automne 1991.

La décentralisation s'étend également à d'autres régions de l'Ontario. Par exemple, 450 postes au sein du bureau principal du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation seront transférés à Guelph en 1992.

Le déménagement des bureaux et le transfert des postes un peu partout dans la province permet de répartir les emplois et assure une certaine stabilité aux collectivités touchées par des conditions économiques en évolution rapide. Par conséquent, le gouvernement entend poursuivre cette politique de décentralisation au cours des années qui suivent en installant des bureaux en dehors de la communauté urbaine de Toronto.

Le ministre des Services gouvernementaux fera connaître les détails de ces initiatives.

Agriculture

Les agriculteurs doivent faire face à une situation unique : prix imprévisibles des denrées, octroi de subventions aux

agriculteurs sur le marché international, créant ainsi une concurrence déloyale, conditions de culture incertaines et nécessité d'effectuer des investissements de plus en plus importants. Tous ces facteurs, combinés à des taux d'intérêt élevés, laissent présager une baisse des revenus des agriculteurs en 1990-1991. Afin d'aider les agriculteurs à relever les défis que présente cette situation, des fonds de 48 millions de dollars leur seront alloués pour les aider à payer les intérêts sur les prêts obtenus aux fins de leur exploitation. Le gouvernement s'attend à ce que le ministre fédéral de l'Agriculture verse une contribution égale dans le cadre de son programme spécial d'aide qu'il a annoncé récemment.

En reconnaissance de l'importance des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, le gouvernement consacrera 48 millions de dollars sur quatre ans aux fins de la préservation du sol dans le cadre du Programme de gestion des terres.

Le gouvernement entend améliorer la compétitivité du secteur du conditionnement des aliments. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation continuera à travailler en collaboration avec l'industrie afin d'élaborer une stratégie de développement du secteur du conditionnement des aliments.

Ces initiatives seront annoncées plus en détail par le ministre.

Industrie forestière

En vertu de l'Entente Canada-Ontario concernant la mise en valeur des ressources forestières, les gouvernements fédéral et ontarien ont versé au total une somme de 150 millions de dollars sur cinq ans, répartie également entre les deux paliers, aux fins de la gestion forestière. Cette entente a expiré il y a un peu plus d'un an. L'Ontario avancera une fois de plus sa part de 15 millions de dollars ainsi que 18 millions de dollars supplémentaires, ce qui portera les dépenses provinciales totales consacrées à la gestion forestière à 232 millions de dollars pour le présent exercice.

Industrie minière

Il doit exister un climat propice aux investissements dans le domaine minier pour assurer une industrie minière dynamique et compétitive. La cessation du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada annoncée dans le budget fédéral a pour effet de retirer tout soutien à l'exploration minière à un moment où les réserves de métaux communs diminuent et certaines collectivités éprouvent de sérieuses difficultés à la suite de la fermeture de mines et de réduction de personnel.

Afin d'encourager l'exploration minière en Ontario, une somme de 25 millions de dollars supplémentaires sera allouée sur trois ans aux fins de l'expansion du Programme d'aide aux prospecteurs de l'Ontario et du Programme ontarien d'encouragement à l'exploitation minière. On libérera également une somme de 5 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour promouvoir l'exploration dans les alentours de certaines collectivités choisies du Nord de l'Ontario.

Le ministre des Mines annoncera ces initiatives plus en détail.

De plus, nous poursuivons les discussions dans le but de renouveler l'Entente auxiliaire Canada-Ontario sur

l'exploitation minérale qui a pris fin le 31 mars 1990.

Amélioration des services sociaux

Le bien-être de la population ontarienne dépend de la prestation de services sociaux efficaces et de grande qualité ainsi que de la répartition équitable des bienfaits tirés de notre richesse. Dans le présent budget, le gouvernement continue à fournir des fonds pour soutenir la modernisation et l'amélioration de nos programmes sociaux. Malgré la décision du gouvernement fédéral de réduire ses versements aux programmes à frais partagés, l'Ontario veillera à ce que les services essentiels ne soient pas menacés par ces compressions.

Réforme du système des soins prolongés

Au cours de la prochaine décennie, le nombre des personnes âgées et des personnes handicapées augmentera de façon considérable. Les gouvernements doivent donc dès aujourd'hui mettre en oeuvre des programmes afin d'assurer la prestation de services adéquats et efficaces. Pour faire face à cette situation, nous devons effectuer une réforme en profondeur du système des soins prolongés dans la province. Il s'agira de l'une des plus importantes améliorations dans les services sociaux et de santé depuis la mise en oeuvre du régime public d'assurance-maladie. Le gouvernement a donc prévu dans le présent budget l'octroi de fonds aux fins de la réforme globale du système des soins prolongés.

Dans le cadre de cette réforme, on créera des organismes de services communautaires accessibles à tous, ce qui permettra aux citoyens d'obtenir l'aide dont ils ont besoin sous un même toit et de recevoir les soins appropriés à domicile ou, si cela est nécessaire, dans un établissement de soins prolongés.

Ce nouveau système de services communautaires et d'aide à domicile recevra des fonds supplémentaires, jusqu'à concurrence de 410 millions de dollars, d'ici le milieu des années 1990. Une somme de 11 millions de dollars est versée dès maintenant afin de redresser la rémunération des aides familiales. En outre, on élargira les services d'aide à domicile fournis par les organismes communautaires et le financement provincial de ces services aura été accru de 30 millions de dollars une fois ces derniers mis en place. La contribution demandée au patient pour les services qui n'entrent pas dans la catégorie des soins infirmiers, tels que les services d'aide familiale et de préparation des repas, servira à payer une partie des coûts relatifs à ces derniers. Aucuns frais ne seront exigés pour les soins personnels. Les Ontariens à faible revenu seront exemptés de tous frais pour les services à domicile.

Afin d'améliorer la qualité des soins prodigués dans les établissements, on mettra en oeuvre, dans les foyers pour personnes âgées et les maisons de soins infirmiers, un système de financement équitable selon le degré des soins exigés. Cela signifie que l'on mettra des ressources plus importantes à la disposition des résidents qui ont des besoins plus grands. La majoration des contributions du gouvernement et des résidents permettra de mettre à la disposition des foyers pour personnes âgées et maisons de soins infirmiers des fonds supplémentaires de plus de 200 millions de dollars d'ici 1992.

La réforme du système des soins prolongés constitue un progrès

important pour le système des services sociaux et de santé dans la province. Le présent budget prévoit un montant supplémentaire de 52 millions de dollars afin d'amorcer cette réforme.

Le ministre des Services sociaux et communautaires annoncera cette réforme plus en détail.

Financement des hôpitaux

Le Conseil du premier ministre sur la santé avait recommandé une révision du programme d'immobilisations dans le domaine de la santé. En janvier, la ministre de la Santé a annoncé une politique relative aux immobilisations comportant quatre éléments prioritaires :

- l'établissement de services de santé communautaires et régionaux;
- une priorité accordée à certains services comme les services d'urgence, de traitement du cancer et des problèmes cardiaques;
- le maintien des normes de sécurité et de santé au travail; et
- la prestation de services dans les régions en expansion et pour répondre aux besoins des personnes âgées dont le nombre grandit sans cesse.

Ces priorités viennent en quelque sorte compléter la réforme du système des soins prolongés du gouvernement.

Pour mettre en oeuvre cette politique, le gouvernement libérera au cours des quatre prochaines années 1,3 milliard de dollars pour les immobilisations dans le domaine de la santé. En 1990-1991, on versera 250 millions de dollars à cet effet.

De ce programme de financement échelonné sur plusieurs années, environ 300 millions de dollars seront destinés à augmenter la capacité de traitement du cancer dans la province. La ministre de la Santé fournira de plus amples détails à ce sujet.

En 1990-1991, les dépenses du ministère de la Santé augmenteront de 10,9 % pour passer à 15,3 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de dollars de plus que pour l'exercice précédent. Les subventions versées pour le fonctionnement des hôpitaux progresseront de 9,7 % pour atteindre 6,6 milliards de dollars, ce qui comprend la somme de 60 millions de dollars allouée récemment à cet effet. D'autres organismes de santé et de services sociaux ont également vu leur financement pour les frais de fonctionnement de base s'accroître de 39 millions de dollars.

Dépenses du ministère de la Santé de 1984-1985 à 1990-1991

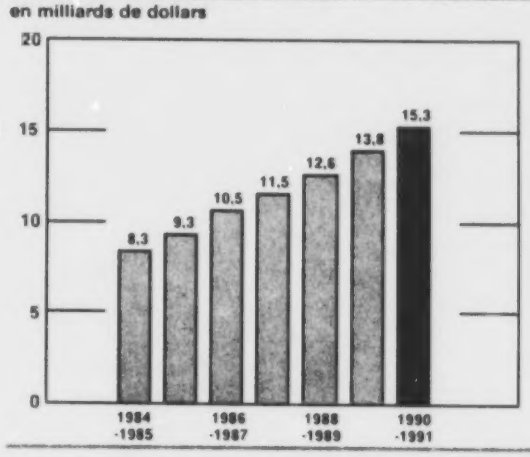

Remarque : Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.

Services de garde d'enfants

En 1990-1991, la somme des contributions fédérales et provinciales consacrée aux services de garde d'enfants s'élèvera à 396 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

En raison des limites imposées par Ottawa pour le partage des coûts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, les contributions fédérales demeurent au même niveau que l'année dernière, soit 139 millions de dollars. La part de l'Ontario se chiffrera à 257 millions de dollars, une augmentation de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Cette somme comprend 10 millions de dollars pour de nouvelles places autorisées dans les écoles et les centres à but non lucratif. L'Ontario tient son engagement dans ce domaine malgré le manque à gagner créé par le gel des contributions fédérales. Nous espérons toutefois qu'une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants sera bientôt proposée à l'échelle nationale et renouvellera le rôle d'Ottawa en ce qui concerne le partage des coûts de ces services.

Dépenses de l'Ontario pour les services de garde d'enfants de 1984-1985 à 1990-1991

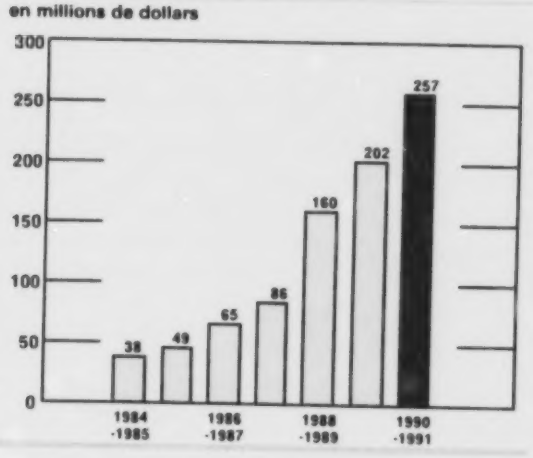

Rémunération des travailleurs dans les organismes communautaires

Dans son dernier budget, le gouvernement avait annoncé une augmentation de la rémunération pour les personnes à faible revenu travaillant dans les organismes d'aide sociale. Dans le présent budget, on alloue une somme de 58 millions de dollars supplémentaires sur une base annuelle afin de redresser la rémunération des travailleurs dans les organismes communautaires. Cette initiative visera les travailleurs dans le domaine des services aux personnes ayant un handicap mental et des services d'auxiliaires ou de soins à domicile, des services de bien-être de l'enfance, des services d'intervention destinés aux familles et aux enfants et des maisons de transition. Cela vient s'ajouter aux fonds déjà annoncés pour les aides familiales dans le cadre de la réforme du système des soins prolongés. Cette mesure aidera les organismes à embaucher et à garder un personnel qualifié pour fournir ces services communautaires importants.

Aide aux familles à faible revenu

J'annonce aujourd'hui une réduction de l'impôt ontarien sur le revenu à l'intention des familles à faible revenu ayant des enfants à charge. Le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu sera amélioré et prévoira désormais un crédit supplémentaire de 200 $ pour chaque enfant à charge de 18 ans ou moins.

Cette modification aura pour effet d'augmenter considérablement le montant à partir duquel les Ontariens doivent payer un impôt provincial sur le revenu. Par exemple, un parent seul avec deux enfants à charge commence à payer l'impôt ontarien sur le revenu lorsque son revenu atteint approximativement 14 100 $. À la suite de la modification susmentionnée, ce montant passera à environ 18 700 $.

Dans le cadre du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, on accordera un crédit supplémentaire de 200 $ pour les personnes à charge ayant un handicap, sans égard à leur âge. Cette mesure vise à reconnaître le fait que la responsabilité des personnes ayant un handicap grave revient souvent à leur famille, qui dans certains cas n'a qu'un faible revenu. Si un enfant handicapé reçoit ses soins à la maison, le parent qui s'en occupe peut demander les deux crédits supplémentaires pour un total de 400 $.

Grâce à cette amélioration du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, 115 000 familles bénéficieront des 250 000 crédits supplémentaires qui seront accordés pour les enfants et les personnes handicapées à charge.

Cette initiative coûtera environ 44 millions de dollars en 1990-1991, portant le coût total de la réduction de l'impôt ontarien sur le revenu à 88 millions de dollars. Le document budgétaire A renferme des détails sur le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu.

Aide sociale

Dans son budget précédent, le gouvernement avait annoncé une réforme importante de l'aide sociale pour que les prestataires puissent recevoir des montants plus élevés et améliorer leurs chances d'atteindre une indépendance financière. Cette initiative continue à être appuyée par les entreprises, les syndicats, les groupes religieux et les fournisseurs de services.

Le coût de cette réforme devait être partagé avec le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Dans son récent budget, Ottawa a annoncé qu'il gelait à un niveau de 5 % supérieur à celui de 1989-1990 les paiements accordés à l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique. En adoptant cette ligne de conduite, le gouvernement fédéral ne participe plus à part entière à la réforme de l'aide sociale. L'Ontario ne suivra pas la voie empruntée par le gouvernement fédéral à cet égard. Le présent budget prévoit des fonds pour la poursuite de la réforme de l'aide sociale.

À l'automne 1989, on a haussé les prestations pour enfants et mis en oeuvre le programme d'intégration sociale et de transition à l'emploi. Depuis janvier 1990, les prestataires d'aide sociale reçoivent des montants plus élevés et de meilleures allocations de logement. J'annonce aujourd'hui que les prestations de base et les allocations de logement seront augmentées de 5 % à compter du 1er janvier 1991. Au total, les dépenses relatives à l'aide sociale progresseront de 406 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'année dernière.

Dépenses du ministère des Services sociaux et communautaires de 1984-1985 à 1990-1991

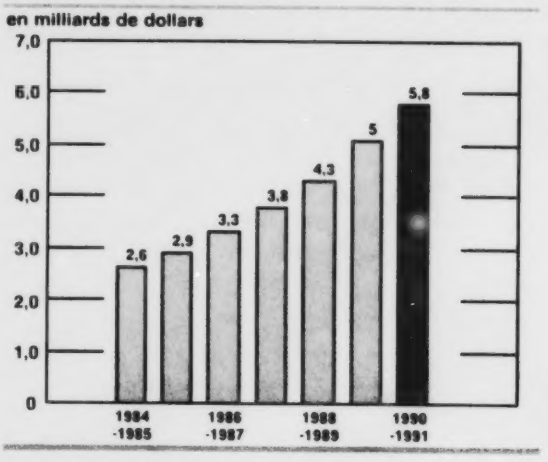

Services sociaux aux autochtones

Le gouvernement poursuit son engagement envers les autochtones de la province en allouant 14 millions de dollars supplémentaires aux fins des initiatives en matière de services sociaux administrés par les autochtones. Le gouvernement fédéral partage les coûts de ces services en vertu de La Convention sur le bien-être des Indiens. Ces fonds seront versés par le ministère des Services sociaux et communautaires pour élargir les services d'aides familiales et de soins infirmiers aux personnes âgées autochtones, créer de nouveaux organismes de services aux enfants et aux familles autochtones et fournir un plus grand nombre de services de consultation pour les familles et les enfants. Les fonds alloués apporteront un soutien et un resserrement des liens dans les communautés autochtones de la province.

Évaluation foncière

L'évaluation des biens-fonds aux fins de l'impôt foncier est actuellement la responsabilité du ministère du Revenu. Un des principaux objectifs du programme d'évaluation foncière est de veiller à ce que l'assiette de calcul de l'impôt foncier soit uniforme dans toute la province. Cet objectif est en voie de réalisation grâce à un programme visant toutes les municipalités de l'Ontario et qui prévoit, pour la première fois, la réévaluation de tous les biens-fonds, ainsi que d'autres types d'évaluations et d'activités connexes. La demande de services d'évaluation s'est considérablement accrue en raison de la croissance rapide dans de nombreuses régions de la province, et les municipalités réclament l'accélération de ces services.

Pour accéder à cette demande, la province créera la Société d'évaluation foncière qui sera mieux en mesure de répondre aux priorités municipales en matière d'évaluation. La somme de 108 millions de dollars consacrée par la province aux services d'évaluation sera transférée à la nouvelle société.

Le ministre du Revenu fournira de plus amples détails à ce sujet.

Paiements de transfert aux municipalités
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991	Écart en pourcentage
Fonctionnement des services sociaux et de santé	1 804	2 046	13,4
Environnement	188	220	17,2
Routes	678	752	10,9
Subventions inconditionnelles	872	914	4,8
Autres	989	1 110	12,2
Total	4 531	5 042	11,3

Remarque : Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.

Taxe fédérale sur les produits et services

L'entrée en vigueur prévue de la taxe sur les produits et services (TPS) le 1er janvier 1991 aura des effets perturbateurs sur les entreprises et les consommateurs. L'Ontario considère que la TPS du gouvernement fédéral est inacceptable.

Le présent budget ne prévoit aucun changement fondamental à la taxe de vente au détail de l'Ontario. Afin d'aider les vendeurs ontariens, et en particulier les plus petites entreprises qui jouent un rôle important dans la perception de la taxe provinciale de

vente au détail, le présent budget prévoit une augmentation du taux d'indemnité accordé à cet effet, qui passera de 4 % à 5 %. L'indemnité maximale annuelle sera également majorée pour passer de 1 000 $ à 1 500 $. On apportera d'autres modifications mineures aux définitions et aux modalités administratives. Le document budgétaire A renferme une liste de tous les changements de cet ordre.

L'entrée en vigueur de la TPS et les modifications apportées dans le présent budget auront pour effet de réduire de 1 million de dollars, sur une année complète, les recettes provenant de la taxe de vente au détail de l'Ontario.

Recettes

Le présent budget prévoit une hausse de la taxe sur le tabac. À compter de minuit ce soir, la taxe sur chaque cigarette sera augmentée de un cent et le tabac coupé sera également assujetti à une taxe proportionnelle à celle sur les cigarettes. Ces mesures rapporteront 158 millions de dollars en 1990-1991.

Renouvellement des relations fédérales-provinciales sur le plan fiscal

L'Ontario partage les préoccupations récemment soulevées par de nombreuses provinces quant aux dispositions fiscales prises par Ottawa. Il faut donc trouver une solution constructive pour corriger cette situation.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a changé de façon unilatérale toutes les dispositions fiscales importantes qui existaient entre les provinces et Ottawa. Nous appuyons l'objectif que s'est fixé Ottawa de réduire le déficit, mais nous ne croyons pas que le non-respect des arrangements fiscaux entre les provinces et le fédéral aident la cause du fédéralisme canadien.

Nous avons donc l'intention de chercher des moyens de travailler en collaboration avec Ottawa, les provinces et les territoires afin de renouveler les dispositions fiscales et, par la même occasion, contribuer au renforcement du fédéralisme canadien.

Part fédérale des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation postsecondaire en Ontario de 1979-1980 à 1990-1991

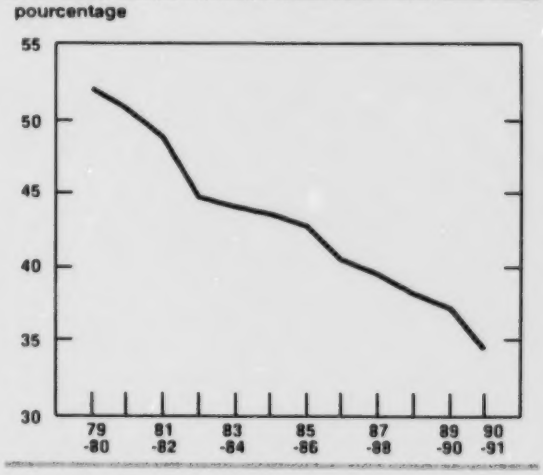

Conclusion

Le gouvernement reste fidèle à son principe de saine gestion financière et de progrès social et économique. Le budget de l'Ontario est équilibré et prévoit des réductions d'impôt pour de nombreuses familles et entreprises ontariennes. Nous avons étayé les programmes existants et mis en oeuvre de nouvelles initiatives pour soutenir le développement social et économique de la province. Voilà qui constitue des bases solides pour le bien-être et la prospérité des Ontariens.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a modernisé ses programmes et en a amélioré l'efficacité.

Nous avons mis l'accent sur les questions sociales, soit l'éducation, le logement, la santé et les services sociaux, tout en accroissant notre soutien à l'environnement, aux transports et à l'infrastructure publique. De plus, nous avons su établir une stabilité économique et contribuer au climat de confiance commercial en réduisant de façon constante notre déficit.

L'année dernière, pour la première fois en 20 ans, le budget était équilibré. Je suis très heureux d'annoncer qu'il en est de même pour le budget du présent exercice financier et que la dette totale sera réduite de 430 millions de dollars, ce qui représente la première réduction de la dette de l'Ontario en 43 ans.

Le premier ministre, David Peterson, a fait preuve d'une direction ferme et efficace dans la mise en oeuvre des initiatives proposées. Au moment où nous achevons nos cinq premières années à la tête du gouvernement, nous pouvons être fiers de nos réalisations : les priorités établies ont été respectées, les objectifs fixés ont été atteints et notre budget a été équilibré.

Document budgétaire A
Détail des modifications relatives aux recettes

Le présent document renferme des détails supplémentaires sur les changements fiscaux annoncés dans l'exposé budgétaire. Pour obtenir des renseignements plus précis, les lecteurs devraient consulter les textes de loi modificatifs.

Loi de l'impôt sur le revenu

Réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario

- Le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu a été restructuré et étoffé pour l'année 1990 et les années d'imposition suivantes. Selon le nouveau programme de réduction de l'impôt sur le revenu, les contribuables calculeront leur montant personnel en additionnant :
  - un montant de base de 167 $;
  - un montant additionnel de 200 $ par enfant à charge de 18 ans ou moins; et
  - un montant additionnel de 200 $ par personne à charge ayant un handicap.
- Les particuliers dont l'impôt ontarien sur le revenu équivaut ou est inférieur à leur montant personnel total ne paieront pas d'impôt ontarien sur le revenu. Les autres verront leur impôt ontarien réduit d'un montant équivalant à trois fois leur montant personnel total moins le double de leur impôt ontarien sur le revenu.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, 4e étage
7, Queen's Park Crescent est
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
1-416-965-5738

Loi de la taxe sur le tabac

Changement des taxes

- À compter de minuit ce soir, la taxe sur le tabac sera augmentée :
  - de 1 cent par cigarette (passant de 3,83 cents à 4,83 cents); et

- de 2,63 cents par gramme ou partie de gramme de tabac coupé (passant de 2,2 cents à 4,83 cents).

Inventaire

- Les marchands en gros devront déclarer l'inventaire de leur stock de cigarettes et de tabac coupé en date de minuit ce soir, et verser la taxe sur ces stocks selon les directives du ministère du Revenu.

Marquage

- Le ministre du Revenu présentera des modifications administratives à la *Loi de la taxe sur le tabac* afin d'assurer le fonctionnement efficace du programme de marquage du tabac.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des changements à la taxe sur le tabac doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur les carburants et le tabac
Ministère du Revenu
Case postale 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
En français : 1-800-668-5821
En anglais : 1-800-387-1990

Loi sur la taxe de vente au détail

Le budget de l'Ontario de 1990 indique que la taxe de vente au détail de l'Ontario ne subira pas de changements fondamentaux suite à la décision du gouvernement fédéral de remplacer sa taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services. Certaines modifications à la taxe de vente au détail sont toutefois proposées dans le but :

- de réduire la confusion prévue lors de l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services; et
- de compenser partiellement l'augmentation du coût de perception que subiront les vendeurs de l'Ontario.

Le tableau suivant donne des détails sur la modeste réduction qui est prévue relativement aux recettes ontariennes.

Effets sur les recettes provenant de la taxe de vente au détail **Tableau 1**
(en millions de dollars)

	Exercice 1990-1991	Année complète
Effet de la réforme fédérale de la Loi sur la taxe d'accise (Canada)	3	15
Indemnités aux vendeurs	(4)	(22)
Modifications aux définitions	0	(1)
Modifications administratives	0	7
Changements totaux des recettes provenant de la taxe de vente au détail	**(1)**	**(1)**

Voici des renseignements supplémentaires sur les modifications apportées à la *Loi sur la taxe de vente au détail.*

Indemnités aux vendeurs

Le montant d'indemnité versé à chaque vendeur pour la perception et le versement de la taxe de vente au détail augmentera pour passer de quatre pour cent de la taxe perçue, jusqu'à concurrence de 1 000 $ par année, à cinq pour cent de la taxe perçue, jusqu'à concurrence de 1 500 $ par année. Cette mesure s'applique à la taxe perçue à compter du 1er avril 1991 et aux déclarations dues à compter du mois de mai 1991.

Voici les détails relatifs à ces indemnités :

- Dans les cas où la taxe perçue s'élève à 20 $ ou moins par déclaration, les vendeurs pourront retenir le montant total de la taxe.
- Dans les cas où la taxe perçue dépasse 20 $, les vendeurs auront le droit de retenir cinq pour cent de la taxe perçue ou 20 $ par déclaration, si ce montant est plus élevé, pourvu que le montant total retenu ne dépasse pas 1 500 $ pour la taxe perçue pendant chaque période de 12 mois.
- Les gros vendeurs ayant une entreprise à succursales multiples auront droit à une retenue maximale de 1 500 $ pour la taxe perçue pendant chaque période de 12 mois.

Pendant la période de transition touchant la taxe perçue du 1er janvier 1991 au 31 mars 1991, les vendeurs auront droit aux montants suivants :

- le maximum annuel d'indemnisation passera de 1 000 $ à 1 100 $, et
- le taux d'indemnisation passera de quatre à cinq pour cent, pourvu que le montant total de la retenue ne dépasse pas 1 100 $.

Exemption relative aux machines et au matériel de production

- On apportera des modifications à la *Loi sur la taxe de vente au détail* dans le but d'y intégrer la définition du terme «machines et matériel de production» présentement appliquée aux fins de la taxe de vente au détail.

Exemption relative au logement temporaire

- À compter du 1er janvier 1991, le seuil d'exemption de la taxe de vente au détail s'appliquant au logement temporaire sera doublé, passant de 10 $ ou moins par jour (70 $ ou moins par semaine) à 20 $ ou moins par jour (140 $ ou moins par semaine).

Dégrèvement des touristes et autres remises

- À compter du 1er janvier 1991, la remise de la taxe de vente au détail de l'Ontario sur les produits transportés hors de l'Ontario et sur le logement temporaire sera modifiée de façon à concorder avec les seuils et limites prescrits dans la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada).

Modifications administratives

Les modifications suivantes qui sont apportées aux modalités administratives relatives à la taxe de vente au détail de l'Ontario entreront en vigueur le 1er janvier 1991.

- Les intérêts payés en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, qui étaient auparavant des intérêts simples, seront désormais des intérêts composés.
- À moins qu'ils puissent démontrer avoir fait preuve de «diligence raisonnable», les administrateurs et les dirigeants d'une entreprise de vente au détail en Ontario seront tenus solidairement responsables de tout montant exigible de ladite entreprise en vertu de la Loi.
- Les vendeurs titulaires d'un permis de vente au détail devront conserver leurs dossiers pendant une période de sept ans au lieu de la période présentement prescrite de cinq ans plus l'année en cours.
- La période de vérification comptable de la taxe de vente au détail passera de trois à quatre ans. Le délai de réclamation d'une remise de la taxe de vente au détail sera de quatre ans.

Toutes les demandes de renseignements au sujet des modifications apportées à la taxe de vente au détail doivent être adressées à la :

Direction de la taxe de vente au détail
Ministère du Revenu
Case postale 623
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H7
En français : 1-800-668-5821
En anglais : 1-800-387-1990

Loi sur l'imposition des personnes morales

Redressement en fonction du coût de remplacement actuel

- Le redressement en fonction du coût de remplacement actuel est une déduction directe du revenu autrement assujetti à l'impôt de l'Ontario. Cette déduction s'applique au matériel et à l'outillage neufs destinés à des activités de fabrication et de transformation ainsi qu'aux appareils neufs de dépollution achetés pour être utilisés en Ontario et elle est calculée selon un pourcentage du coût amortissable aux fins d'impôt. Ces acquisitions donnent droit au redressement en fonction du coût de remplacement actuel au cours de la première année d'imposition pendant laquelle la déduction pour amortissement peut être demandée.
- Le taux de redressement en fonction du coût de remplacement actuel passera à 30 % relativement aux déductions demandées pour les années d'imposition commençant après 1990.

Déduction pour amortissement : équipement de points de vente

- Aux fins de l'impôt sur le revenu des compagnies de l'Ontario, une déduction immédiate sera accordée pour les achats de caisses enregistreuses et d'autre équipement électronique pour les points de vente.
- En vigueur pour les achats effectués après le 8 août 1989 et avant 1993.

Toutes les demandes de renseignements au sujet de l'imposition des compagnies doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des compagnies
Ministère du Revenu
Case postale 622
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6
En français : 1-800-668-5821
En anglais : 1-800-387-1990

Changements relatifs à la taxation : sommaire des incidences fiscales du budget de 1990 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

	Exercice 1990-1991	Année complète
Impôt sur le revenu des particuliers		
Réduction de l'impôt de l'Ontario	(44)	(38)
Taxe sur les produits du tabac		
Cigarettes	135	155
Tabac coupé	23	27
Taxe de vente au détail	(4)	(16)
Impôt sur le revenu des compagnies		
Redressement en fonction du coût de remplacement actuel	0	(140)
Incidence fiscale totale	**110**	**(12)**

Changements d'importance relatifs aux dépenses fiscales de l'Ontario **Tableau 3**
(en millions de dollars)

	Exercice 1990-1991	Année complète
Loi de l'impôt sur le revenu		
Réduction de l'impôt de l'Ontario	44	38
Loi sur l'imposition des personnes morales		
Redressement en fonction du coût de remplacement actuel	0	140
Loi sur la taxe de vente au détail		
Indemnités aux vendeurs	4	22

Document budgétaire B
Perspectives économiques

Les perspectives ontariennes : points saillants pour 1990

- Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario devrait augmenter de 1,7 % en 1990, par rapport à 2,8 % en 1989.
- La hausse de l'indice des prix à la consommation en Ontario devrait atteindre 4,9 % en 1990, ce qui représente une baisse par rapport à la hausse de 5,8 % enregistrée en 1989.

Croissance réelle de 1988 à 1990

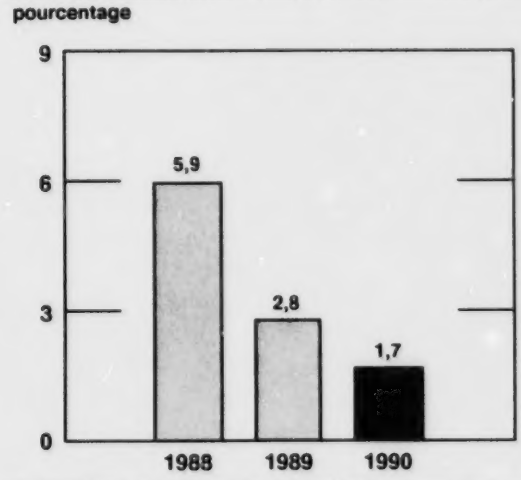

Hausse de l'IPC de 1988 à 1990

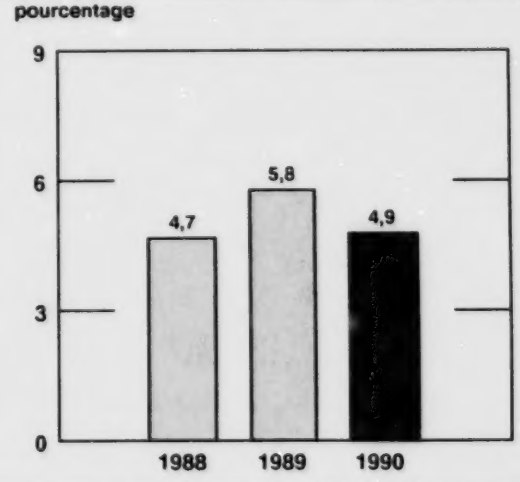

- En 1990, 64 000 emplois devraient être créés en Ontario.
- Selon les prévisions, le taux de chômage moyen en Ontario sera de 5,6 % en 1990.

Création d'emplois de 1988 à 1990

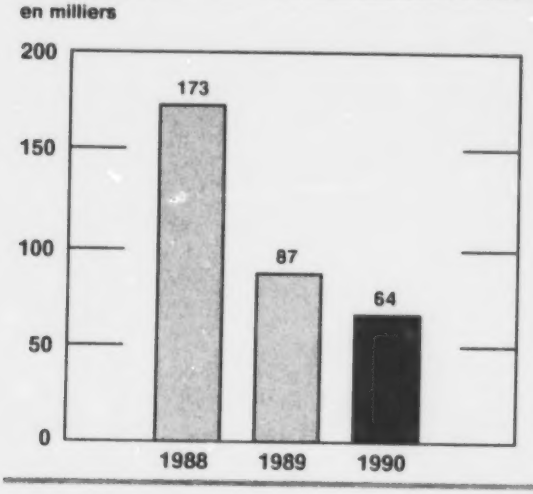

Taux de chômage de 1988 à 1990

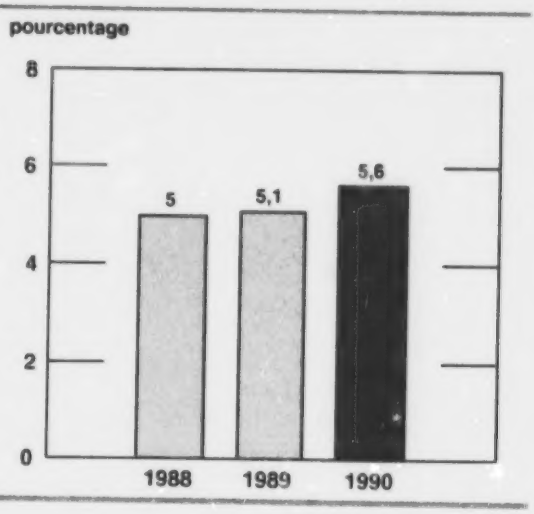

Les facteurs clés

Un certain nombre de facteurs externes influent sur les perspectives de l'économie ontarienne. Les gains escomptés en matière de production et de création d'emplois dépendent dans une large mesure des tendances aux États-Unis ainsi que de celles qui se dessinent dans le reste du Canada et dans les autres pays industrialisés. Les États-Unis absorbent environ 60 % des exportations ontariennes et le reste du Canada, plus de 30 %. L'évolution des marchés financiers mondiaux ainsi que les prix du pétrole et ceux d'autres marchandises exercent également une influence sur les résultats économiques de l'Ontario. Dans les pages suivantes, nous présenterons ces différents facteurs et les prévisions qui les concernent.

Les perspectives internationales

Après un gain solide de 3 % de la production réelle en 1989, l'économie américaine commence à croître à un rythme plus modéré, une hausse de 2 % étant prévue pour 1990. Le secteur manufacturier reste faible, mais le rythme assez soutenu de la création d'emplois dans le secteur des services et le niveau modéré des stocks laissent croire que l'économie américaine ne subira pas de ralentissement marqué cette année. Les dépenses de consommation et les exportations nettes permettront à l'économie de continuer à croître. Les investissements des entreprises augmenteront, quoiqu'à un rythme plus lent que l'année dernière, la diminution des bénéfices incitant les compagnies à modifier leurs projets d'expansion.

Après avoir enregistré une hausse de 4,3 % l'année dernière, le PIB réel de l'Allemagne de l'Ouest devrait progresser à un taux de 3,2 % en 1990, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les perspectives favorables pour ce qui est des dépenses de consommation et des

investissements des entreprises, attribuables à la réunification prévue de l'Allemagne et à la grande confiance des entreprises, contrebalanceront l'effet des récentes hausses des taux d'intérêt. En réponse à l'incertitude qui règne à l'égard de l'union des devises, les taux de rendement des obligations d'État à long terme ont augmenté d'environ deux points de pourcentage depuis la fin de 1989.

L'économie japonaise devrait croître à un taux de 4,5 % en 1990, après une expansion de 4,8 % l'année dernière. Grâce à l'augmentation des dépenses de consommation et des investissements des entreprises, la demande intérieure favorisera la croissance. La vigueur fondamentale de l'économie aidera à compenser les répercussions négatives de la diminution de valeur des actifs résultant des taux d'intérêt plus élevés et de la baisse des cours de Bourse.

Perspectives économiques internationales de 1988 à 1990

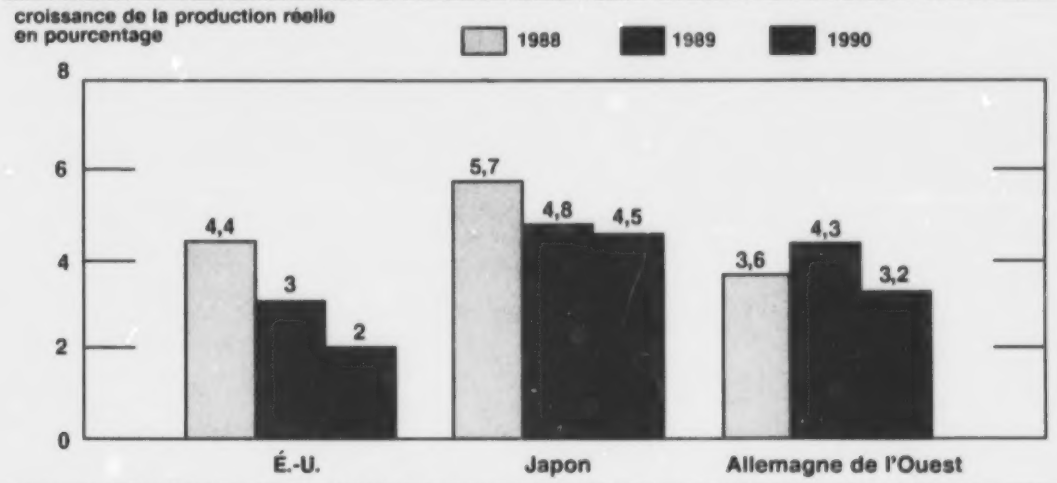

Les perspectives canadiennes

- L'économie canadienne a enregistré une croissance de 2,9 % l'année dernière, soit une croissance légèrement supérieure à celle de l'Ontario. Cette tendance se poursuivra en 1990, le Canada connaissant une progression de 2 %. Ce taux est un peu plus élevé que celui qu'enregistrera l'Ontario.
- Une forte migration interprovinciale soutiendra le secteur du logement et celui des services en Colombie-Britannique et en Alberta et, par conséquent, leurs économies progresseront à un rythme soutenu. L'Alberta et la Saskatchewan bénéficieront toutes les deux d'un regain de vigueur de l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Au Manitoba et au Québec, la croissance sera plus ou moins analogue à celle de l'Ontario. Dans les provinces de l'Atlantique, les résultats seront moins bons en raison notamment des retombées négatives des réductions de contingents dans l'industrie des pêches.

Croissance du produit intérieur brut réel de 1988 à 1990

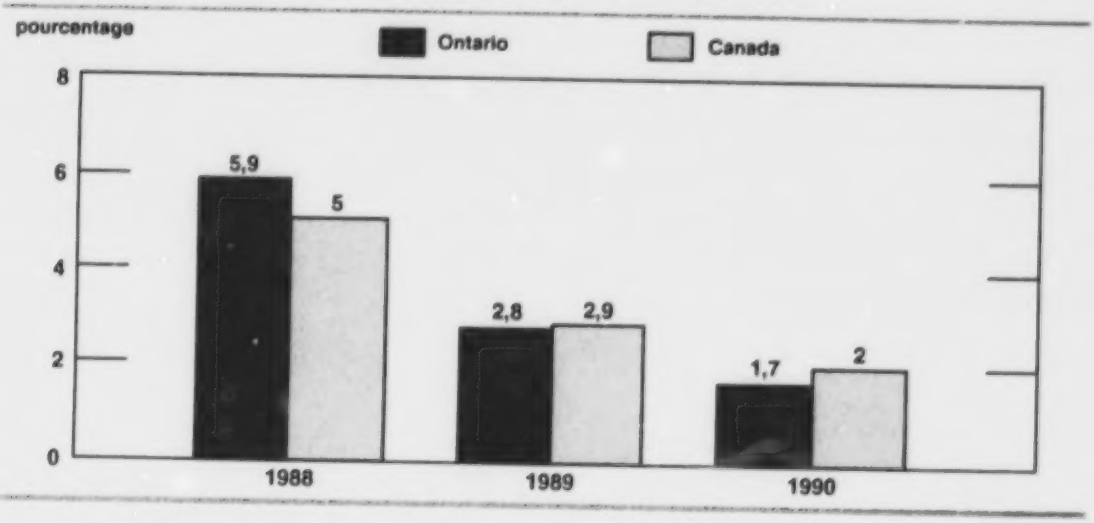

Le taux de change et les marchés financiers

En janvier de cette année, la Banque du Canada essayait de faire baisser les taux d'intérêt mais a vite abandonné ses tentatives devant la chute soudaine du dollar canadien. Après avoir atteint un sommet de 86,55 cents américains en janvier, le dollar canadien a commencé à baisser et, à la mi-février, atteignait son niveau le plus bas, soit 82,75 cents américains.

Dans le but de stabiliser le dollar, la Banque a relevé les taux d'intérêt d'un point de pourcentage entre la mi-janvier et la mi-février et l'écart entre les bons du Trésor à 90 jours canadiens et américains s'est élargi, atteignant plus de 500 points de base.

Le désir de la Banque du Canada d'éviter les effets inflationnistes d'une baisse du taux de change ne rendra possible aucune diminution importante à court terme des taux d'intérêt. On prévoit une légère baisse des taux d'intérêt au Canada au cours du deuxième semestre de 1990, baisse résultant de la modération des tensions inflationnistes et de la faiblesse de l'économie canadienne. On s'attend à ce que la Banque du Canada maintienne le dollar canadien dans la fourchette des 83-87 cents américains pendant le reste de 1990.

Les prix de l'énergie

Les prix du pétrole devraient fléchir quelque peu en 1990 à mesure que la demande de la part des pays industrialisés baisse et que les conditions de l'offre redeviennent normales. En 1989, la contraction de l'offre de pétrole en provenance de l'Alaska et de la Mer du Nord et la forte demande des pays industrialisés avaient entraîné une hausse des prix du pétrole de 22 %.

- En 1989, les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) allaient de 18 $ US à 22 $ US le baril, s'établissant en moyenne à 20,19 $ US, comparativement à 16,50 $ US en 1988.
- Le prix de référence à Chicago du pétrole brut WTI devrait être en moyenne de 19,50 $ US le baril cette année.

Les perspectives économiques de l'Ontario

Sous l'effet du niveau élevé des taux d'intérêt et de la faiblesse continue de la demande extérieure, la croissance de la production réelle devrait s'établir à 1,7 % en 1990.

- Après la récession de 1981-1982, l'économie avait une capacité de production excédentaire et comptait un nombre élevé de chômeurs, ce qui a permis à la production réelle de croître en moyenne de 6,1 % par année entre 1983 et 1988.
- En 1989, l'économie ontarienne a subi un ralentissement considérable de la demande extérieure. L'industrie automobile en particulier a été touchée par la lourdeur des marchés, les ventes de véhicules automobiles aux États-Unis accusant une chute de 6 %. Dans d'autres secteurs, dont ceux de la construction et des services, on a atteint la pleine capacité. Ainsi, la croissance économique a été modérée, se chiffrant à 2,8 %.

Les dépenses de consommation

En 1989, le taux d'épargne des particuliers a augmenté en raison d'une hausse des taux d'intérêt et d'une baisse de confiance de la part des consommateurs. En conséquence, les dépenses de consommation ont crû à un rythme moins rapide que le revenu des ménages après impôts.

- Passant progressivement d'un sommet de 20,4 % à la fin de la récession de 1981-1982 à 11,5 % en 1988, le taux d'épargne atteignait un taux de 13,5 % en 1989.
- En 1990, le taux d'épargne devrait légèrement baisser pour se fixer à 13,4 %.

La croissance du revenu se ralentira en 1990 en raison d'une diminution du taux de création d'emplois et d'une réduction du nombre d'heures travaillées. Un taux d'épargne élevé, conjugué à la faiblesse du marché du logement, limitera les dépenses de consommation en 1990.

- Le ralentissement de la croissance se manifestera surtout au cours du premier semestre de 1990, les taux d'intérêt élevés n'encourageant pas les dépenses relatives au logement et les achats de biens durables.
- Au cours du deuxième semestre de 1990, les dépenses augmenteront, stimulées par une légère baisse des taux d'intérêt et le désir de devancer la taxe sur les produits et les services (TPS), notamment pour ce qui est des achats de chaussures, de vêtements et d'autres produits qui ne sont pas actuellement frappés de la taxe sur les ventes des fabricants.

Consommation, revenu personnel disponible et taux d'épargne de 1988 à 1990

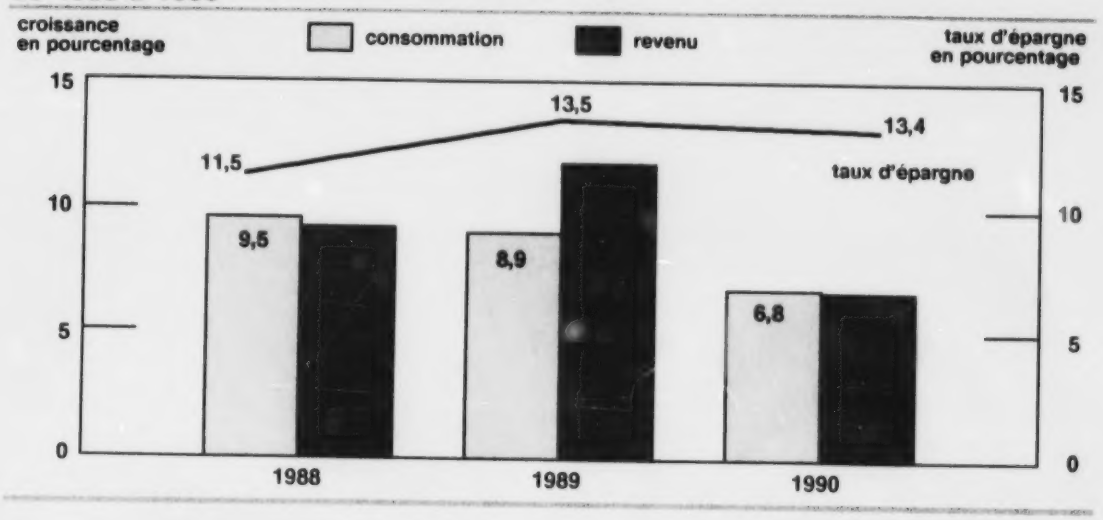

Le logement

En 1989, il y a eu 93 337 mises en chantier, soit le troisième nombre le plus important qui ait été enregistré depuis le record de 110 536 mises en chantier atteint en 1973.

- Les dépenses dans la construction de nouvelles habitations ont légèrement augmenté en 1989, le nombre de logements achevés atteignant presque un niveau record.
- Les travaux de rénovation ont continué à croître rapidement l'année dernière, tandis que le nombre de reventes a diminué.

Pour 1990, on prévoit que le nombre de mises en chantier sera d'environ 81 000, soit un niveau toujours relativement élevé. Les dépenses totales dans le secteur résidentiel devraient être de l'ordre de 23,1 milliards de dollars, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 1989.

- Des taux d'intérêt élevés et une croissance plus lente de l'emploi et du revenu limiteront la demande de logements en 1990.
- En 1990, le nombre de logements achevés devrait continuer à croître à un rythme plus rapide que la demande, atténuant ainsi les pressions sur les prix des logements en Ontario.
- Cette année, le marché de la rénovation croîtra à un rythme plus rapide que le marché de la construction de nouvelles habitations et celui des reventes.

- Il est prévu que la TPS stimulera quelque peu les achats de logements et les travaux de rénovation en 1990, puisque les consommateurs avanceront leurs dépenses pour ne pas avoir à payer la nouvelle taxe.

Mises en chantier de logements de 1988 à 1990

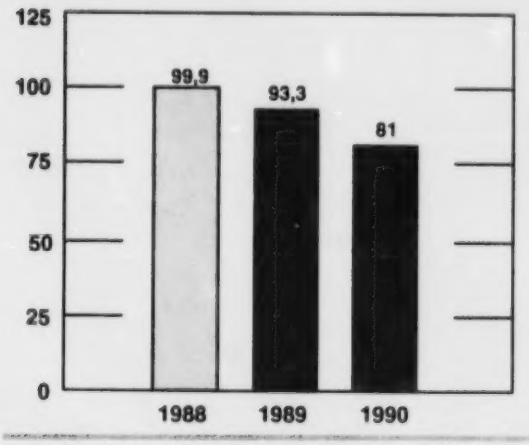

Dépenses dans la construction résidentielle de 1988 à 1990

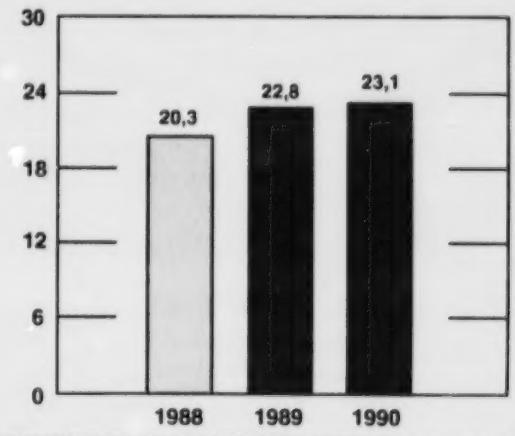

Les investissements des entreprises

Les investissements des entreprises se sont maintenus à un niveau élevé l'année dernière. Les dépenses en installations de production ont en effet augmenté de 7,7 %.

- La construction non résidentielle a progressé de 13,5 % en 1989. Des projets d'agrandissement d'usines ont été entrepris en vue d'éliminer les contraintes au niveau des capacités de production. Rappelons que le taux d'utilisation des capacités dans le secteur des biens non agricoles avait atteint 90 % en 1988, soit le taux le plus élevé depuis la récession.
- Les dépenses en matériel et outillage ont augmenté de 4,2 % en 1989.

La croissance des investissements devrait ralentir pour atteindre 5,5 % en 1990. La faiblesse continue des bénéfices des compagnies et les taux d'intérêt élevés auront des répercussions sur les investissements.

- Les bénéfices avant impôts des compagnies devraient diminuer de 1,4 % en 1990, après avoir baissé de 3,2 % en 1989. Ces résultats médiocres s'expliquent par une croissance plus lente des ventes et la valeur élevée du dollar canadien.

En 1990, la croissance des investissements touchera principalement le matériel et l'outillage. En effet, les entreprises continueront à moderniser leurs installations afin de faire face à une concurrence internationale de plus en plus vive. Selon les prévisions, les dépenses en matériel et outillage augmenteront de 8,4 %.

- Les investissements devraient être particulièrement importants dans le secteur du commerce de gros et du commerce de détail, ainsi que dans le secteur des services financiers et celui des services publics.

La croissance dans le secteur de la construction non résidentielle sera faible, à savoir, seulement 1,1 % en 1990. Cette situation sera attribuable à une diminution du taux de croissance de la demande, tant sur les marchés intérieurs que ceux d'exportation, ainsi qu'à une diminution du taux d'utilisation des capacités.

- La hausse des taux de vacance des immeubles à usage commercial et l'achèvement de plusieurs gros projets de construction de services publics contribueront au ralentissement.
- Les agrandissements d'usines effectués ces dernières années et la faiblesse des ventes ont réduit les pressions sur le taux d'utilisation des capacités, permettant ainsi à ce dernier de diminuer l'année dernière.

Investissements des entreprises dans la construction non résidentielle de 1988 à 1990

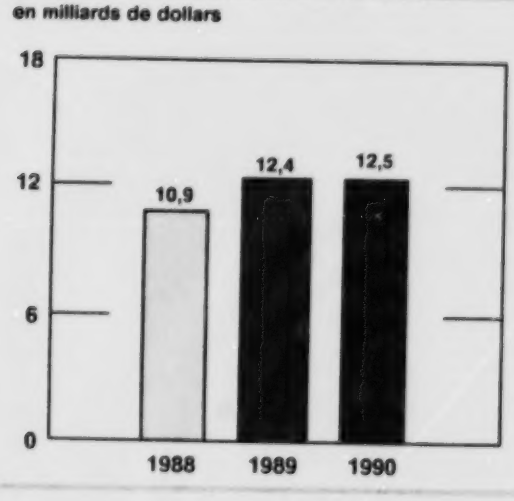

Investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage de 1988 à 1990

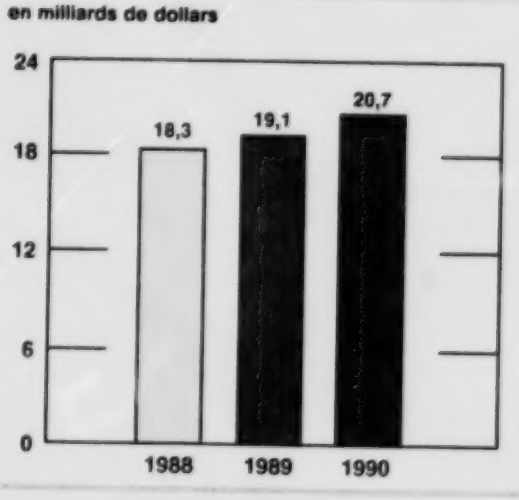

Le commerce extérieur

L'excédent de la balance commerciale de l'Ontario a augmenté en 1989, le ralentissement de la croissance des exportations étant plus que compensé par la baisse de la croissance des importations. En 1990, l'excédent devrait être légèrement inférieur, soit 12,8 milliards de dollars, par rapport à 13,6 milliards de dollars en 1989.

- La croissance des exportations s'est ralentie en 1989, se chiffrant à 1,9 % par rapport à 8,5 % en 1988, et ce, principalement en raison de la diminution sensible des exportations de véhicules automobiles. L'expansion aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE ralentira, freinant ainsi la croissance des exportations,

laquelle sera de 0,3 % en 1990. La valeur toujours élevée du dollar canadien par rapport à celui des États-Unis aura elle aussi des répercussions sur les exportations ontariennes.

- L'année dernière, la croissance des importations a diminué en raison d'un ralentissement de la croissance des investissements en matériel et outillage et des dépenses en biens durables. Comme il a été mentionné dans le présent document à la section sur les investissements des entreprises, on prévoit une accélération des dépenses en matériel et outillage en 1990 car les entreprises moderniseront leurs installations afin de faire face à une concurrence mondiale accrue. Cependant, un ralentissement de la croissance des dépenses de consommation limitera la croissance totale des importations à 1 %.

L'excédent de la balance commerciale pour l'industrie automobile ontarienne devrait s'améliorer, atteignant 11,4 milliards de dollars en 1990, comparativement à 10,8 milliards de dollars en 1989 et à 9,7 milliards de dollars en 1988.

- La balance commerciale dans l'industrie automobile s'est améliorée en 1989 en raison d'une réduction des importations de véhicules et de pièces. L'Ontario a réussi à s'assurer une part plus importante du marché nord-américain en 1989 mais ce dernier s'est rétréci à la suite d'une diminution de 6 % des ventes de véhicules automobiles aux États-Unis.
- On prévoit une diminution d'environ 3 % des ventes de véhicules automobiles aux États-Unis en 1990, mais la part canadienne du marché américain de l'automobile devrait aller en augmentant. En conséquence, on s'attend à un accroissement des exportations ontariennes dans ce secteur.

Commerce extérieur de l'Ontario de 1988 à 1990

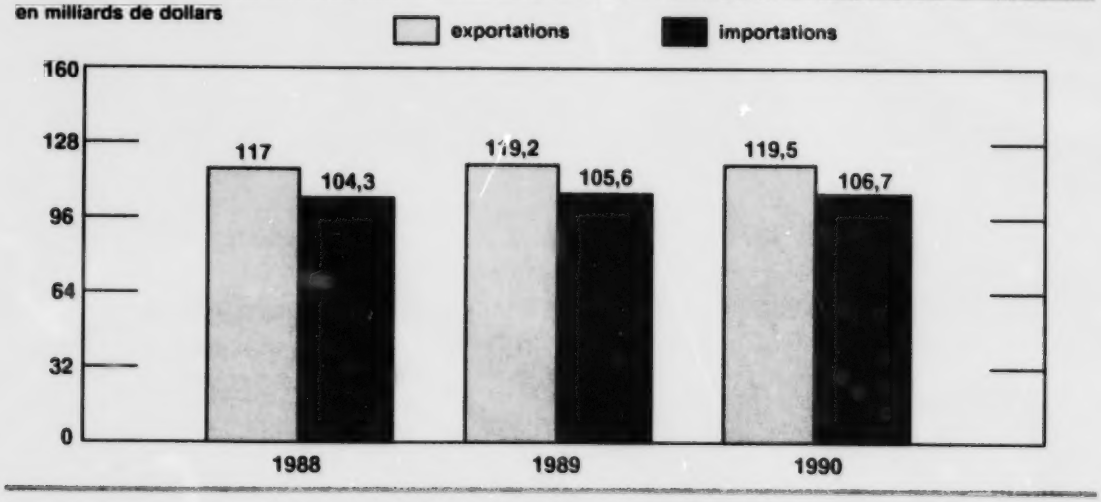

L'emploi et les prix

Le marché du travail

On prévoit 64 000 nouveaux emplois en 1990, comparativement aux 87 000 nouveaux emplois enregistrés en 1989.

- Le ralentissement de la création d'emplois reflète la modération de l'activité économique prévue pour 1990.
- Le taux de chômage devrait se situer en moyenne à 5,6 % cette année, accusant une hausse par rapport au taux de 5,1 % enregistré en 1989. Le taux de chômage dans le reste du Canada devrait s'établir en moyenne à 9,3 % en 1990. Compte tenu du taux prévu pour l'Ontario, le taux de chômage canadien devrait être de 7,8 % en 1990.

Taux de chômage en Ontario et au Canada de 1988 à 1990

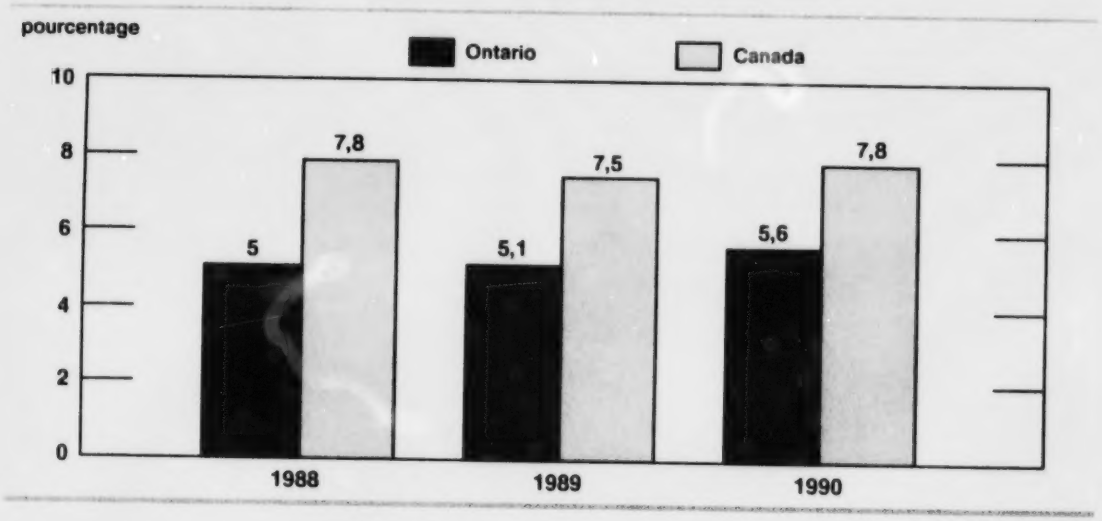

L'inflation

En Ontario, la hausse de l'indice des prix à la consommation est passée de 4,7 % en 1988 à 5,8 % en 1989. Cette augmentation s'explique surtout par un accroissement des taxes de vente fédérales, mais des coûts unitaires de la main-d'oeuvre plus élevés et des prix du pétrole à la hausse y ont également contribué.

En 1990, la hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario devrait ralentir et s'établir à 4,9 %. La modération de la hausse des prix du logement, la baisse des cours des matières premières et le ralentissement de la demande dans l'économie contribueront à la diminution du taux d'inflation.

L'écart entre le taux d'inflation de l'Ontario et celui du Canada devrait se rétrécir à mesure que les tensions inflationnistes s'atténuent en Ontario et s'intensifient dans le reste du pays.

- En février, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré des taux d'inflation égaux ou supérieurs au taux de l'Ontario. Cette tendance devrait se poursuivre tout au long de 1990. Les deux économies provinciales en question connaissent une forte migration intérieure et des augmentations rapides des prix du logement. Les tensions inflationnistes qui commencent à se faire sentir dans l'Ouest sont analogues à celles qu'a connues l'Ontario entre 1983 et 1988.

Hausse de l'indice des prix à la consommation en Ontario et au Canada de 1988 à 1990

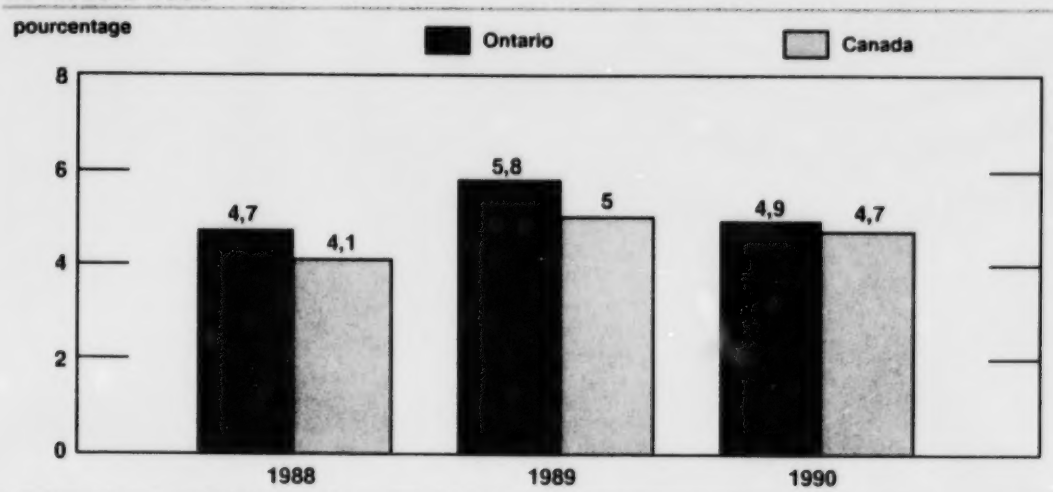

L'économie ontarienne de 1988 à 1990

	1988	1989	1990	88-87	89-88	90-89
	en milliards de dollars			pourcentage		
Production totale						
Produit intérieur brut	248,0	269,6	287,5	10,9	8,7	6,7
PIB (en dollars constants de 1981)	180,3	185,4	188,4	5,9	2,8	1,7
Investissements des entreprises						
Matériel et outillage	18,3	19,1	20,7	14,8	4,2	8,4
Construction non résidentielle	10,9	12,4	12,5	12,5	13,5	1,1
Logement						
Construction résidentielle	20,3	22,8	23,1	14,9	12,1	1,4
Mises en chantier de logements (en milliers)	99,9	93,3	81,0	-	-	-
Autres éléments de la demande						
Ventes au détail*	63,6	73,0	75,9	7,7	n.d.	4,0
Exportations	117,0	119,2	119,5	8,5	1,9	0,3
Importations	104,3	105,6	106,7	7,0	1,2	1,0
Revenu						
Revenu personnel	206,1	227,1	243,5	9,9	10,2	7,2
Bénéfices des entreprises (avant impôts)	29,7	28,8	28,4	16,7	-3,2	-1,4
Prix						
Indice des prix à la consommation (Canada)	-	-	-	4,1	5,0	4,7
Indice des prix à la consommation (Ontario)	-	-	-	4,7	5,8	4,9
Marché du travail						
Population active (en milliers)	5 118	5 214	5 309	2,5	1,9	1,8
Nombre d'emplois (en milliers)	4 862	4 949	5 013	3,7	1,8	1,3
Taux de chômage (% de la population active)	5,0	5,1	5,6	-	-	-

* Une nouvelle enquête portant sur le commerce de détail a été mise en place le 1er janvier 1990. Des chiffres comparatifs sont disponibles pour 1989 mais non pour 1988. En raison de l'interruption de la série, le taux de croissance ne s'applique pas à 1989.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Document budgétaire C
Revue et perspectives budgétaires

Introduction

Ce document budgétaire comprend :

- un examen du plan financier de 1989-1990;
- un résumé de l'état des recettes et des dépenses en 1989-1990;
- les perspectives budgétaires pour 1990-1991;
- une présentation des emprunts et de la gestion de la dette de l'Ontario;
- une comparaison des indicateurs financiers des provinces canadiennes.

Les résultats financiers de 1989-1990

Pour la première fois en 20 ans, la province a équilibré son budget. Il s'agit d'une amélioration de 1 514 millions de dollars par rapport aux résultats de 1988-1989. Le déficit a été réduit de manière constante, passant de 3 189 millions de dollars en 1982-1983, exercice où il avait atteint un sommet, à 2 614 millions de dollars en 1985-1986, puis à 1 479 millions de dollars en 1988-1989. Pour 1989-1990, les résultats provisoires indiquent un excédent de 35 millions de dollars.

Sommaire de l'évolution de 1982-1983 à 1989-1990 **Tableau 1**
(en millions de dollars)

Exercice financier	Recettes	Dépenses	Excédent (Déficit)
1982-1983	19 367	22 556	(3 189)
1983-1984	21 412	24 565	(3 153)
1984-1985	23 893	26 452	(2 559)
1985-1986	26 240	28 854	(2 614)
1986-1987	29 544	32 178	(2 634)
1987-1988	32 453	34 942	(2 489)
1988-1989	37 256	38 735	(1 479)
1989-1990 (chiffres provisoires)	41 690	41 655	35

Cet excédent de 35 millions de dollars représente une amélioration de 612 millions de dollars par rapport au déficit de 577 millions de dollars prévu dans le budget de 1989.

Derniers résultats du budget de 1989-1990 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Écart
Recettes	40 713	41 690	+977
Dépenses	41 290	41 655	+365
Excédent (Déficit)	**(577)**	**35**	**+612**

Pour l'exercice 1989-1990, l'excédent de fonctionnement, prévu à 2 659 millions de dollars, s'est également accru de 658 millions de dollars pour passer à 3 317 millions de dollars. Cet excédent a servi à financer la totalité des dépenses en immobilisations de la province, qui ont été de 3 282 millions de dollars.

Excédent de fonctionnement en 1989-1990 **Tableau 3**
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Écart
Recettes	40 713	41 690	+977
Dépenses courantes	38 054	38 373	+319
Excédent de fonctionnement	**2 659**	**3 317**	**+658**

Les recettes en 1989-1990

Les recettes en 1989-1990 ont témoigné de la vigueur soutenue de l'économie ontarienne. Les résultats provisoires pour 1989-1990 indiquent qu'elles ont atteint 41 690 millions de dollars, soit une augmentation de 977 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Comme en 1988-1989, la majeure partie de cet accroissement est attribuable aux redressements en cours d'exercice des transferts du gouvernement fédéral provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont dépassé de 882 millions de dollars les prévisions initiales; elles résultent de redressements fédéraux plus importants que prévu au titre des quotes-parts de l'année courante et des années précédentes. Cette somme s'ajoute aux 945 millions de dollars que l'on

avait prévu de recevoir en redressements et qui avaient été inclus dans les prévisions initiales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a été en partie neutralisée par une diminution nette de 60 millions de dollars des paiements du gouvernement fédéral dans le cadre de l'accord de Financement des programmes établis. Cette baisse est reliée à l'impact négatif qu'a l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers sur les transferts effectués en vertu de l'accord de Financement des programmes établis, et à d'autres augmentations ayant le même effet.

Une consommation plus forte que prévu a entraîné un accroissement de 124 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur le tabac. Les droits de cession immobilière ont rapporté 69 millions de dollars de plus que selon les prévisions, résultat de prix moyens plus élevés que prévu et des recettes provenant des mesures annoncées dans le budget de 1989.

Des bénéfices plus élevés que prévu ont entraîné une hausse de 47 millions de dollars du produit de l'impôt sur les bénéfices miniers. Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique se sont accrues de 17 millions de dollars à la suite de redressements du gouvernement fédéral pour les paiements des années d'imposition 1987 et 1988.

Les recettes d'imposition réciproque, constituées surtout de la taxe de vente de l'Ontario sur les achats de biens et de services effectués par le gouvernement fédéral, ont progressé de 18 millions de dollars.

Cet accroissement des recettes fiscales a été neutralisé en partie par une diminution dans un certain nombre de domaines. En dépit d'une forte croissance de 10 % par rapport à l'année précédente, les recettes de la taxe de vente au détail ont été de 125 millions de dollars inférieures aux prévisions, par suite d'une consommation légèrement plus faible que prévu. De même, les recettes tirées de l'impôt des compagnies ont affiché une forte croissance de 11,8 % mais ont été de 107 millions de dollars inférieures aux prévisions, en raison de paiements de règlement final moins élevés que selon les prévisions.

Le déclin des recettes de l'Impôt-santé des employeurs, de 72 millions de dollars par rapport aux prévisions, résulte en grande partie de deux facteurs : d'abord la décision de permettre aux petites entreprises d'adopter à ce chapitre le mode de paiement trimestriel à partir d'avril 1990, puis la décision du gouvernement fédéral de reporter à 1990-1991 ses versements d'impôt-santé pour 1989-1990.

On compte parmi les autres moins-perçus d'impôts une somme de 38 millions de dollars pour la taxe sur l'essence, par suite d'une consommation inférieure aux prévisions et une autre, de 10 millions de dollars, au chapitre de l'impôt sur les concentrations commerciales, résultat de la révision des prévisions de l'assiette fiscale et d'autres cotisations à percevoir.

Les recettes non fiscales ont dépassé de 276 millions de dollars le plan budgétaire initial, ce qui comprend une somme d'environ 40 millions de dollars provenant de

l'application d'une nouvelle politique en matière de redressement à apporter à ces recettes. La majeure partie de cette augmentation provient d'un accroissement de 208 millions de dollars des intérêts des dotations en capital, en raison de liquidités et de taux d'intérêt plus élevés que prévu.

Les recettes provenant des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario ont connu une hausse de 93 millions de dollars en raison du nombre plus élevé que prévu de cotisants et de la perception de primes en souffrance. Les bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario ont progressé de 32 millions de dollars, conséquence de l'augmentation des ventes. Quant aux recettes tirées des droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire, elles se sont accrues de 27 millions de dollars, à cause surtout des recettes plus élevées que prévu provenant de l'adoption de certaines mesures dans le budget de 1989.

Cet accroissement des recettes non fiscales a été neutralisé en partie par une baisse de 57 millions de dollars des recettes tirées des amendes, à la suite du retard dans la promulgation de la *Loi de 1989 sur le rajustement des peines provinciales*, et par une diminution de 23 millions de dollars des recettes provenant des droits et permis de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario, à la suite d'une baisse de la consommation.

Les paiements du gouvernement fédéral ont diminué de 109 millions de dollars, surtout à cause de la réduction de ses paiements au titre du Financement des programmes établis, mentionnés précédemment. Les versements en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* ont été de 23 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en partie à cause de la décision du gouvernement fédéral de limiter sa contribution au niveau de celle de 1988-1989. La signature de l'Accord révisé Canada-Ontario sur l'assurance-récolte a accusé un retard, ce qui a entraîné une baisse de 19 millions de dollars.

Sommaire de l'évolution des recettes au cours de l'exercice 1989-1990 **Tableau 4**
(en millions de dollars)

Recettes fiscales :		
Impôt sur le revenu des particuliers	882	
Taxe de vente au détail	(125)	
Imposition réciproque	18	
Impôt des compagnies	(107)	
Impôt-santé des employeurs	(72)	
Impôt sur les bénéfices miniers	47	
Taxe sur l'essence	(38)	
Taxe sur le tabac	124	
Droits de cession immobilière	69	
Impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	17	
Impôt sur les concentrations commerciales	(10)	
Autres taxes et impôts	5	
Total partiel		**810**
Autres recettes :		
Primes de l'Assurance-santé de l'Ontario	93	
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	32	
Droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire	27	
Droits et permis de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	(23)	
Intérêts des dotations en capital	208	
Amendes	(57)	
Autres	(4)	
Total partiel		**276**
Paiements du gouvernement fédéral :		
Financement des programmes établis	(60)	
Jeunes contrevenants	(23)	
Assurance-récolte	(19)	
Autres	(7)	
Total partiel		**(109)**
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		**977**

Les dépenses en 1989-1990

Les chiffres provisoires pour 1989-1990 donnent des dépenses de 41 655 millions de dollars, soit 365 millions de dollars de plus que selon les prévisions initiales du plan budgétaire de 1989. Si toutefois on fait abstraction des paiements anticipés de 474 millions de dollars pour l'exercice 1990-1991, les dépenses sont inférieures de 109 millions de dollars au plan budgétaire initial, qui était de 41 290 millions de

dollars. On a absorbé en outre une augmentation de 264 millions de dollars des dépenses pour l'année courante grâce à des économies et des réductions de dépenses de 373 millions de dollars dans d'autres programmes. Le tableau 5 résume l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 1989-1990. Les principaux changements sont expliqués ci-après.

Par suite d'un changement dans la politique des retenues de paiements exercées par le ministère de la Santé quant au fonctionnement des hôpitaux, ceux-ci ont pu bénéficier d'un paiement anticipé de 334 millions de dollars sur leur financement de 1990-1991.

Le ministère de l'Éducation a reçu en 1989-1990 la somme de 140 millions de dollars pour acquitter à l'avance neuf versements mensuels non provisionnés à la Caisse de retraite des enseignants.

Le budget de 1989 prévoyait également 410 millions de dollars de paiements anticipés pour les subventions d'immobilisations aux collèges, universités et conseils scolaires pour l'exercice 1990-1991.

En raison de l'augmentation inattendue du nombre des bénéficiaires, il a fallu injecter 88 millions de dollars supplémentaires dans le programme du ministère des Services sociaux et communautaires consacré au maintien du revenu. Cet accroissement résulte surtout du fait que les réfugiés ne sont pas sortis aussi rapidement que prévu du système de l'aide sociale, malgré les tentatives du gouvernement fédéral en vue d'accélérer la procédure de délivrance des permis de travail. Il découle aussi d'un changement de politique qui a permis à des personnes sans domicile fixe de toucher des prestations d'aide sociale. Ces dépenses supplémentaires ont été financées par des réaffectations de fonds des autres programmes du ministère.

Le ministère du Logement a reçu 27 millions de dollars de plus, destinés principalement aux logements à but non lucratif. L'affectation de cette somme avait été rendue nécessaire en raison d'engagements antérieurs et de la construction d'un plus grand nombre de logements locatifs devenus admissibles aux subventions plus tôt que prévu. Le ministère a puisé les montants supplémentaires dont il a eu besoin à ce chapitre dans les fonds qui lui avaient été crédités pour 1989-1990.

Une somme de 15 millions de dollars supplémentaires a été accordée au ministère du Solliciteur général pour couvrir le coût du rajustement des salaires de la Police provinciale de l'Ontario. D'autre part, le ministère des Services correctionnels a obtenu 10 millions de dollars de plus pour couvrir les coûts de l'entente salariale intervenue avec les agents des services correctionnels, tandis que le ministère de l'Environnement a eu besoin de 3 millions de dollars de plus pour le règlement salarial de ses agents. Quant au ministère du Procureur général, il a reçu 10 millions de dollars supplémentaires pour le rajustement salarial de ses avocats.

Le ministère des Richesses naturelles a consacré 14 millions de dollars de plus à la lutte contre les incendies de forêt dans le Nord de l'Ontario.

Le ministère des Transports a eu besoin de 18 millions de dollars de plus pour l'entretien des routes de la province pendant l'hiver, tandis qu'une somme supplémentaire de 12 millions de dollars était affectée à l'achat de voitures à deux étages pour le réseau GO. Le ministère est parvenu à financer cet accroissement de ses dépenses à partir des fonds qui lui avaient été crédités.

Le ministère de la Santé a fait état d'une économie totale nette de 97 millions de dollars au chapitre des dépenses. Cela est le résultat d'une économie de 152 millions de dollars au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 55 millions de dollars des dépenses en immobilisations. Les économies de dépenses de fonctionnement ont été réalisées principalement au chapitre de l'Assurance-santé de l'Ontario et des soins à domicile, dont la croissance des services a été plus faible que prévu. Les dépenses supplémentaires en immobilisations étaient reliées à l'expansion qu'a connue le Hospital for Sick Children de Toronto et aux dépenses engagées conformément au Plan de développement des ressources dans le domaine de la santé.

Le ministère du Revenu a réalisé des économies de 29 millions de dollars grâce à la diminution du nombre des personnes admissibles au Régime de revenu annuel garanti (RRAG), et aux subventions d'impôt foncier aux personnes âgées de l'Ontario.

Points saillants de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 1989-1990 **Tableau 5**
(en millions de dollars)

Augmentations :		
Paiements anticipés aux hôpitaux		**334**
Versements non provisionnés à la Caisse de retraite des enseignants		**140**
Maintien du revenu : prestations familiales et d'aide sociale générale	88	
Immobilisations dans le domaine de la santé	55	
Ententes salariales avec la Police provinciale de l'Ontario, les agents des services correctionnels, les agents de l'environnement et les avocats, dépassant les crédits des ministères	38	
Subventions au logement	27	
Entretien des routes pendant l'hiver	18	
Lutte contre les incendies	14	
Voitures du réseau GO	12	
Impôt-santé des employeurs : instauration et administration	12	**264**
Diminutions :		
Santé : principalement Assurance-santé et soins à domicile	(152)	
Subventions d'impôt foncier aux personnes âgées et RRAG	(29)	
Projets d'immobilisations retardés	(20)	
Aide à l'industrie	(15)	
Contribution plus faible que prévu aux régimes de retraite	(15)	
Projets retardés du Fonds de la technologie	(13)	
Autres (net)	(129)	**(373)**
Écart net		**365**

Le budget de 1989 fixait un objectif de 200 millions de dollars pour les réductions et les contraintes budgétaires, à déterminer en cours d'exercice. Dans Finances de l'Ontario du 30 septembre 1989, on annonçait que 40 millions de dollars de cet objectif avaient été atteints. Les autres 160 millions de dollars d'économie ont été relevés par la suite et incorporés aux totaux de chacun des ministères.

Chaque ministère a contribué à atteindre l'objectif du gouvernement. Le tableau 6 établit les sommes que les ministères ont économisées.

Réductions et contraintes budgétaires en 1989-1990 (objectif de 200 millions de dollars) **Tableau 6**
(en millions de dollars)

Agriculture et Alimentation	10
Procureur général	5
Affaires civiques	3
Collèges et Universités	5
Consommation et Commerce	1
Culture et Communications	1
Éducation	12
Énergie	5
Environnement	7
Institutions financières	4
Services gouvernementaux	52
Santé	8
Logement	7
Industrie, Commerce et Technologie	24
Travail	7
Conseil de gestion	1
Affaires municipales	2
Richesses naturelles	5
Développement du Nord et Mines	8
Revenu	4
Formation professionnelle	6
Tourisme et Loisirs	4
Trésor et Économie	12
Intérêt sur la dette publique	7
Total	**200**

Les prévisions pour 1990-1991

Le plan financier de 1990-1991

Le plan financier de 1990-1991 prévoit un excédent de 30 millions de dollars. Il s'agit du deuxième budget excédentaire d'affilée, celui de 1989-1990 affichant un excédent de 35 millions de dollars.

Plan financier de 1990-1991 **Tableau 7**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991	Écart en pourcentage
Recettes	41 690	44 536	6,8
Dépenses	41 655	44 506	6,8
Excédent	35	30	

On prévoit que l'excédent de fonctionnement de l'Ontario diminuera légèrement de 163 millions de dollars, pour passer à 3 154 millions de dollars en 1990-1991.

Situation financière en 1990-1991 **Tableau 8**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Recettes	41 690	44 536
Dépenses courantes	38 373	41 382
Excédent de fonctionnement	3 317	3 154

Les recettes de 1990-1991

En 1990-1991, les recettes devraient s'élever à 44 536 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,8 % ou de 2 846 millions de dollars par rapport aux chiffres provisoires de 1989-1990.

En se fondant sur la vigueur soutenue de l'économie, on peut espérer que les sources actuelles de recettes rapporteront 2 736 millions de dollars de plus. On prévoit que les nouvelles mesures budgétaires fourniront 110 millions de dollars supplémentaires.

En 1990-1991, les paiements découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient atteindre 14 510 millions de dollars, compte tenu des 44 millions de dollars que coûtera l'amélioration du programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu. Sont inclus dans cette somme 708 millions de dollars aux fins de redressements anticipés pour l'année courante et les années précédentes.

On estime que les recettes provenant de la taxe de vente au détail augmenteront d'environ 4,8 % pour atteindre 8 960 millions de dollars, résultat de la croissance plus modérée de l'économie et des dépenses de consommation.

L'imposition des compagnies devrait rapporter 122 millions de dollars de plus pour atteindre 4 842 millions de dollars, en raison surtout de prévisions plus modestes quant à la croissance des bénéfices des entreprises et de l'abolition de la taxe sur les

primes d'assurance pour les voitures utilisées à des fins personnelles, à la suite de l'entrée en vigueur du Régime de protection des automobilistes de l'Ontario.

La taxe sur le tabac devrait représenter des recettes de 866 millions de dollars, en tenant compte des nouvelles mesures budgétaires.

Au terme de sa première année complète d'application, l'Impôt-santé des employeurs, annoncé dans le budget de l'an dernier, devrait produire 2 614 millions de dollars en 1990-1991. Ce montant comprend 35 millions de dollars de paiements différés par le gouvernement fédéral pour les mois de janvier à mars 1990.

Les recettes non fiscales sont estimées à 4 257 millions de dollars. Cette diminution est attribuable à l'abolition des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario.

On prévoit que les paiements de transfert du gouvernement fédéral vont croître de 0,2 %, pour atteindre 5 373 millions de dollars. Cette faible hausse est en grande partie attribuable à la décision du gouvernement fédéral, annoncée dans son dernier budget, de limiter les paiements de transfert aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis, du Régime d'assistance publique du Canada et d'autres accords fédéraux.

Les recettes de 1990-1991 sont présentées en détail au tableau C2.

Les dépenses en 1990-1991

Les dépenses du gouvernement de l'Ontario devraient augmenter de 6,8 % par rapport aux chiffres provisoires de 1989-1990 et s'élever à 44 506 millions de dollars.

D'importantes augmentations de financement sont prévues pour les ministères des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Transports. L'accroissement des dépenses de ces ministères en 1990-1991 dépassera de presque 2,5 milliards de dollars les chiffres provisoires de 1989-1990. Les augmentations substantielles de financement prévues pour les ministères des Services sociaux et communautaires et des Transports sont en partie reliées aux nouvelles mesures importantes énoncées dans le budget de l'année dernière, telles que la réforme de l'aide sociale et le lancement du Programme d'immobilisations dans les transports. La réforme du système des soins prolongés constitue un autre facteur d'accroissement du budget des ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires. L'accroissement considérable des fonds accordés au ministère de la Santé contribuera à l'amélioration du financement sur une base continue des hôpitaux, de l'Assurance-santé de l'Ontario, du Régime de médicaments gratuits de l'Ontario et des services de santé communautaires.

Les crédits affectés au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 1990-1991 seront majorés de 8,5 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau programme d'aide financière pour les agriculteurs.

L'intérêt sur la dette publique ne s'accroîtra que de 27 millions de dollars, pour passer à 4 310 millions de dollars. Ce faible rythme de croissance est le résultat de

deux budgets équilibrés et du remboursement continu des dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance.

Pour 1990-1991, l'objectif de réductions et de contraintes budgétaires a été fixé à 300 millions de dollars. On a tenu compte de ce chiffre pour établir l'objectif des dépenses générales.

Le Fonds d'aide au logement

Le tableau 9 expose la situation du Fonds d'aide au logement, rapprochant les dépenses en immobilisations pour des activités ayant trait au logement et les recettes provenant de la vente de terrains. Il donne les résultats provisoires pour 1989-1990 et présente les prévisions pour 1990-1991.

Fonds d'aide au logement **Tableau 9**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1989-1990	Prévisions 1990-1991
Solde à l'ouverture de l'exercice	18	13
Produit de la vente de terrains	35	35
Moins : Dépenses pour des projets approuvés	40	48
Solde à la clôture de l'exercice	13	0

Les emprunts et la gestion de la dette

Le financement net de la province s'établissait en 1989-1990 à 233 millions de dollars, c'est-à-dire essentiellement 1 882 millions de dollars de nouveaux emprunts contractés auprès des caisses de retraite des enseignants et des fonctionnaires, plus 357 millions de dollars d'emprunts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) et d'autres dépôts, moins 2 006 millions de dollars pour le remboursement de la dette.

En 1990-1991, la province prévoit de prendre des dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario et d'autres comptes, pour la somme de 258 millions de dollars. L'adoption de nouvelles lois relatives aux régimes de retraite en décembre dernier a amené des changements de structure à la Caisse de retraite des enseignants et à celle des fonctionnaires. Chacune de ces caisses a été fusionnée avec son fonds d'indexation respectif. Les nouvelles caisses de retraite investiront leur flux monétaire net sur le marché des capitaux. Par conséquent, la province n'empruntera plus auprès de ces deux caisses de retraite. Les liquidités devraient diminuer de 420 millions de dollars, étant donné qu'elles serviront principalement à rembourser des emprunts de la province arrivés à échéance et totalisant 688 millions de dollars.

L'Ontario n'aura pas à contracter d'emprunts à ses propres fins auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) en 1990-1991. La part des fonds du RPC mise à la

disposition de l'Ontario, estimée à 900 millions de dollars, servira au programme «Maisons pour de bon» et au financement d'immobilisations en éducation. Les fonds résiduels seront proposés à Ontario Hydro. En 1989-1990, la Société de logement de l'Ontario a contracté un emprunt direct de 436 millions de dollars auprès du RPC et le gouvernement de l'Ontario 651 millions de dollars, pour le compte d'Ontario Hydro.

Au cours des derniers exercices financiers, le remboursement d'une plus grande part de la dette et la réduction soutenue des besoins de financement ont entraîné un ralentissement considérable de la croissance des emprunts contractés par la province à ses propres fins. La dette totale ne s'est accrue que de 0,6 % en 1989-1990, soit un rythme de croissance très nettement inférieur à celui du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario, qui se situait à 8,7 %. On prévoit que la dette diminuera de 1,1 % en 1990-1991. De plus, la proportion des recettes consacrée au paiement des intérêts continuera de diminuer en 1990-1991. La part des recettes affectée à l'intérêt sur la dette publique devrait se situer à 9,7 % en 1990-1991, en baisse par rapport à 1989-1990, où elle était de 10,3 %, et en diminution très nette par rapport à 1985-1986, où elle avait atteint un sommet de 12,4 %.

Les besoins d'emprunt d'Ontario Hydro s'établiront en 1990 à 4,5 milliards de dollars, dont 2,2 milliards de dollars serviront à refinancer ses emprunts arrivant à échéance. Le plan de financement d'Ontario Hydro pour 1990 a été revu par le gouvernement et sera soumis à un contrôle régulier.

Étant donné les besoins d'emprunt croissants d'Ontario Hydro et la possibilité d'emprunt de la province sur les marchés publics, le gouvernement et Ontario Hydro ont entrepris de mettre au point une stratégie globale de financement afin de profiter des occasions de financement sur les marchés des capitaux canadiens et internationaux.

Comparaison des indicateurs financiers

Les résultats budgétaires de l'Ontario peuvent se mesurer au moyen d'indicateurs financiers communément utilisés. Le tableau C7 présente l'évolution des principaux indicateurs sur dix exercices.

Situation financière de l'Ontario

La situation financière est la différence entre les recettes et les dépenses courantes.

L'Ontario prévoit un excédent de fonctionnement de 3 154 millions de dollars en 1990-1991, soit une diminution de 163 millions de dollars par rapport aux chiffres provisoires de 1989-1990, qui étaient de 3 317 millions de dollars. Cet excédent permettra à la province de financer 100 % de ses dépenses en immobilisations de 1990-1991 à même ses recettes courantes.

Situation financière de l'Ontario de 1980-1981 à 1990-1991

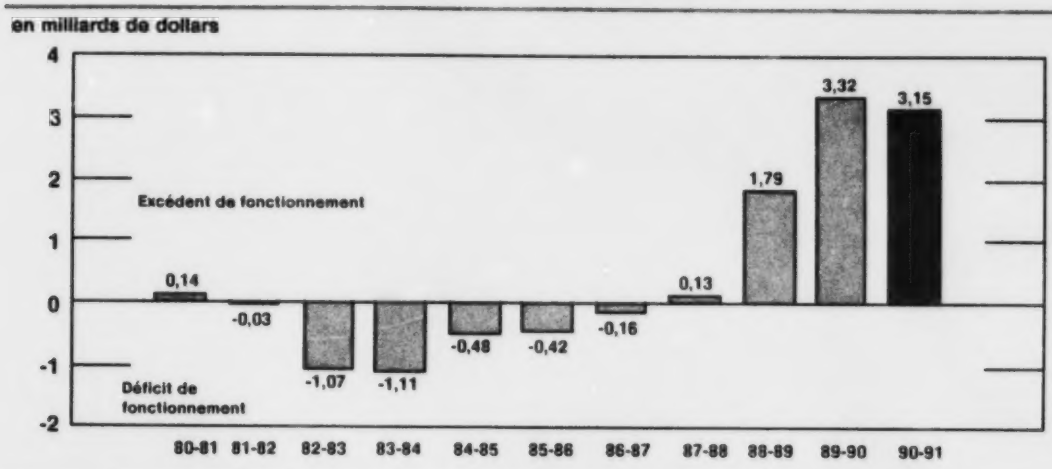

Excédent/déficit de l'Ontario

L'Ontario a fait état en 1982-1983 d'un déficit de 3 189 millions de dollars mais se trouve maintenant en position excédentaire. On prévoit pour 1990-1991 un excédent budgétaire de 30 millions de dollars.

Excédent/déficit de l'Ontario de 1980-1981 à 1990-1991

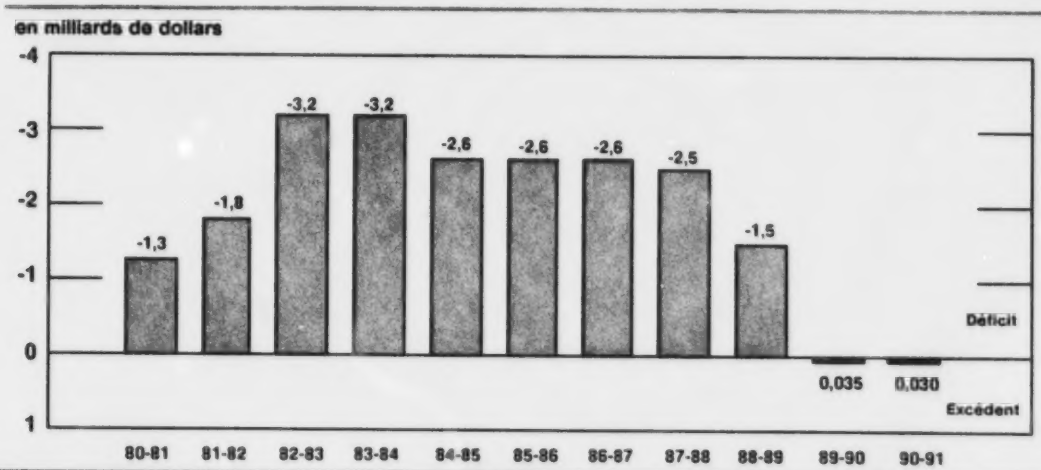

Endettement

La dette totale de l'Ontario devrait diminuer, pour se chiffrer à 38,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 1990-1991. Le fardeau de la dette dans l'économie s'est allégé au cours des dernières années. D'un sommet de 18 % du produit intérieur brut de la province en 1983-1984, la dette totale est passée à 14,6 % en 1989-1990.

On s'attend à ce que cette proportion s'amenuise davantage et atteigne 13,5 % en 1990-1991, son plus bas niveau depuis 1970-1971.

Proportion de la dette totale dans l'économie de 1980-1981 à 1990-1991

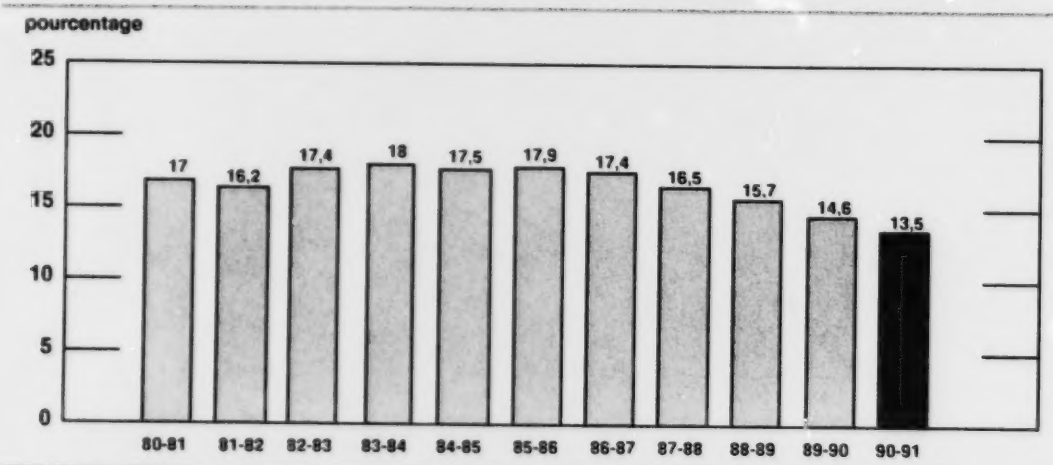

On peut également mesurer la capacité de l'Ontario d'assumer sa dette par le nombre de mois de recettes nécessaire pour la rembourser en entier. Ce chiffre qui n'a cessé de décroître au cours des sept derniers exercices, est passé de 15,4 mois en 1983-1984 à 11,3 mois en 1989-1990. Il devrait continuer à diminuer en 1990-1991 pour atteindre 10,5 mois.

Mois de recettes nécessaires pour rembourser toute la dette de 1980-1981 à 1990-1991

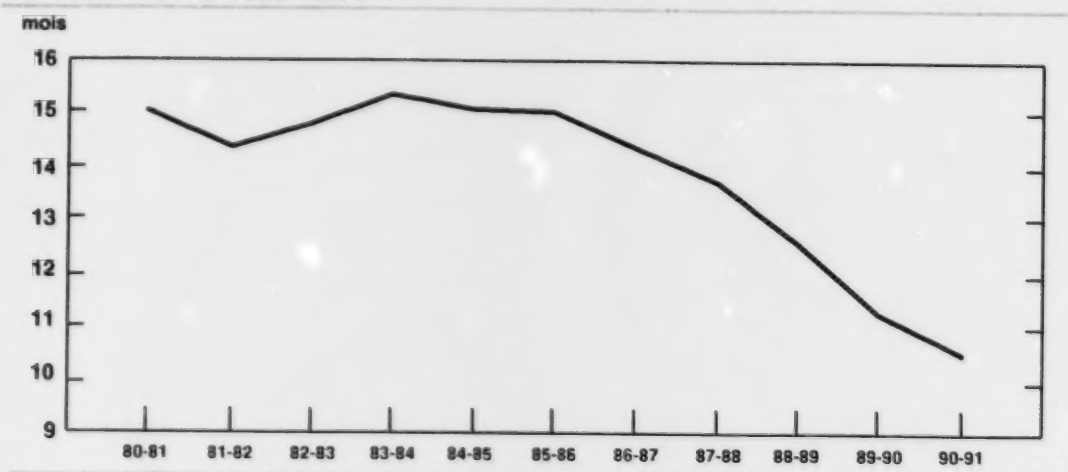

Il est prévu que l'intérêt sur la dette publique de l'Ontario atteindra 4 310 millions de dollars en 1990-1991, soit une augmentation de 27 millions de dollars ou de 0,6 % par rapport à 1989-1990. Le service de la dette de la province, exprimé en pourcentage des recettes, continue de diminuer et devrait passer à 9,7 % en 1990-1991.

Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes de 1980-1981 à 1990-1991

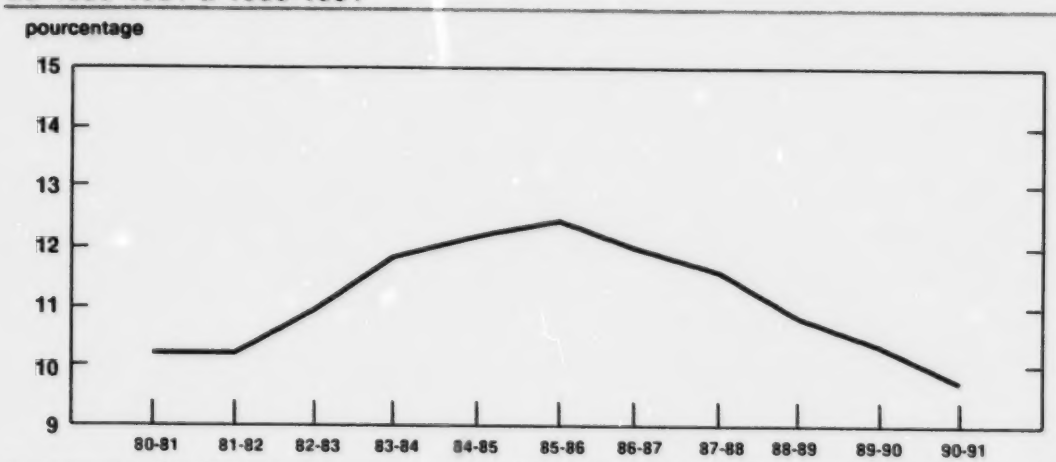

Comparaisons entre les provinces

Si on les compare avec ceux des autres provinces, les indicateurs financiers de l'Ontario qui se trouvent dans le présent budget font bonne figure. Par exemple, l'Ontario et la Colombie-Britannique étaient les seules provinces affichant un excédent budgétaire en 1989-1990.

Déficits par habitant en 1989-1990

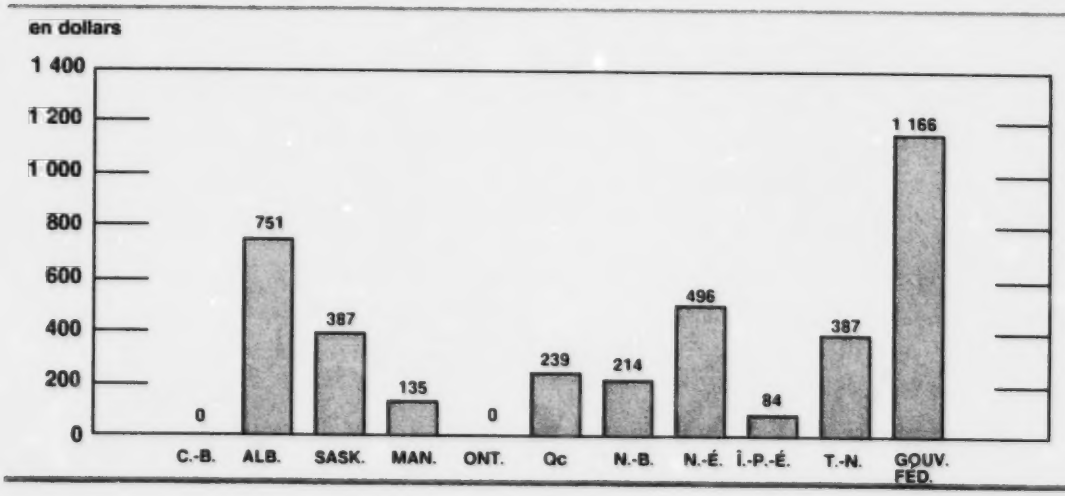

Graphiques et tableaux financiers

État des opérations financières

Tableau C1

(en millions de dollars)

	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Recettes	37 256	41 690	44 536
Dépenses	38 735	41 655	44 506
Excédent (Déficit)	(1 479)	35	30
Financement[1]			
Dette : Nouveaux emprunts	2 512	1 882	-
Remboursements	(920)	(2 006)	(688)
Nouveaux emprunts nets (Remboursements nets)	**1 592**	**(124)**	**(688)**
Caisse d'épargne de l'Ontario et autres dépôts	441	357	258
Financement net (Remboursements nets) (Tableau C4)	**2 033**	**233**	**(430)**
Emprunts et placements			
Remboursements nets (Nouveaux emprunts nets) (Tableau C5)	96	3	(20)
	2 129	236	(450)
Diminution (augmentation) des liquidités et des placements temporaires	(650)	(271)	420
Augmentation (diminution) du déficit accumulé	**1 479**	**(35)**	**(30)**

Voir les notes à la page 62.

Recettes

Tableau C2

(en millions de dollars)

	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers[2]	11 687	13 518	14 510
Taxe de vente au détail	7 775	8 554	8 960
Imposition réciproque	109	133	100
Impôt des compagnies	4 223	4 720	4 842
Impôt-santé des employeurs[3]	-	477	2 614
Impôt sur les bénéfices miniers	135	197	130
Taxe sur l'essence	1 230	1 356	1 520
Taxe sur les carburants	309	349	372
Taxe sur le tabac	750	770	866
Droits de cession immobilière	639	701	700
Taxe sur le pari mutuel	79	83	87
Impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	54	102	75
Impôt sur les concentrations commerciales	-	52	123
Autres recettes fiscales	7	8	7
	26 997	31 020	34 906
Autres recettes			
Primes de l'Assurance-santé de l'Ontario[3]	1 745	1 394	7
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	645	640	625
Droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire	509	614	687
Droits et permis de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	399	427	442
Autres droits et permis	279	391	498
Bénéfices des loteries	485	491	493
Intérêts des dotations en capital	265	473	596
Redevances	187	191	205
Facturation des services publics	137	128	133
Ventes et locations	131	122	141
Amendes	113	130	200
Recouvrements	43	59	40
Remboursements	160	138	113
Divers	48	112	77
	5 146	5 310	4 257
Paiements du gouvernement fédéral			
Financement des programmes établis	2 674	2 616	2 225
Services de soins prolongés	463	491	498
Régime d'assistance publique du Canada[4]	1 511	1 762	2 040
Loi nationale sur la formation professionnelle	114	109	116
Expansion du bilinguisme	48	57	67
Loi des jeunes contrevenants	56	55	78
Recyclage professionnel	30	48	48
Autres	217	222	301
	5 113	5 360	5 373
Total	**37 256**	**41 690**	**44 536**

Voir les notes à la page 62.

Dépenses[5]
(en millions de dollars)

Tableau C3

Ministère	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Agriculture et Alimentation	458	478	534
Procureur général	408	488	535
Direction générale des affaires autochtones	4	5	6
Affaires civiques	38	42	48
Collèges et Universités	2 458	2 635	2 861
Services sociaux et communautaires	4 230	4 961	5 761
Office des affaires francophones	3	4	4
Consommation et Commerce	138	157	163
Services correctionnels	410	468	519
Culture et Communications	227	270	275
Éducation	4 741	5 019	5 456
Énergie	26	30	34
Environnement	277	322	370
Bureaux du corps exécutif[6]	8	8	9
Institutions financières	35	42	59
Services gouvernementaux	444	467	452
Santé	12 456	13 562	15 063
Logement	310	416	547
Industrie, Commerce et Technologie	147	146	175
Fonds de technologie	62	72	85
Affaires intergouvernementales	8	9	10
Travail	123	139	154
Conseil de gestion	51	52	61
Imprévus	-	-	153
Compte de capital	2 858	3 282	3 634
Affaires municipales	952	961	1 006
Richesses naturelles	522	530	528
Développement du Nord et Mines	91	104	109
Office des personnes handicapées	5	6	6
Office des personnes âgées	5	7	6
Direction générale de la condition féminine	16	18	19
Revenu	799	832	879
Formation professionnelle	211	238	248
Solliciteur général	410	474	519
Tourisme et Loisirs	136	144	147
Transports	656	749	763
Trésor et Économie	29	31	32
Projets de développement économique	29	40	37
Intérêt sur la dette publique	4 032	4 283	4 310
Commission de régie interne[7]	99	103	113
Paiements anticipés :			
Compte de capital	410	-	(410)
Éducation	-	140	(140)
Santé	-	334	(334)
Affaires municipales	413	(413)	-
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	(300)
Total	**38 735**	**41 655**	**44 506**

Voir les notes à la page 62.

Dépenses[5] - capital réparti **Tableau C3A**
(en millions de dollars)

Ministère	1988 -1989	Chiffres provisoires 1989-1990	1990-1991 Total	Fonction-nement	Capital
Agriculture et Alimentation	511	515	558	534	24
Procureur général	415	493	539	535	4
Direction générale des affaires autochtones	4	6	6	6	-
Affaires civiques	46	48	56	48	8
Collèges et Universités	2 562	2 745	2 971	2 861	110
Services sociaux et communautaires	4 311	5 046	5 846	5 761	85
Office des affaires francophones	3	4	4	4	-
Consommation et Commerce	146	157	163	163	-
Services correctionnels	410	470	521	519	2
Culture et Communications	255	314	317	275	42
Éducation	4 978	5 329	5 788	5 456	332
Énergie	38	38	51	34	17
Environnement	417	497	578	370	208
Bureaux du corps exécutif[6]	8	8	9	9	-
Institutions financières	37	42	59	59	-
Services gouvernementaux	612	669	684	452	232
Santé	12 568	13 807	15 313	15 063	250
Logement	421	530	666	547	119
Industrie, Commerce et Technologie	160	148	188	175	13
Fonds de technologie	62	72	85	85	-
Affaires intergouvernementales	8	9	10	10	-
Travail	124	139	154	154	-
Conseil de gestion	52	52	61	61	-
Imprévus	-	-	153	153	-
Affaires municipales	971	980	1 028	1 006	22
Richesses naturelles	577	588	606	528	78
Développement du Nord et Mines	290	318	345	109	236
Office des personnes handicapées	7	9	8	6	2
Office des personnes âgées	6	9	8	6	2
Direction générale de la condition féminine	16	18	19	19	-
Revenu	799	832	879	879	-
Formation professionnelle	212	239	248	248	-
Solliciteur général	448	496	556	519	37
Tourisme et Loisirs	177	187	200	147	53
Transports	2 060	2 312	2 498	763	1 735
Trésor et Économie	29	31	32	32	-
Projets de développement économique	41	51	60	37	23
Intérêt sur la dette publique	4 032	4 283	4 310	4 310	-
Commission de régie interne[7]	99	103	113	113	-
Paiements anticipés :					
Collèges et Universités	110		(110)	-	(110)
Éducation	300	140	(440)	(140)	(300)
Santé	-	334	(334)	(334)	-
Affaires municipales	413	(413)	-	-	-
Réductions et contraintes budgétaires	-	-	(300)	(200)	(100)
Total	**38 735**	**41 655**	**44 506**	**41 382**	**3 124**

Voir les notes à la page 62.

Financement[1]
(en millions de dollars)

Tableau C4

	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Dette			
Nouveaux emprunts :			
Caisse de retraite des enseignants	1 809	1 290	-
Caisse de retraite des fonctionnaires	703	592	-
	2 512	1 882	-
Remboursements :			
Régime de pensions du Canada	(412)	(446)	(476)
Caisse de retraite des enseignants	-	(189)	(173)
Caisse de retraite des fonctionnaires	-	(712)	(30)
Public	(500)	(650)	-
Autres	(8)	(9)	(9)
	(920)	(2 006)	(688)
Nouveaux emprunts nets (Remboursements nets)	**1 592**	**(124)**	**(688)**
Caisse d'épargne de l'Ontario - dépôts nets	377	320	233
Autres dépôts - nets	64	37	25
Financement net (Remboursements nets)	**2 033**	**233**	**(430)**

Voir les notes à la page 62.

Emprunts et placements **Tableau C5**
(en millions de dollars)

	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Remboursements			
Sociétés de développement de l'Ontario	66	35	42
Conseils scolaires	40	34	27
Projets environnementaux	26	21	20
Débentures pour le drainage agricole	23	23	21
Autres	47	36	31
	202	**149**	**141**
Nouveaux emprunts			
Prêts de développement	67	70	72
Projets environnementaux	24	36	71
Débentures pour le drainage agricole	12	14	14
Autres	3	26	4
	106	**146**	**161**
Remboursements nets (Nouveaux emprunts nets)	**96**	**3**	**(20)**

Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux

Tableau C6

(en millions de dollars)

	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
Paiements de transfert conditionnels			
Subventions aux conseils scolaires			
Subventions générales	3 914	4 161	4 524
Subventions d'immobilisations aux écoles	238	310	332
Transports			
Réseau routier	679	678	752
Transports en commun	336	383	421
Autres[8]	13	13	12
Aide sociale			
Aide sociale générale	657	797	878
Foyers pour personnes âgées	278	298	320
Bien-être de l'enfance	226	269	308
Garderies	168	177	228
Autres	49	65	89
Environnement	151	188	220
Santé			
Circonscriptions sanitaires locales	149	160	184
Autres	45	56	59
Agriculture	168	152	159
Logement	81	118	156
Offices de protection de la nature	47	51	56
Conseils de bibliothèques	39	41	41
Loisirs	32	36	44
Affaires municipales	22	23	26
Autres	38	43	56
	7 330	**8 019**	**8 865**
Paiements de transfert inconditionnels			
Paiements tenant lieu d'impôts	103	111	119
Subventions inconditionnelles	862	862	903
Autres subventions inconditionnelles	7	10	11
	972	**983**	**1 033**
Total des paiements de transfert affectés	8 302	9 002	9 898
Paiements anticipés[9] :			
Subventions inconditionnelles	413	(413)	–
Subventions d'immobilisations aux écoles	300	–	(300)
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	**9 015**	**8 589**	**9 598**

Voir les notes à la page 62.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices

(en millions de dollars)

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Opérations financières				
Recettes	17 914	19 367	21 412	23 893
Dépenses	19 694	22 556	24 565	26 452
Excédent (Déficit)	(1 780)	(3 189)	(3 153)	(2 559)
Déficit accumulé	13 733	16 922	20 075	22 634
Financement net (Remboursements nets)	1 842	2 601	3 451	2 635
Dette totale incluant Caisse d'épargne de l'Ontario et autres dépôts (sans Ontario Hydro)	21 354	23 955	27 406	30 041
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché [12]	131 831	137 310	151 945	171 499
Revenu personnel[12]	110 033	122 443	131 947	146 193
Population en juin (en milliers)	8 625	8 703	8 798	8 902
Dette totale par habitant (en dollars)	2 476	2 752	3 115	3 375
Revenu personnel par habitant (en dollars)	12 757	14 069	14 997	16 422
Dépenses en pourcentage du PIB	14,9	16,4	16,2	15,4
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes	10,2	10,9	11,8	12,2
Dette totale en pourcentage du PIB	16,2	17,4	18,0	17,5
Montant cumulatif net des emprunts pour Ontario Hydro				
É.-U.	5 573	6 058	6 487	7 206
RPC	1 000	1 000	1 000	1 000
Passif éventuel (surtout Ontario Hydro)	9 284	11 122	12 711	14 220

Voir les notes à la page 62.

Tableau C7

1985-1986[10]	1986-1987[11]	1987-1988	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990	Plan budgétaire 1990-1991
26 240	29 544	32 453	37 256	41 690	44 536
28 854	32 178	34 942	38 735	41 655	44 506
(2 614)	(2 634)	(2 489)	(1 479)	35	30
28 919	31 531	34 020	35 499	35 464	35 434
2 863	2 199	1 878	2 033	233	(430)
32 904	35 103	36 981	39 014	39 247	38 817
183 561	201 228	223 694	247 969	269 552	287 508
156 293	168 661	187 544	206 058	227 110	243 500
9 006	9 113	9 265	9 431	9 579	9 749
3 654	3 852	3 991	4 137	4 097	3 981
17 354	18 508	20 242	21 849	23 709	24 977
15,7	16,0	15,6	15,6	15,5	15,5
12,4	12,0	11,6	10,8	10,3	9,7
17,9	17,4	16,5	15,7	14,6	13,5
7 189	6 667	6 033	5 692	5 150	n. d.
1 000	1 119	1 508	2 097	2 748	n. d.
15 963	17 603	18 595	20 559	21 463	n. d.

Sources de recettes (pourcentage du total) de 1986-1987 à 1990-1991

Graphique C1

en milliards de dollars

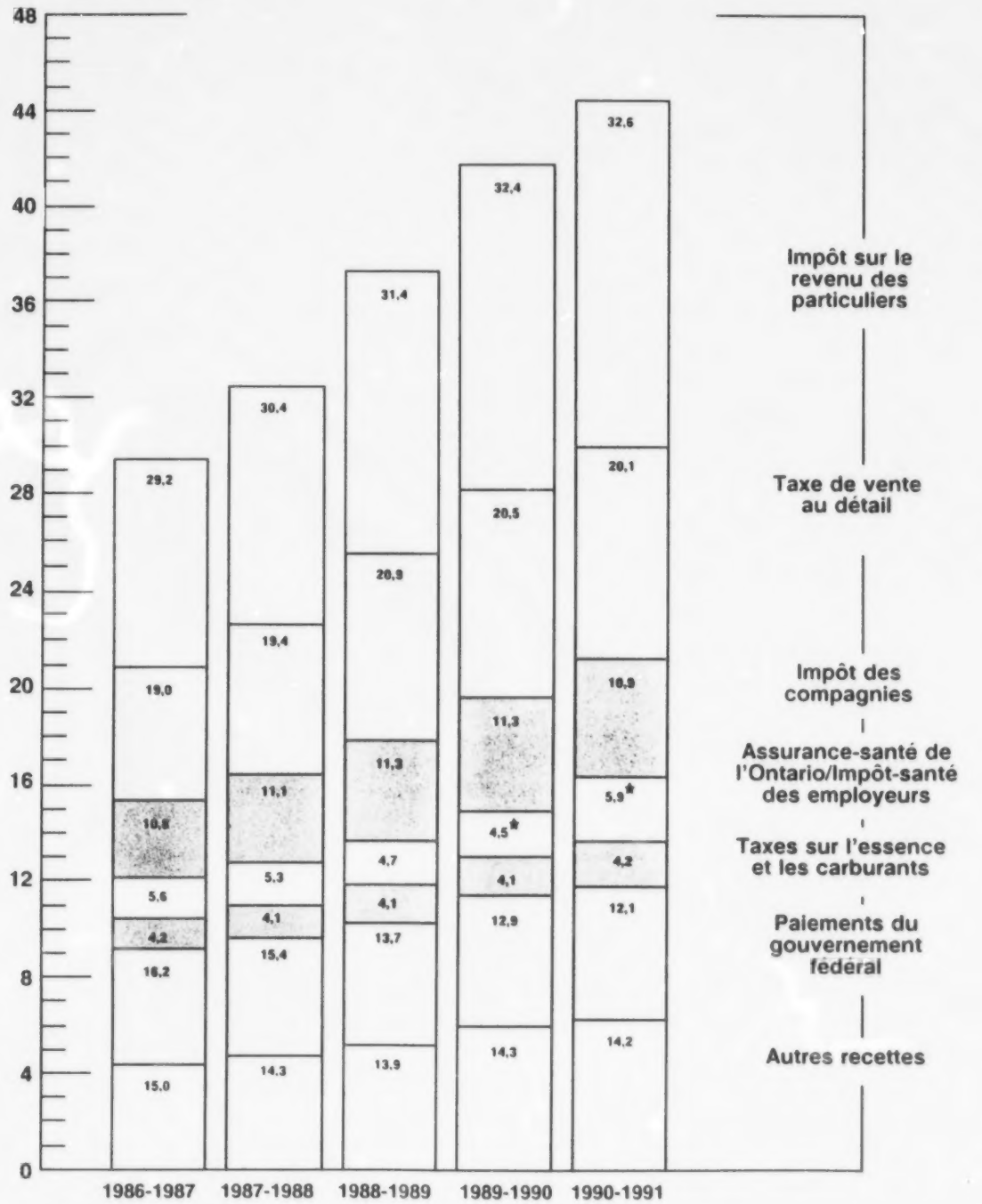

* Les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario ont été abolies le 31 décembre 1989 et l'Impôt-santé des employeurs est entré en vigueur le 1er janvier 1990.

Affectations des dépenses (pourcentage du total) de 1986-1987 à 1990-1991

Graphique C2

en milliards de dollars

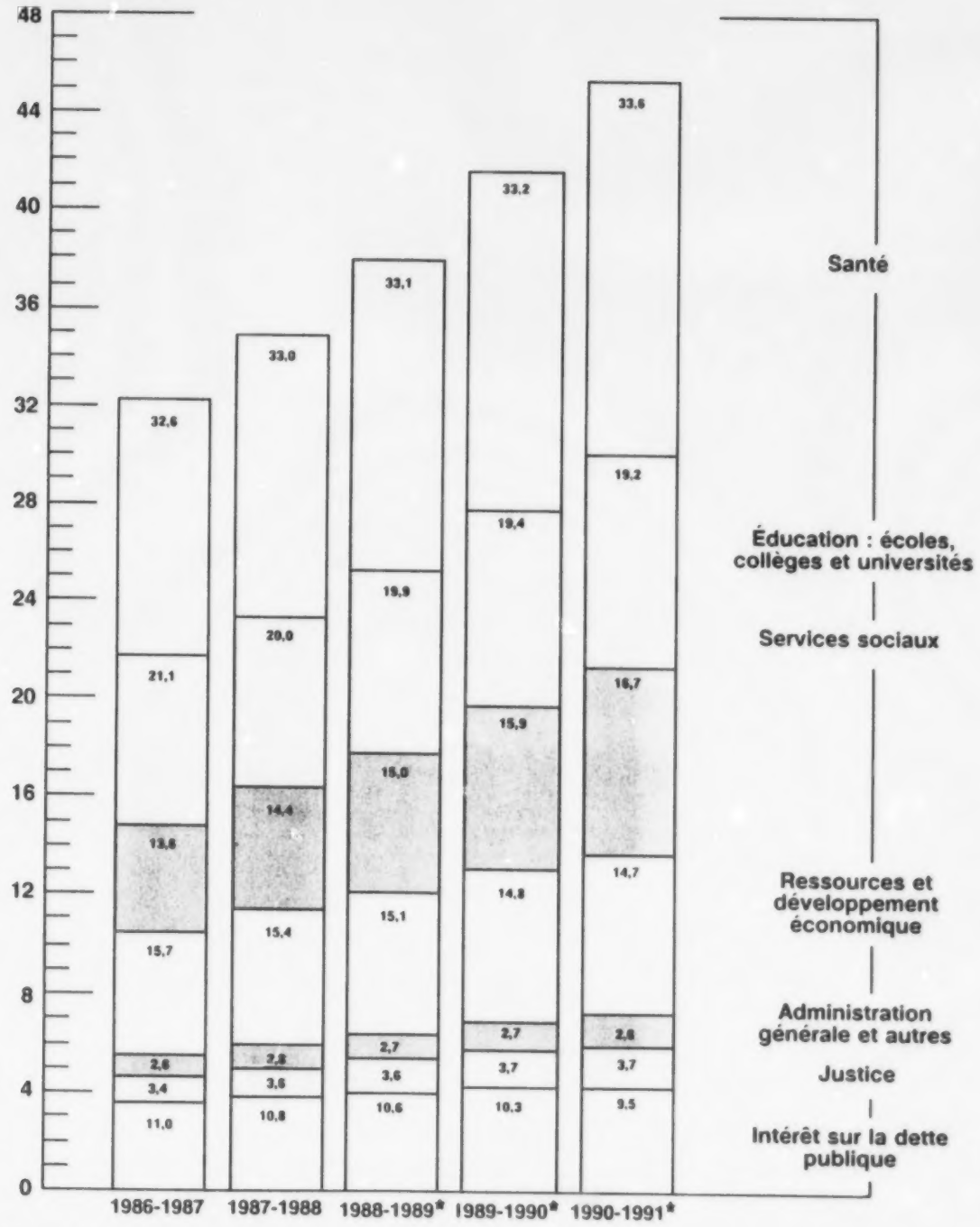

* Exception faite des paiements anticipés.

Provenance du dollar budgétaire en 1990-1991 — Graphique C3

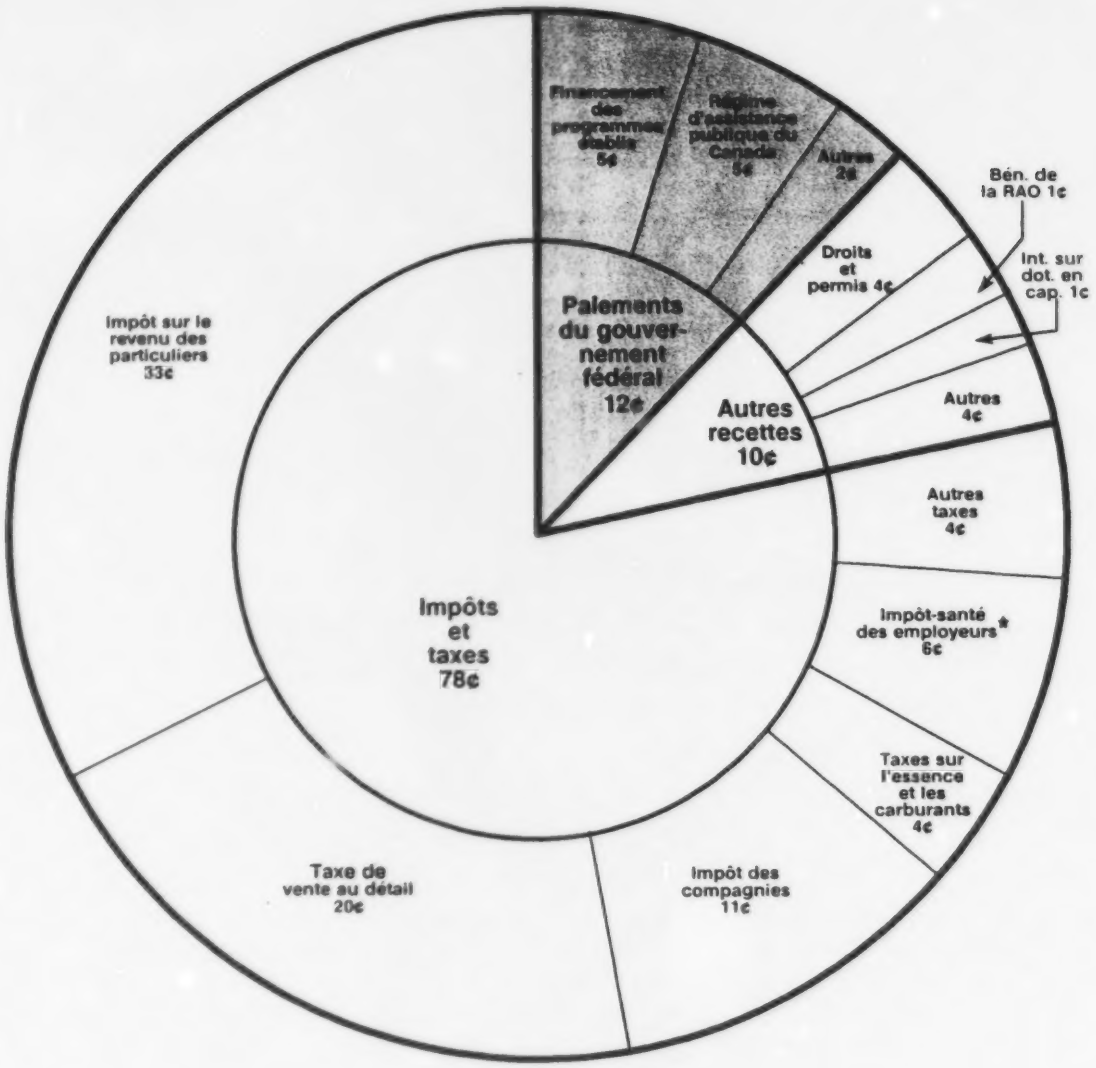

* Les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario ont été abolies et l'Impôt-santé des employeurs est entré en vigueur en janvier 1990.

Le dollar budgétaire : Dépenses en 1990-1991 — Graphique C4

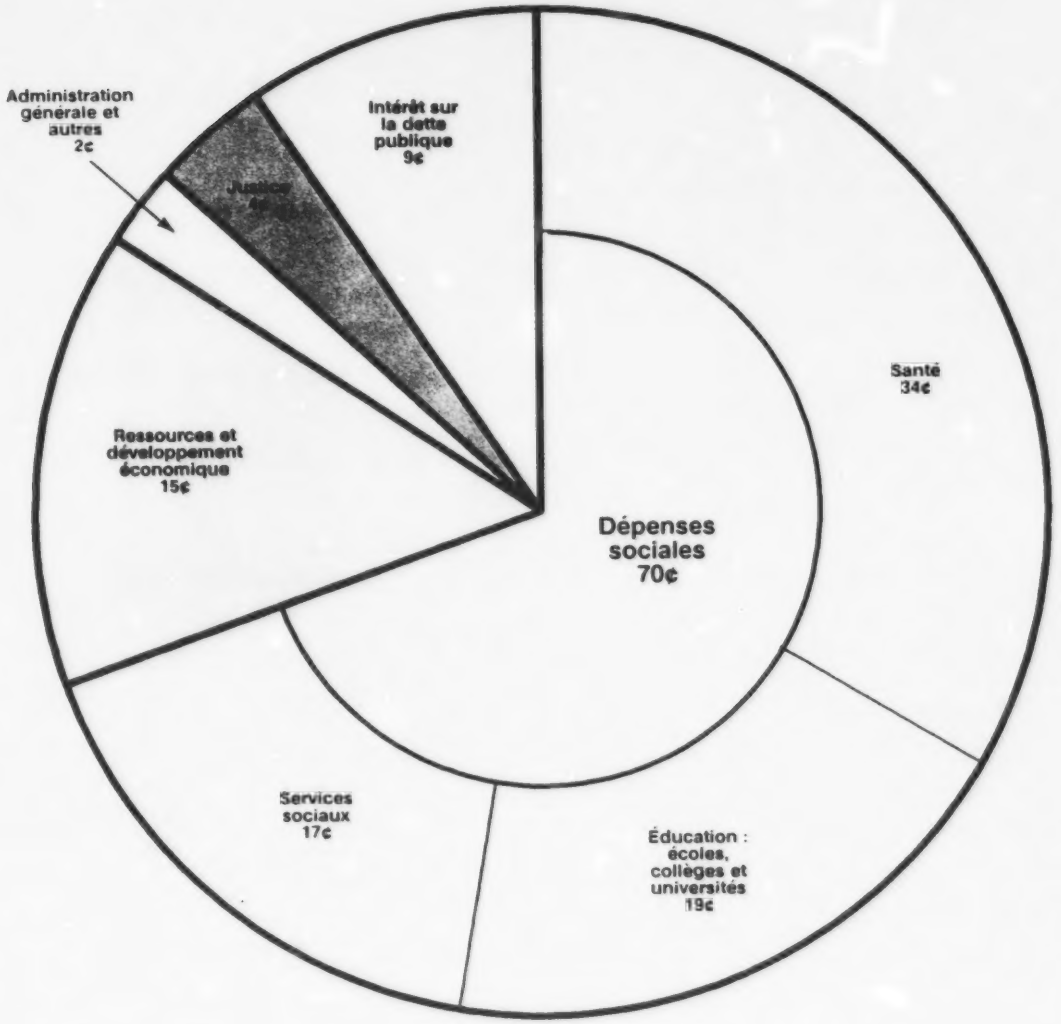

Notes

1. Montants reportés auparavant sous la mention «Caisses de retraite et autres fonds de prestations», convertis en débentures et reclassés pour fins de comparaisons.

2. Moins les crédits d'impôts de 360 millions de dollars en 1988-1989, de 378 millions de dollars en 1989-1990 et de 380 millions de dollars pour l'exercice 1990-1991.

3. Correspond à l'abolition des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario et de l'entrée en vigueur de l'Impôt-santé des employeurs.

4. Correspond à l'inclusion de l'aide juridique en matière civile dans les paiements du Régime d'assistance publique du Canada.

5. Les données comparatives sont fournies après retraitement afin de correspondre à la structure actuelle de l'administration.

6. Comprend les bureaux du Conseil des ministres et du lieutenant-gouverneur ainsi que le Cabinet du Premier ministre.

7. Comprend les bureaux de l'Assemblée législative, du directeur général des élections, de l'ombudsman de l'Ontario et du vérificateur provincial.

8. Comprend des subventions pour des aéroports municipaux et des crédits supplémentaires du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les routes du Nord de la province.

9. Pour l'exercice 1988-1989, 300 millions de dollars affectés aux subventions d'immobilisations scolaires et 413 millions de dollars de subventions inconditionnelles ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1989-1990. Pour ce dernier exercice, 300 millions de dollars destinés aux immobilisations scolaires ont été avancés à partir du budget de l'exercice 1990-1991.

10. Le déficit accumulé pour 1985-1986 est fourni après ajustements extraordinaires de 3 671 millions de dollars.

11. Le déficit accumulé pour 1986-1987 est fourni après un retraitement totalisant 22 millions de dollars, notamment pour la Société foncière de l'Ontario.

12. Le produit intérieur brut (PIB) et le revenu des particuliers sont calculés sur une année civile. Les montants qui apparaissent dans la colonne d'un exercice financier représentent l'année civile qui précède.

Document budgétaire D
Exposé des dépenses du ministère des Collèges et Universités

Introduction

Le présent exposé des dépenses du ministère des Collèges et Universités est le quatrième d'une série qui incluait les ministères de la Santé et de l'Éducation en 1988 et le ministère des Services sociaux et communautaires en 1989. En fournissant des renseignements détaillés sur les catégories de dépenses de la province, le ministère du Trésor et de l'Économie espère alimenter la discussion sur la politique et les priorités budgétaires de l'Ontario.

Présentation du ministère

En 1979-1980, les dépenses du ministère des Collèges et Universités s'élevaient à 1,3 milliard de dollars.[1] En 1989-1990, elles se chiffraient à 2,7 milliards de dollars et n'étaient dépassées que par celles des ministères de la Santé, de l'Éducation et des Services sociaux et communautaires.

Dépenses du ministère des Collèges et Universités de 1979-1980 à 1989-1990

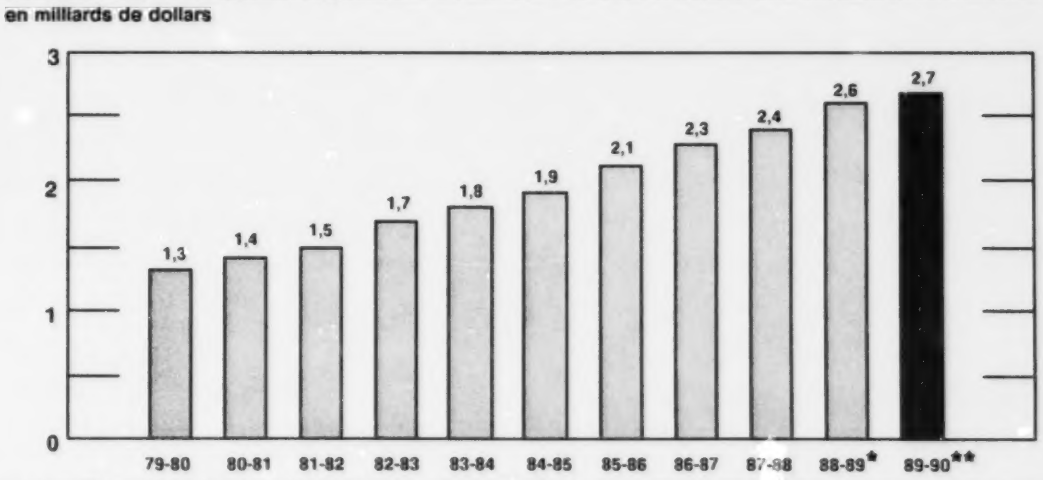

* Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.
** Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

1 Les dépenses du ministère des Collèges et Universités excluent les dépenses engagées pour les programmes de formation professionnelle.

De 1979-1980 à 1989-1990, les dépenses du ministère des Collèges et Universités ont augmenté en moyenne de 7,4 % par année tandis que le taux d'inflation pour la même période se situait en moyenne, selon l'indice des prix à la consommation en Ontario, à 6,8 % annuellement. Au cours de ces dix ans, l'Ontario a accru de 6,1 %, en termes réels, ses dépenses destinées à l'éducation postsecondaire.

Cet exposé des dépenses porte sur les trois grandes sphères d'activité du ministère : le soutien aux universités, le soutien aux collèges et l'aide financière aux étudiants. Le ministère a consacré 99,7 % de son budget total à ces catégories en 1989-1990 et le reste a servi à financer l'administration du ministère.

Le soutien aux universités constitue la catégorie de dépenses la plus importante du ministère avec un budget de 1 778 millions de dollars pour 1989-1990. Ces fonds sont versés aux fins du fonctionnement des 22 universités et établissements affiliés de l'Ontario. Les dépenses relatives au soutien des collèges se sont chiffrées à 749 millions de dollars en 1989-1990 et ont servi à soutenir le fonctionnement des 23 collèges communautaires de l'Ontario.[2] Les dépenses au titre de l'aide financière aux étudiants ont atteint 207 millions de dollars en 1989-1990 et ont permis d'aider plus de 100 000 étudiants. L'administration du ministère pour 1989-1990 a coûté 7 millions de dollars.

Au cours des dix dernières années, la répartition des dépenses du ministère est demeurée relativement stable. Entre 1979-1980 et 1989-1990, la part du budget total du ministère consacrée au soutien des universités a légèrement diminué pour passer de 66 % à 65 %; les dépenses pour le soutien aux collèges ont augmenté, passant de 26 % à 27 %, de même que celles pour l'aide financière aux étudiants qui sont passées de 7 % à 8 %; le ministère a diminué la part de ses dépenses d'administration interne qui représentaient 0,4 % de son budget total au début de la période pour atteindre 0,3 % à la fin de celle-ci.

Soutien aux universités

Le soutien aux universités comporte deux principaux postes de dépenses : les subventions de fonctionnement et les subventions d'immobilisations. Les subventions de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 7,9 % par année au cours des dix dernières années et s'élevaient à 1 677 millions de dollars en 1989-1990.

2 Un de ces collèges, La Cité collégiale, n'ouvrira ses portes qu'à l'automne 1990.

Subventions de fonctionnement pour les universités de 1979-1980 à 1989-1990

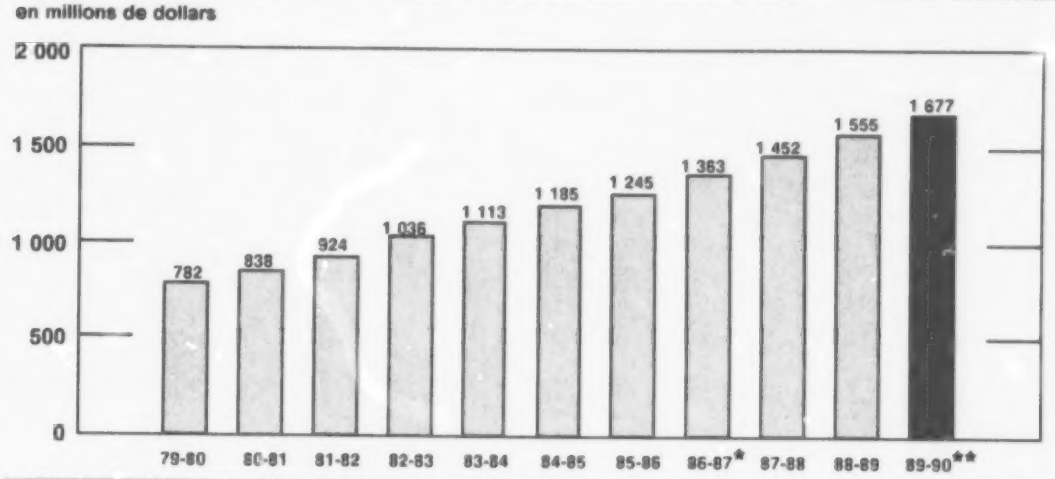

* Données redressées pour inclure le Fonds pour l'excellence.
** Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

En 1987-1988, les recettes totales affectées au fonctionnement des universités se répartissaient comme suit : 78 % provenaient de fonds provinciaux, 18 % des frais de scolarité et le reste de placements, de droits divers et de donations.

Les subventions d'immobilisations versées aux universités sont passées de 13,5 millions de dollars à 77,7 millions de dollars entre 1979-1980 et 1989-1990, soit un taux de croissance annuel moyen de 19,1 %. Ces subventions servent à financer des projets importants de construction ou de rénovation, tandis que les dépenses pour les réparations mineures et l'entretien sont couvertes par les subventions de fonctionnement.

Subventions d'immobilisations pour les universités de 1979-1980 à 1989-1990

en millions de dollars

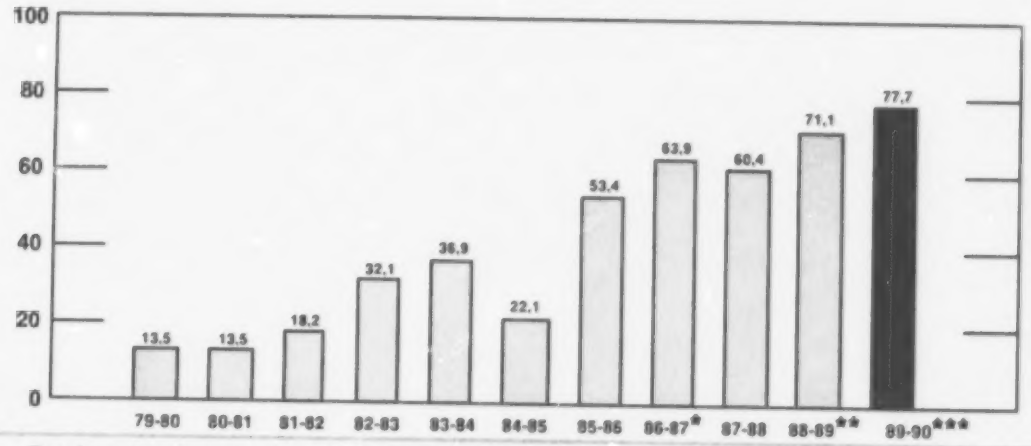

* Données redressées pour inclure le Fonds pour l'excellence.
** Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.
*** Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Inscriptions dans les universités

Le nombre total des inscriptions dans les universités est passé de 239 748 en 1979-1980 à 306 298 en 1989-1990, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2,5 %. Le nombre d'étudiants inscrits à des études de premier cycle à temps plein et à temps partiel a augmenté en moyenne de 2,6 % par année. En ce qui a trait aux inscriptions à des études supérieures à temps plein, le taux de croissance annuel moyen est de 2,9 % tandis que pour les études supérieures à temps partiel, il n'est que de 0,1 %.

Soutien à la recherche

Le ministère des Collèges et Universités administre un certain nombre de programmes de soutien à la recherche fondamentale et appliquée dans les universités ontariennes ainsi qu'à la recherche et la formation en entrepreneuriat dans les collèges et universités de l'Ontario. Le Fonds d'encouragement à la recherche dans les universités (FERU) incite les universités à collaborer avec le secteur privé en fournissant une contribution égale aux fonds investis par le secteur privé dans le cadre d'un contrat à court terme de recherche conjointe avec les universités. Depuis la création du FERU, plus de 400 projets de recherche conjointe ont été approuvés et les universités ont reçu plus de 31 millions de dollars dans le cadre de ce programme.

Le ministère verse également des paiements de transfert au Centre ontarien de calcul à grande échelle et à l'Institut canadien de recherches avancées; ces paiements étaient de l'ordre de 1,5 million de dollars et de 1,25 million de dollars respectivement pour 1989-1990.

Activités internationales

Le ministère fournit des paiements de transfert pour soutenir les priorités provinciales en matière de promotion du commerce extérieur et des études internationales. Le Centre d'étude du commerce international recevra 6 millions de dollars entre 1988-1989 et 1992-1993. On octroiera également des subventions au Centre d'études des questions internationales et dans le cadre de l'Entente d'échanges éducatifs entre l'Ontario et le Jiangsu.

Soutien aux collèges

Cette catégorie de dépenses constitue la plus importante source de financement pour les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario. Les fonds versés ne représentent toutefois que 51 % des recettes totales affectées au fonctionnement des collèges qui tirent également des recettes de la vente de cours au ministère de la Formation professionnelle et au gouvernement fédéral. Aux fins du présent exposé, ces recettes n'ont pas été prises en considération.

Le soutien aux collèges comporte deux volets : les subventions de fonctionnement et les subventions d'immobilisations. Les subventions de fonctionnement des collèges ont augmenté à un taux annuel de 9,1 % en moyenne au cours des dix dernières années, passant de 293 millions de dollars à 700 millions de dollars. En 1989-1990, les fonds de source provinciale représentaient presque 90 % des recettes affectées au fonctionnement des collèges, tandis que les frais de scolarité représentaient 10,8 % de ces recettes.

Subventions de fonctionnement pour les collèges de 1979-1980 à 1989-1990

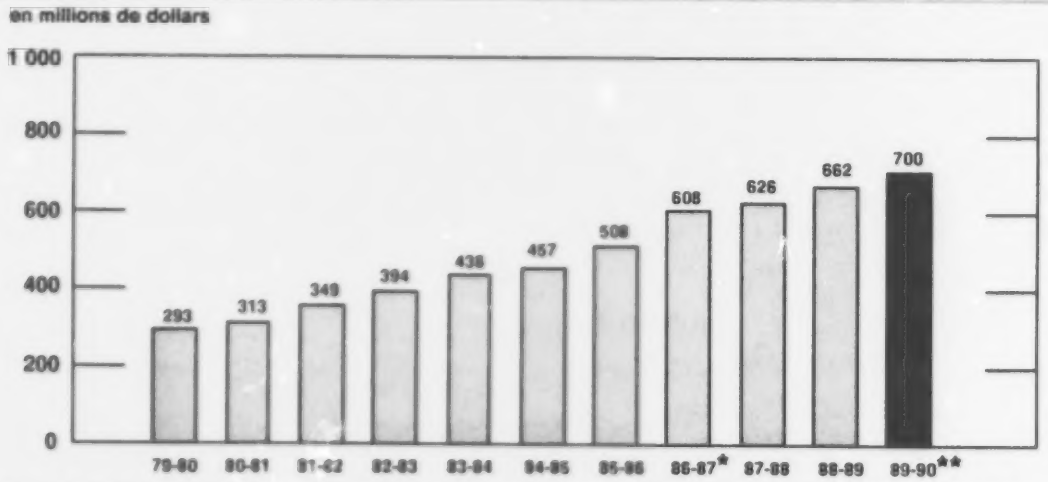

* Données redressées pour inclure le Fonds pour l'excellence.
** Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Les subventions d'immobilisations destinées aux collèges ont augmenté à un rythme moyen de 9 % par année entre 1979-1980 et 1989-1990, passant de 13,6 millions de dollars à 32,3 millions de dollars. Le ministère des Collèges et Universités attribue la plupart des subventions d'immobilisations en fonction des projets présentés par les collèges. Une portion de ces fonds est allouée selon le nombre d'étudiants inscrits et est utilisée à des fins déterminées par les collèges. Tous les projets et les mouvements de trésorerie relatifs aux immobilisations doivent toutefois être approuvés par le ministère.

Subventions d'immobilisations pour les collèges de 1979-1980 à 1989-1990

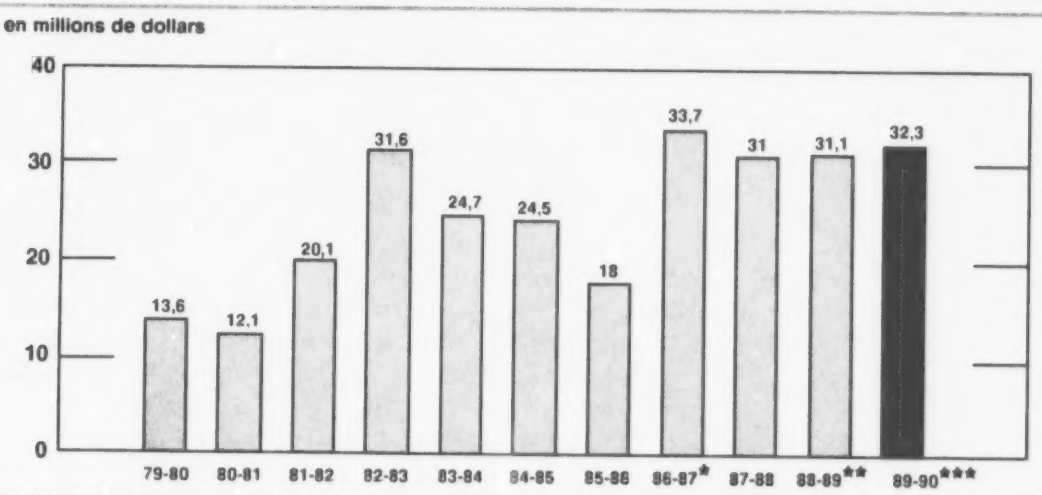

* Données redressées pour inclure le Fonds pour l'excellence.
** Données redressées pour exclure l'effet des paiements anticipés.
*** Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Inscriptions dans les collèges

Le nombre des inscriptions dans les collèges est passé de 296 182 en 1979-1980 à 422 634 en 1989-1990, ce qui représente une augmentation moyenne de 3,6 % par année principalement due à une hausse du nombre d'étudiants inscrits à temps partiel. Ces chiffres indiquent le nombre d'étudiants soutenus par les subventions de fonctionnement allouées aux collèges par le ministère des Collèges et Universités et signifient que, parmi les Ontariens âgés de 17 ans ou plus, un sur 17 bénéficie directement des subventions de fonctionnement versées dans le réseau des collèges.

Écoles privées de formation professionnelle

Le ministère des Collèges et Universités régit également le fonctionnement des 240 écoles privées de formation professionnelle inscrites en Ontario. Ces écoles appartiennent à des intérêts privés et sont exploitées comme des entreprises; elles

doivent être inscrites en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle*, dont l'application incombe au ministère des Collèges et Universités.

Aux termes de la Loi, une école inscrite signifie qu'elle respecte les normes minimales requises par ladite loi relativement aux programmes d'études, aux compétences des enseignants, à la publicité, à la politique de remboursement, etc. Toutes les écoles privées de formation professionnelle ont pour objectif de former l'étudiant, dans un laps de temps le plus court possible, en tant que praticien pour une occupation donnée. En 1989-1990, environ 35 000 étudiants étaient inscrits dans des écoles privées de formation professionnelle en Ontario.

Les dépenses du ministère des Collèges et Universités qui sont consacrées aux écoles privées de formation professionnelle se limitent aux frais d'administration nécessaires pour appliquer les dispositions de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle* et se sont chiffrées à 406 500 dollars en 1989-1990.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité représentent la contribution de l'étudiant à son éducation et constituent une importante source de recettes pour les universités et les collèges.

Entre 1979-1980 et 1989-1990, les frais de scolarité exigés par les universités ontariennes pour l'inscription à temps plein à un programme de premier cycle en lettres sont passés de 720 $ à 1 518 $, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 7,7 %. En 1979-1980, les frais de scolarité rapportaient 142 millions de dollars, soit 14 % des recettes affectées au fonctionnement des universités. En 1989-1990, les frais de scolarité versés aux universités par les étudiants totalisaient environ 366 millions de dollars et représentaient 18 % des recettes affectées au fonctionnement des universités ontariennes.

Les frais de scolarité des collèges sont, à quelques exceptions près, les mêmes pour tous les programmes. En 1979-1980, les frais de scolarité pour un étudiant inscrit à temps plein dans un collège étaient en général de 345 $ et rapportaient un montant total de 34,6 millions de dollars, soit 9,3 % des recettes affectées au fonctionnement des collèges. Ces frais ont augmenté à un rythme moyen de 7,1 % par année, pour atteindre 685 $ en 1989-1990, et rapporté approximativement 100 millions de dollars, constituant 10,8 % des recettes affectées au fonctionnement des collèges de la province.

Frais de scolarité pour les établissements postsecondaires de 1979-1980 à 1989-1990

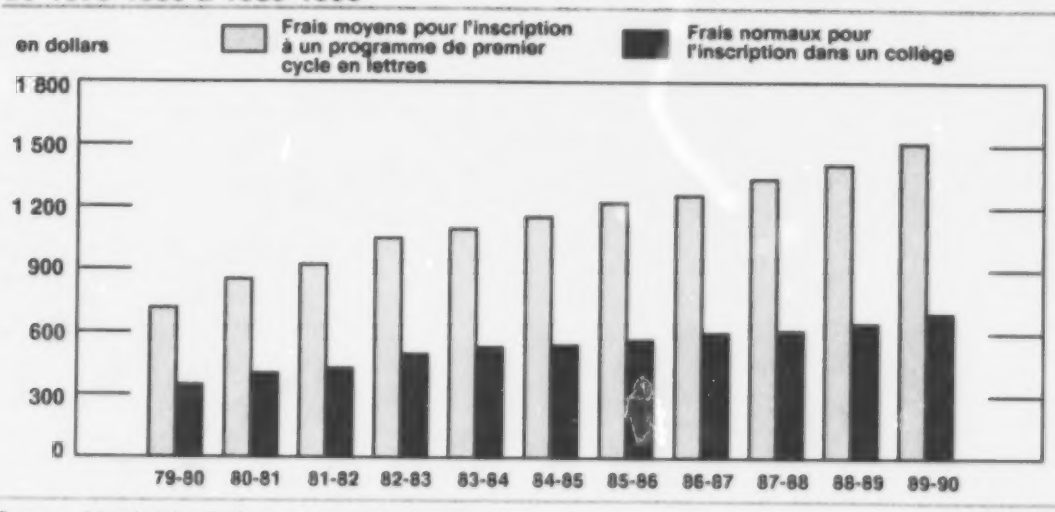

Source : Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario

Aide financière aux étudiants

Dans le but de faciliter l'accès aux études postsecondaires en Ontario, on a établi des programmes qui offrent une aide financière aux étudiants principalement sous forme de prêts et de bourses, dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO), et de bourses de mérite. Les dépenses relatives à l'aide financière aux étudiants ont progressé en moyenne de 8 % par année, passant de 96 millions de dollars en 1979-1980 à 207 millions de dollars en 1989-1990.

La principale composante de l'aide financière offerte aux étudiants par le ministère est le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario, qui englobe : le Régime de bourses d'études de l'Ontario, le Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario, le Régime de bourses spéciales de l'Ontario, le Régime travail-études de l'Ontario et le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce dernier est financé par le gouvernement fédéral, mais c'est l'Ontario qui est responsable des évaluations pour l'admission au programme. Le RAFEO représente 93 % de l'aide totale offerte par le gouvernement de l'Ontario aux étudiants de la province.

Dépenses provinciales pour l'aide financière aux étudiants de 1979-1980 à 1989-1990

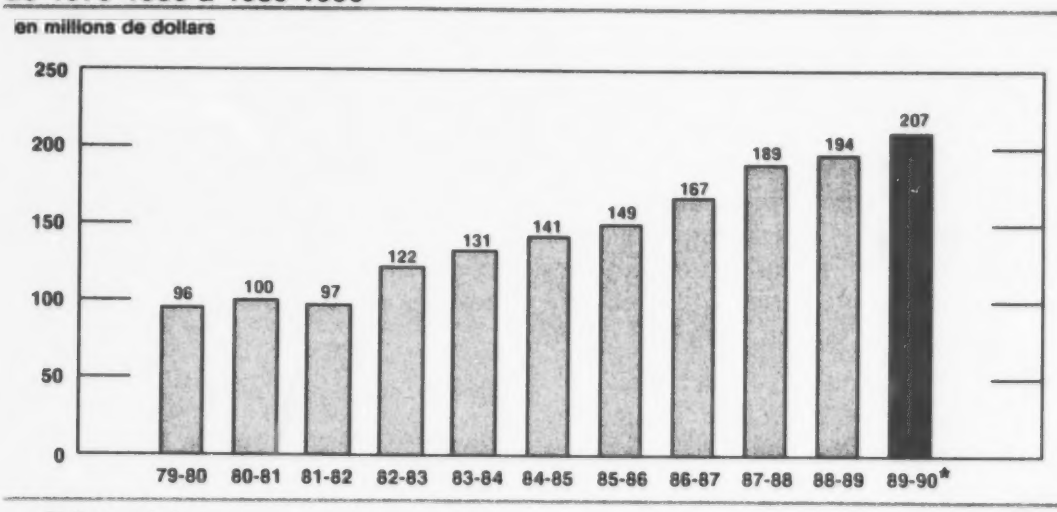

* Chiffres provisoires
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Les étudiants des collèges et des universités sont admissibles au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario. Y sont également admissibles les étudiants inscrits dans les écoles privées de formation professionnelle, les étudiants dans les collèges d'agriculture subventionnés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les étudiants ontariens qui suivent des cours dans un établissement postsecondaire ailleurs au Canada. L'aide financière est offerte aux étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel.

Dans le cadre du RAFEO, on établit le montant des bourses et des prêts qui seront accordés en fonction des ressources dont dispose l'étudiant et des frais reconnus pour suivre des cours dans un établissement postsecondaire. On prend également en considération les ressources des parents ou du conjoint de l'étudiant au moment de l'évaluation de la demande d'aide financière. Le montant total des frais de scolarité est reconnu aux fins de l'établissement des bourses. Contrairement à certains autres programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants, dans le cadre du RAFEO, on accorde d'abord des bourses aux étudiants qui en ont besoin; les prêts viennent par la suite.

Au cours de l'année scolaire 1988-1989, 100 025 étudiants des collèges et universités dans la province ont reçu une aide financière dans le cadre du RAFEO.

Les autres composantes de l'aide financière aux étudiants sont le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario, les Bourses d'échange Ontario-Québec, les Bourses pour étudier en français et les Bourses pour cours d'été de français.

Conclusion

Cet exposé donne un aperçu de l'orientation des dépenses du gouvernement de l'Ontario dans le domaine de l'éducation postsecondaire au cours des dix dernières années.

Ces dépenses représentent une contribution importante au maintien et à l'évolution d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et scolarisée en Ontario. Au cours de la prochaine décennie et des années qui suivront, la faculté de l'Ontario à maintenir un haut niveau de compétitivité dans une économie de plus en plus globale dépendra en grande partie des ressources humaines dont il disposera. Le défi qui se pose aux collèges et aux universités de la province est de répondre aux besoins des étudiants et des employeurs en offrant des possibilités d'éducation et de formation pertinentes, au rythme d'une économie en évolution rapide.

Document budgétaire E
Les coûts des services publics

Chaque année, le document budgétaire C présente un plan global des dépenses par ministère, qui comporte peu de détails sur les coûts de services spécifiques. Le présent document donne des exemples des coûts associés à certains services publics subventionnés par le gouvernement provincial. Les exemples choisis représentent un éventail de services importants avec lesquels les Ontariens moyens sont bien familiarisés.

À moins d'indication contraire, tous les coûts indiqués dans le présent document sont estimatifs et s'appliquent à l'exercice 1989-1990.

Santé

- Le ministère de la Santé consacre plus de 1,5 million de dollars toutes les heures aux services de santé.
- Les subventions provinciales accordées aux hôpitaux représentent 630 $ par habitant de l'Ontario.
- Le coût moyen d'une nuit dans un hôpital de soins actifs s'élève à 350 $ par personne.
- En 1987-1988, une moyenne de 4 000 malades ont été hospitalisés chaque jour en Ontario.
- Les opérations cardiovasculaires représentent le type de chirurgie qui s'effectue le plus souvent en Ontario. Le coût de ces opérations va de 18 000 $ à 25 000 $.
- En 1987-1988, plus de 35 000 personnes ont eu recours chaque jour aux services d'urgence et de consultations externes des hôpitaux.
- La province règle chaque jour 100 000 demandes de remboursement des frais pour médicaments sur ordonnance de la part des personnes âgées et des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Le coût moyen d'un médicament sur ordonnance s'élève à 19,60 $. De ce montant, environ 6,15 $ correspondent aux honoraires professionnels du pharmacien et 13,45 $, au coût du médicament.
- Les services d'ambulance routière répondent à plus d'un million d'appels par année.

Éducation : écoles, collèges et universités

- En 1989-1990, près de 3 millions d'élèves étaient inscrits dans les écoles élémentaires et secondaires et dans les établissements d'enseignement postsecondaires de l'Ontario.

- Le graphique suivant fait état du coût annuel par élève dans le système d'éducation.

Coût annuel par élève*

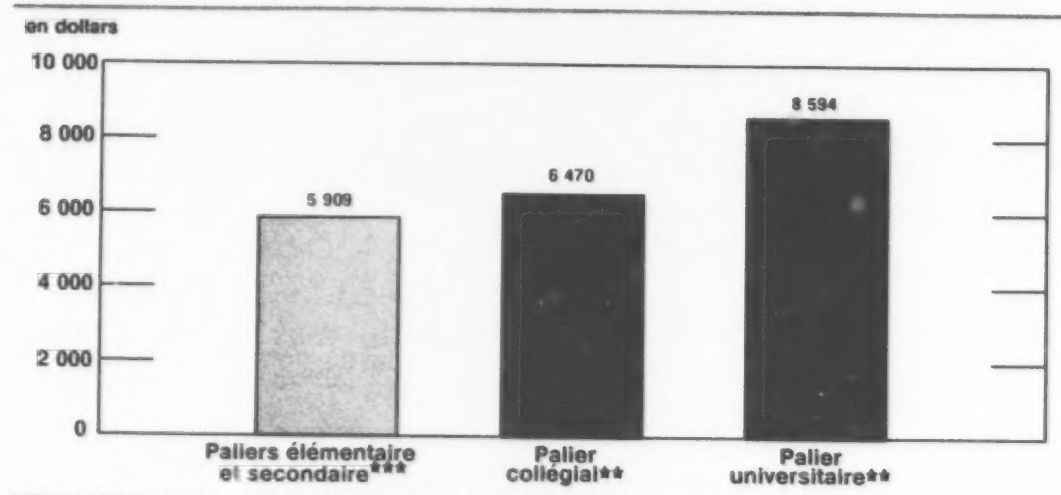

* Les données excluent les subventions d'immobilisations relatives aux installations.
** Comprend les recettes provenant des frais de scolarité.
*** Comprend les dépenses des conseils scolaires locaux.

- Le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) a fourni une aide financière à 100 025 étudiants au cours de l'année scolaire 1988-1989.
- En 1988-1989, les bourses accordées en vertu du RAFEO aux étudiants inscrits dans les universités se sont élevées en moyenne à 2 289 $ et les prêts, à 2 424 $. Pour les étudiants du palier collégial, la somme moyenne allouée a été de 2 137 $ dans le cas des bourses et de 1 684 $ dans le cas des prêts.

Services sociaux

- En 1989-1990, 589 214 personnes, y compris 251 629 enfants, recevaient de l'aide sociale en Ontario.
- Le tableau suivant donne des exemples des allocations mensuelles accordées dans le cadre du Programme de prestations familiales, lequel fournit une aide sociale à long terme. Les allocations varient en fonction du nombre de membres dans la famille, des coûts du logement, de l'aptitude au travail et de la durée des difficultés financières.

Prestations familiales mensuelles*

	(en dollars)
Personne seule handicapée	818
Couple, une personne handicapée	1 267
Famille monoparentale, 1 enfant de moins de 12 ans	1 065
Famille monoparentale, 2 enfants de moins de 12 ans	1 213

* Allocation totale, y compris l'allocation de logement maximale.

- La province subventionne plus de 139 000 logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario, l'allocation moyenne annuelle s'élevant à 5 000 $ par logement.
- En moyenne, les gouvernements fédéral et provincial versent, sur une base quotidienne, 26,63 $ par enfant se trouvant dans une garderie autorisée à but non lucratif et subventionnée. Il y a environ 45 000 places dans les garderies subventionnées en Ontario.
- Il existe actuellement dans la province 79 refuges et centres d'accueil pour les familles comptant 1 273 lits pour les femmes battues et leurs enfants. Les frais annuels de fonctionnement d'un centre à dix lits sont d'environ 275 000 $.

Ressources et développement économique

- Le graphique suivant fait état du coût par kilomètre de la conception et de la construction d'autoroutes à deux, quatre et six voies dans le Sud de l'Ontario, à l'exclusion du coût d'acquisition des terres.

Coût de la construction d'autoroutes dans le Sud de l'Ontario en 1989

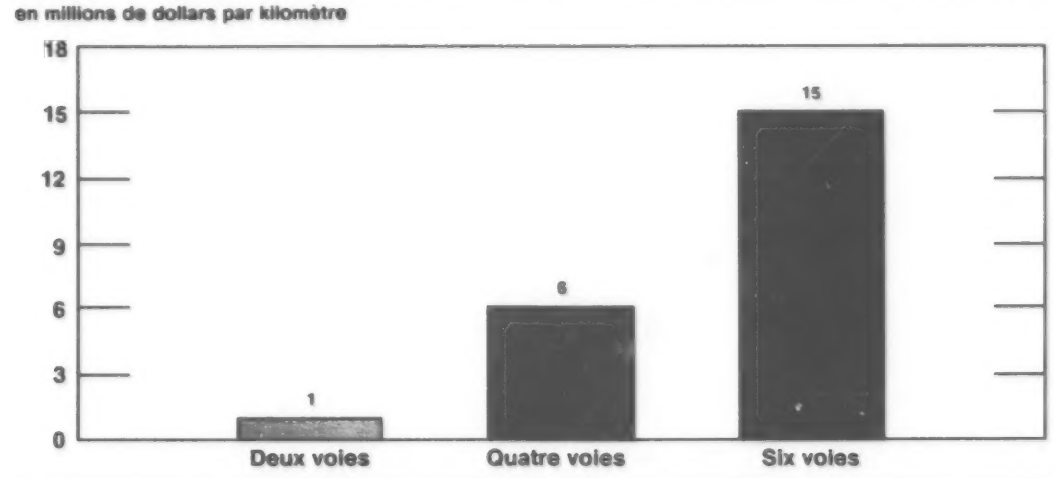

- La province doit dépenser environ 14 millions de dollars pour la construction d'un échangeur routier typique et jusqu'à 90 millions de dollars pour la construction d'un croisement en trèfle d'une autoroute principale. Ces chiffres excluent le coût d'acquisition des terres.
- La construction d'un kilomètre de ligne de métro coûte en moyenne 80 millions de dollars.
- Le coût d'achat approximatif d'un train GO, y compris la locomotive, la voiture à cabine de commande et neuf voitures, est de 16 millions de dollars.
- L'année dernière, environ 162 millions d'arbres ont été plantés en Ontario, au coût approximatif de 20 cents l'arbre. En moyenne, le reboisement coûte environ 1 600 $ par hectare.
- Il existe 261 parcs provinciaux situés un peu partout en Ontario, lesquels renferment plus de 19 700 emplacements de camping.
- La Commission ontarienne de l'assurance-récolte offre une assurance-récolte tous risques pour 52 types de récoltes. En 1989, 18 000 agriculteurs ont souscrit cette assurance.
- Le coût en capital de la prestation des services d'alimentation en eau potable et d'enlèvement des eaux d'égout va de 27 000 $ à 40 000 $ dans le cas d'une maison typique dans une petite collectivité ontarienne.
- Aux fins du recyclage des déchets domestiques, plus de 1,8 million de boîtes bleues sont actuellement en place dans plus de 300 collectivités de l'Ontario.
- Le coût de la collecte d'une tonne métrique de déchets recyclables s'élève à environ 110 $.

Justice

- Le coût de la détention dans un établissement correctionnel provincial pour adultes et adolescents s'établit en moyenne à 115 $ par personne par jour.
- Dans le cadre du régime d'aide juridique, quelque 131 000 certificats d'aide juridique ont été délivrés, le coût moyen par affaire classée étant d'environ 1 000 $.

Administration générale

- Selon Statistique Canada, en 1989 on comptait un fonctionnaire provincial pour 115 Ontariens. En comparaison, il y avait un fonctionnaire fédéral pour 89 Canadiens.

Résumé

Ces exemples, qui illustrent les coûts unitaires de certains services, ont été présentés afin de donner une meilleure idée du coût de la prestation des services en question au grand public.

INDEX

A

Agriculture;6-7, 40, 42, 51-52, 55, 76
Aide financière aux étudiants;70-71, 74
Aide sociale;11, 55, 74
Assurance-santé de l'Ontario;58
Autochtones;12, 51-52
Automobiles;25, 28-29, 39, 42, 76

B

Banque du Canada;24

C

Caisse de retraite des enseignants;38-39, 43, 53
Camionnage;3
cancer;9
Centre d'étude du commerce international;67
Centre d'études des questions internationales;67
Chômage;25
Collèges;38, 40, 51-52, 59, 61, 63-64, 66-73
Commission de l'escarpement du Niagara;6
Conseil du premier ministre sur la santé;9
Conseil du premier ministre sur la technologie;3
convention fiscale entre le Canada et les États-Unis;3
Croissance économique;1, 6, 25

D

Déchets;5-6, 76
Déficit;1, 13-14, 33-34, 45, 47, 49, 56, 62
Dette;5, 14, 33, 42-47, 49, 53, 56, 61
Droits de cession immobilière;35, 37, 50

E

Écoles;4, 10, 55, 59, 61, 68-69, 71, 73
Éducation;40, 44, 51-52, 59, 61, 69, 73
Emploi;1, 22, 25, 30
Emprunts;33, 43-44, 49, 53-54, 56
Énergie;22-25, 30, 40, 51-52
Enfants;10-12, 74-75
Environnement;4, 12, 40, 51-52, 55
Évaluation foncière;12
Excédent;1, 33-34, 40-41, 44-45, 47, 49, 56
Exportations;22, 28-29, 32

F

Familles à faible revenu;10
Financement des programmes établis;35-37, 42, 50
Fonds d'aide au logement;43
Fonds d'encouragement à la recherche dans les universités;66
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario;6
Foyers pour personnes âgées;8, 55
Frais de scolarité;65, 67, 69-71, 74

G

Gouvernement fédéral;3-4, 7-8, 10-13, 16, 34-38, 42, 50, 58, 60, 67, 70, 75-76

H

Hôpitaux;9, 38-39, 42, 73

I

Immobilisations;3-4, 9, 34, 39, 43-44, 62, 68
Importations;28-29, 32
Impôt
  Impôt sur le revenu;20, 37, 50
  Impôt sur le revenu des compagnies;20
  Impôt sur les concentrations commerciales;37, 50
Impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique;37
Impôt sur les bénéfices miniers;37, 50
Impôt-santé des employeurs;37, 39, 50, 58
Industrie minière;7
Inflation;1, 32
Intérêt sur la dette publique;40, 47, 51-52, 56, 59
Investissements;1-2, 7, 22-23, 27-29, 32

L

Logement;5, 10-11, 14, 18, 23, 25-26, 30-32, 39-40, 43, 51-52, 55, 74-76
Loi sur les écoles privées de formation professionnelle;69
Loi sur les jeunes contrevenants;36

M

Maisons de soins infirmiers;8
Migration;23, 31
Ministère
  Ministère de l'Éducation;38
  Ministère de l'Environnement;4-5, 38
  Ministère des Transports;39
  Ministère du Procureur général;38
  Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation;6-7, 42, 71
  Ministère du Solliciteur général;38
  Ministère du Logement;38
  Ministère des Richesses naturelles;38
  Ministère de la Santé;9, 38-39, 42, 73
  Ministère du Revenu;12, 16, 19, 39
  Ministère des Services sociaux et communautaires;12, 38, 63
  Ministère des Collèges et Universités;4, 63-64, 66, 68-70
  Ministère des Services correctionnels;38
Municipalités;2-3, 5, 12

N

Nord de l'Ontario;7, 38

O

Ontario Hydro;44, 56

P

Personnes âgées;8-9, 12, 39, 51-52, 73
Personnes handicapées;8, 11, 51-52
Plan financier;33, 40-41

Primes de l'Assurance-santé de l'Ontario;36-37, 42, 50, 58, 60, 62
Produit intérieur brut;1, 21-22, 24, 32, 44-45, 56, 62
Programme
  Programme de déménagement dans le Nord de l'Ontario;6
  Programme d'aide aux prospecteurs de l'Ontario;7
  Programme d'immobilisations dans les transports;2, 42
  Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada;7
  Programme de gestion des terres;7
  «Maisons pour de bon»;44
Programme communautaire de développement économique de l'Est de l'Ontario;6
programme de prestations familiales;74
Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu;10-11, 15, 41

R

Redressement en fonction du coût de remplacement actuel;2, 19-20
Réductions et contraintes budgétaires;40, 51-52
Régie des alcools de l'Ontario/Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario;60
Régime d'assistance publique du Canada;10-11, 42, 50, 62
Régime de pensions du Canada;43-44, 53, 56
Régime de revenu annuel garanti;39
Réseau d'aqueducs et d'égouts;1, 5, 76
Réseau GO;2-3, 39

S

Santé;2, 5, 8-9, 12-14, 39-40, 42, 51-52, 55, 59, 61, 63, 73
Services de garde d'enfants;9-10
Situation financière;1, 34, 41, 44-45
Société de logement de l'Ontario;44
Soins prolongés;8-10, 42, 50

T

Tabac;13, 15-16, 20
Taux d'intérêt;1-2, 7, 23-27, 36
Taux de change;1-2, 24, 27, 29
Taux de chômage;1, 21-22, 30, 32
Taxe
  Taxe de vente au détail;12-13, 16-20, 35, 37, 41, 50
  Taxe sur le tabac;13, 15-16, 35, 37, 42, 50
  Taxe sur l'essence;35, 37, 50
Taxe sur les produits et services;12-13, 16, 25, 27
Transports;2-3, 12, 14, 39, 42, 51-52, 55, 62, 76

U

Universités;4, 38, 40, 51-52, 59, 61, 63-66, 69, 71-74